



VILLE D'ARLON

Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Monsieur Ludovic TURBANG,
Monsieur Didier LAFORGE, Madame Anne LAMESCH, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Isabelle
CHAMPLUVIER, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Mathieu SAINLEZ, Monsieur
Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Madame Marie
BLEROT, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET,
Monsieur Olivier WALTZING, Monsieur Philippe LANDRAIN, Madame Vanessa WAGNER,
Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Bernard BIREN, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général;

Excusés :

Madame Marie NEUBERG, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Conseillers;

Ordre du jour

1. Démission d'un Conseiller communal - Acceptation..... 3
2. Vérification des pouvoirs, prestation de serment - Installation d'un Conseiller communal
suppléant 4
3. Restauration de la Tour-Clocher de l'église Saint-Martin - Approbation des conditions et du mode
de passation 5

4. Aménagement du centre du village de Guirsch - Approbation des conditions et du mode de passation.....	15
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021	21
6. Communications d'ordonnances de police de réglementation de la circulation	21
7. Intercommunale VIVALIA : avis à émettre à propos des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2021	29
8. Approbation du contrat-programme de l'A.S.B.L. Centre Culturel d'Arlon "Maison de la Culture d'Arlon"	36
9. Modifications du statut pécuniaire - chapitre 3 - services admissibles	38
10. Modifications du statut administratif : chapitre 10 - Régime des congés - section 3 congés de circonstances et exceptionnels et section 13 congé d'adoption, congé d'accueil congé parental d'accueil et congé pour soins d'accueil.....	38
11. Approbation des modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2021 (service ordinaire)	39
12. Approbation du budget pour l'exercice 2022	40
13. Marché conjoint de Travaux : Rénovation de la voirie, de l'égouttage, renouvellement de la distribution d'eau rue de la Cova à Frassem. Approbation du cahier des charges et du montant estimatif modifiés suivant les remarques du SPW Infrastructures.....	42
14. Fourniture d'équipements supplémentaires pour la cuisine centrale communale - Approbation des conditions et du mode de passation	45
15. Eclairage public - Réaménagement de l'éclairage public dans le cadre de la modernisation et sécurisation du Parc Gaspar.	47
16. Cession par la Société wallonne du logement sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, de deux parcelles sises à front de l'Avenue Numa Ensich Tesch : Approbation du projet d'acte.....	51
17. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : interdiction d'arrêt et de stationnement à la rue de Viville à Arlon.....	52
18. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : interdiction d'accès aux véhicules dont la longueur dépasse 9 mètres à la rue Saint - Donat à Arlon.....	54
19. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Route de la Région wallonne N817 – Création d'un passage pour piétons.....	55
20. Approbation du budget communal pour l'exercice 2022	56
21. Site anciennes sablières de Schoppach - Abrogation du périmètre de réservation de la rue de Lorraine	81
22. Approbation du budget pour l'exercice 2022 de l'Eglise Protestante Evangélique d'Arlon ..	84

23. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl "Jeunesse Autelbas" pour l'année 2021 86
24. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation du commerce "LOCKED UP" dans une cellule commerciale du centre-ville d'Arlon 86
25. Octroi d'une subvention à l'asbl "Nocturnales" pour l'organisation d'un spectacle "Le Combat des Anges" qui se déroulera du 30 décembre 2021 au 3 janvier 2022..... 88
26. Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon 88
27. Demande d'octroi de subvention auprès d'Infrasports préalable au projet d'équipement d'éclairage de deux terrains de football du club US Waltzing..... 89
28. Ratification des délibérations du Collège communal concernant la proposition de l'ONE relative au personnel des milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre de la gestion du coronavirus..... 90
- 28.1. Octroi d'une subvention à l'opération Viva for life 99
- 28.2. Demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour de M. le Conseiller communal R. TIMMERMANS concernant la fermeture du passage à niveau de Sterpenich 91

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
ouvre la séance à 19 heures et 05 minutes.*

+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur MAGNUS – Avant de démarrer la réunion je voudrais rappeler quelques règles élémentaires en matière de Covid. Ce n'était pas facile pour nous de faire pour bien faire. On le faisait en vidéoconférence et on sait très bien que personne n'aime beaucoup cela. On le faisait en présentiel, et vu que la fois dernière nous avons eu une expérience un peu malheureuse – qui finit de manière heureuse – ça a prouvé que les masques et les plexis que nous avons ont quand même leur effet. On s'est donc dit que c'était plus prudent de le faire ici, avec nos plexis et nos masques.

Seconde réflexion : nous devons avoir un détecteur de CO2 qui est là devant notre Directeur général, qui va avoir les yeux rivés dessus toute la soirée. Nous allons également ouvrir les fenêtres lorsque nous verrons que le détecteur indique trop de CO2. Si je peux demander à des hommes forts comme Monsieur TIMMERMANS et Monsieur VINCENT d'ouvrir les fenêtres pour aérer. Nous devons avoir un courant d'air - pas uniquement ouvrir les fenêtres pendant quelques minutes - de manière à pouvoir reprendre la séance.

Ensuite il serait sage que ça ne dure pas jusque demain, même si ça me semble difficile. J'ai donc fait un petit horaire, et je vous demande de noter les heures. Si nous sommes avant ce timing-là, ce sera évidemment une bonne chose parce que je n'y ai pas intégré dedans l'ouverture des fenêtres. Je vous

demanderais à tous, que ce soit de nos groupes politiques de la majorité ou de la minorité, d'essayer de faire en sorte que ce soit respecté. Vous verrez qu'à ce moment-là nous arriverons au dernier point à 00h15.

J'espère être arrivé à « *En présence de l'auteur de projet* » à 19h15, « *Administration générale* » à 20h00, « *le CPAS d'Arlon* » à 21h00, « *Travaux communaux* » à 21h45, « *Biens communaux* » à 22h15 », « *Le Budget* » de 22h45 jusque 23h45, « *Fabrique d'églises* » à minuit, « *Le passage à niveau de Sterpenich* » à 00h15. J'espère que je suis beaucoup trop pessimiste et que nous arriverons à clôturer cela encore aujourd'hui. Voilà le timing que je me propose d'essayer de faire respecter.

1. Démission d'un Conseiller communal - Acceptation

Monsieur MAGNUS – Le 1^{er} point concernant la démission d'un Conseiller communal. Il s'agit de notre ami Denis KARENZO, dont je voudrais saluer le travail qui a été effectué au sein de cette enceinte, et plus particulièrement dans le monde sportif qui lui tenait fort à cœur. Peut-être que notre chef de groupe Monsieur SAINLEZ souhaite dire un petit mot.

Monsieur SAINLEZ – Je voudrais féliciter Denis pour ces 6 années passées au Conseil, et surtout son intérêt porté pour tous les projets sportifs, comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre. Ce que je trouvais important dans ses démarches, c'est qu'il a toujours été le relai des desideratas, des demandes des présidences, comités, bénévoles de tous les clubs, et plus singulièrement des clubs de football, et aussi du temps qu'il aura passé sur les projets d'infrastructures de la Spetz, dont on espère un aboutissement plein et entier très prochainement. Cela doit vraiment être souligné de sa part parce que c'est un intérêt qui le portait très fort.

Dans la foulée je voudrais accueillir très chaleureusement Bernard, après 3 années passées au CPAS. Pour ceux qui ne le connaissent pas – je pense qu'il y en a peu – je pense que Bernard est quelqu'un d'attentif, de pondéré, et qui a beaucoup d'humour – ce qui dans un Conseil très long dont on a l'habitude est une grande qualité.

+ + +

19h10 : Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillère, entre en séance

+ + +

Après discussion, le Conseil communal :

*Vu le courrier de Monsieur le Conseiller communal Denis KARENZO, reçu en date du 02 décembre 2021, par lequel il informe le Directeur général de sa démission en qualité de conseiller communal ;
Vu l'article L1122-9 CDLD ;*

A l'unanimité

Décide d'accepter la démission de Monsieur Denis KARENZO.

2. Vérification des pouvoirs, prestation de serment - Installation d'un Conseiller communal suppléant

Monsieur MAGNUS - Comme vous avez pu le lire dans le document qui vous a été remis, le 1^{er} suppléant était Pierre-Philippe BALON – mais qui est déjà parmi nous ; la 2^{ème} suppléante était Nadia GILLET qui nous a informés de sa volonté de ne pas cumuler et de rester au CPAS. Nous arrivons à Bernard BIREN, à qui je vais demander de venir près de moi pour prêter le serment d'usage.

Monsieur Bernard BIREN – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Monsieur MAGNUS – Tu peux rejoindre ta place qui, pour la petite histoire, est la même que celle qu'occupait ton papa lors de la précédente législature. Ça n'a pas été fait exprès mais c'est comme cela. Je salue d'ailleurs la présence de notre Bourgmestre honoraire.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courrier de Monsieur le Conseiller communal Denis KARENZO reçu en date du 02 décembre 2021, par lequel il informe le Directeur général de sa démission en qualité de conseiller communal ;

Vu l'acceptation de cette démission par le Conseil communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'installer un conseiller communal suppléant ;

Qu'il y a dès lors lieu de procéder à la vérification des pouvoirs du Conseiller communal suppléant venant en ordre utile de la liste 'Arlon 2030' telle que validée par le Gouverneur en date du 16 novembre 2018 ;

Que Monsieur Pierre-Philippe BALON est le premier suppléant et a déjà été installé en qualité de conseiller communal ;

Que Madame Nadia GILLET est la seconde suppléante mais a informé par email du 02 décembre 2021 qu'elle souhaitait se désister de ce mandat ;

Que Monsieur Bernard BIREN est le troisième suppléant ;

Considérant que le Conseiller suppléant de la liste 'Arlon 2030', Monsieur Bernard BIREN, né à Arlon, le 08 octobre 1978, demeurant en cette commune, Rue d'Eischen 103, réunit toujours les conditions d'éligibilité requises par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévu par les articles L1125-1 à 5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

'Les pouvoirs de Monsieur Bernard BIREN pré-qualifié, en qualité de Conseiller communal, sont validés.

Il prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Il entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat de Conseiller communal de Monsieur Denis KARENZO'

+ + +

Monsieur Bernard BIREN est installé en qualité de Conseiller

+ + +

3. Restauration de la Tour-Clocher de l'église Saint-Martin - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur LAFORGE – C'est un dossier évidemment important que nous vous présentons aujourd'hui. En effet il s'agit de continuer les travaux de restauration de l'église Saint-Martin, patrimoine exceptionnel et emblématique de notre belle ville d'Arlon. Les travaux de restauration de

l'église Saint-Martin étaient subdivisés en plusieurs marchés : on avait d'abord le marché 1 pour les études préalables, le marché 2 pour la restauration des bas-côtés, le marché 3 pour la restauration de la flèche de croisée. Nous vous présentons aujourd'hui le marché 4, à savoir la restauration de la tour-clocher.

Vous savez également que les travaux de l'église Saint-Martin font l'objet d'un accord cadre. La convention entre la Ville d'Arlon et la Région wallonne pour l'accord-cadre 2019-2028 a été signée le 2 avril 2019 et concerne les marchés 4 et 5. Les subsides pour ces travaux s'élèvent à 95 %, le restant étant partagé entre la Province, 4%, et la Ville, 1 %. Le total des subsides de la Région wallonne s'élève donc à 8 millions, versés en 10 tranches de 800.000 € par an. Nous remercions encore la Région wallonne via l'Agence wallonne du Patrimoine pour ces subsides importants.

Les travaux seront phasés de la manière suivante sur une durée de 1250 jours calendrier : tout d'abord la phase 1 qui est la restauration de la flèche ; la phase 2 qui est la restauration de la partie haute du fût, dans la hauteur des niveaux 3 et 4 – y compris terrasse – et sol du niveau 5 – balustrade et tourelle d'angle. Vous le verrez tout à l'heure dans la présentation de Jacques DAVIN ; la phase 3 qui est la restauration du fût sous le niveau 3 – y compris sol du niveau 3.

On vous demande donc aujourd'hui d'approuver le cahier des charges et le montant estimé qui s'élève à 7.447.922,92 € TVAC, et de décider de passer le marché par la procédure ouverte, et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Je laisse maintenant la parole à l'auteur de projet Jacques DAVIN de l'Atelier d'architecture l'Arche Claire, qui va vous présenter en détails ces importants travaux, et que je remercie d'ores et déjà pour sa présence ce soir.

Monsieur Jacques DAVIN, Atelier d'architecture l'Arche Claire – Je vais essayer de ne pas être trop long pour vous présenter ce gros projet qui concerne sans doute la phase la plus importante de restauration de l'église Saint-Martin, aussi bien par rapport à celles qui ont déjà eu lieu que celles qui vont suivre après celle-là.

Un brin d'histoire s'impose pour rappeler ce qui motive ces gros travaux au niveau de la tour clocher. Nous sommes pendant la Guerre 40-45, les Allemands décident de descendre les cloches et de les emporter pour récupérer le métal. Après-guerre, nos prédécesseurs décident de remettre de nouvelles cloches, avec un nombre et une position différents, et décident à l'occasion de remplacer le beffroi en bois par un beffroi en acier. Un beffroi est une construction qui permet de tenir les cloches et qui se pose à un certain niveau du clocher, en général le plus possible à hauteur des abat-sons – ce sont les grandes baies supérieures qui permettent au son des cloches de se diffuser dans la ville. Comme je le disais nos prédécesseurs décident à cette occasion de se passer de la technique ancestrale de construction d'un beffroi en chêne, qui offrait pourtant beaucoup d'avantages, mais ça ne devait pas se savoir probablement à l'époque.

Il apparait qu'un beffroi en chêne offre beaucoup d'avantages, à savoir que les cloches sont lourdes et bougent, ce qui entraîne forcément des conséquences de vibrations. Le chêne est un matériau souple et les assemblages sont également souples, donc lorsqu'une cloche est en mouvement dans un beffroi en chêne, il y a un minimum de vibrations qui est transmis à la maçonnerie. En revanche, lorsqu'une cloche est en mouvement dans un beffroi métallique, lui-même posé sur une dalle en béton, nous nous retrouvons avec des éléments et des assemblages rigides, et le mouvement de la cloche est transmis à la maçonnerie.

Dès lors, ces travaux de 1950 ont eu des conséquences assez dommageables à l'édifice. Ainsi, dans la partie haute du fût – la partie carrée en pierre jaune que vous voyez jusqu'à la plateforme supérieure

– est fortement fissurée, et la partie pointue supérieure qu'on appelle la flèche, et qui est également en pierre, s'est un peu disloquée au fil du temps à cause de ces vibrations. Chaque fois que les cloches sonnent, le clocher se met en mouvement et déstabilise progressivement toute la maçonnerie de la partie supérieure du fût et de la flèche.

Encore un autre élément qui a peut-être un peu son importance : dans un clocher, celui-ci est en général toujours appuyé au corps de l'église – la nef – et c'est la raison pour laquelle, traditionnellement, les cloches sonnent dans un mouvement parallèle au sens de la nef. Ce qui fait que la nef sert d'élément qui bloque les vibrations, et lorsque les nouvelles cloches ont été remises en place dans les années 50, on a curieusement fait tourner le beffroi de 90°. Donc les cloches, au lieu de sonner dans un sens parallèle à la nef, sonnent dans le sens perpendiculaire à la nef. Ça veut dire que la nef n'a plus cet effet de blocage du mouvement, et donc ça favorise encore le mouvement dans la maçonnerie, d'où les conséquences que l'on rencontre aujourd'hui, qui imposent des travaux d'assez grande ampleur.

Cette phase est appelée marché n°4 parce qu'il y avait eu un premier marché d'études préalables dont on ne parle pas, et puis 2 marchés de travaux assez importants : le 1^{er} était la restauration de la toiture des bas-côtés ; le 2^{ème} est la restauration de la flèche de croisée. Ces 2 phases ne sont pas terminées, ni l'une ni l'autre. Pourquoi ? Parce que la restauration de la flèche de croisée avec sa grande grue a empêché la finalisation des travaux du marché de restauration de la toiture des bas-côtés. Il nous reste donc en 2022 à terminer la restauration de la flèche de croisée et à démonter la grande grue, ce qui permettra d'entamer la toute dernière tranche de la restauration de la toiture des bas-côtés. Tout cela devrait s'enchaîner en principe de manière harmonieuse puisque fin 2022-début 2023 nous aurons terminé ces phases marchés 2 et 3, et on devrait pouvoir commencer les travaux du marché 4.

Le marché 4 concerne la tour clocher, qui est située à l'angle sud-est de l'édifice, et qui est construite en grande partie en pierre. Nous allons retrouver des pierres de taille de 3 provenances : provenance belge, le petit granit qui est cette pierre dont on s'est servie pour la construction de la flèche – vous la voyez représentée en vert ; nous avons une pierre d'origine luxembourgeoise, le grès de la Rochette, toujours en pierres de taille – illustré en mauve sur la projection ; nous avons un grès de provenance de France, de Savonnières, qui est représenté en gris sur le plan. En jaune nous avons encore du grès de la Rochette, mais ici non plus en pierres de taille mais en moellons, comme vous le voyez sur la photo de gauche. Il nous reste encore 2 autres matériaux dans ce clocher : la brique dont on s'est servie pour construire les voutes de quelques planchers, et du béton armé, même à l'origine, et j'insiste bien. Tout-à-l'heure j'ai parlé de l'utilisation du béton dans les années 50, mais dès l'origine nous avons déjà à quelques endroits du béton armé, comme vous le voyez sur la photo de droite. C'est une dalle qui supportait le beffroi en chêne à l'origine, qui est un mélange d'acier et de béton.

Le projet, comme l'a spécifié Monsieur l'Échevin, sera réalisé en 3 phases : la 1^{ère} la plus importante concerne la flèche – la partie jaune ; puis nous attaquerons la partie intermédiaire soulignée en orange ; enfin la partie inférieure soulignée en mauve.

La partie 1 descendra jusqu'au sommet du fût. Rappelons un peu la hauteur : le fût dans sa partie orthogonale fait un peu moins de 60 mètres de haut, la flèche fait 35 mètres de haut. On a donc un total d'environ 95 mètres de haut.

Vous voyez l'installation du chantier entouré de rouge, et vous allez comprendre un peu plus tard pourquoi, lors de la phase 1, l'installation de chantier prend un peu plus de place que pendant les phases 2 et 3. Pendant la phase 1, l'installation de chantier viendra mordre sur la route, au sud de l'église, et lorsque l'on attaquera les phases 2 et 3, on ramènera les barrières le long de la voirie pour rouvrir la circulation. Vous allez comprendre pourquoi nous avons besoin en phase 1 d'un peu plus

de place. Notez en voyant les flashes verts que pendant les phases 1, 2 et 3, l'entrée principale de l'église restera complètement accessible. C'est une chose importante.

L'installation de chantier pour un chantier comme celui-là est évidemment un travail considérable puisqu'il faut monter des échafaudages à près de 100 m de haut. Nous aurons des échafaudages qui poseront sur le sol sur les 3 côtés de la tour, et puis sur la toiture, en ce qui concerne le 4^{ème} côté. Nous aurons un échafaudage complètement refermé dans sa partie supérieure. L'échafaudage coloré ici en vert, qui concerne la flèche, sera donc autoportant et aura une forme qui va se rétrécir. Cet échafaudage sera complètement fermé par une bâche pour assurer l'étanchéité pendant cette phase des travaux. Pour les phases 2 et 3, les échafaudages seront plutôt refermés par des filets, même si à la demande de la Région wallonne, nous avons prévu une grande bâche imprimée en quadrichromie que l'on va poser sur l'échafaudage de la façade est pour communiquer à propos de cette rénovation largement financée par la Région wallonne.

L'accès au chantier est évidemment quelque chose d'important, pour ne pas troubler la circulation à l'intérieur de l'église. Pour la phase 1, vous voyez le cercle jaune qui montre par où on rentrera dans la phase des travaux. Là ce n'est pas trop compliqué, nous allons utiliser un monte-charge, un ascenseur ou l'escalier pour arriver jusqu'au niveau de la plateforme. À cet endroit nous avons 4 portes qui rentrent dans la flèche, donc c'est assez simple pour accéder aux zones de travaux. Lorsqu'on attaquera la phase 2, on pourra toujours passer par ces 4 portes supérieures et on créera aussi un accès par une baie d'abat-son, où on aura évidemment démonté les menuiseries et installé un petit escalier, pour pouvoir atteindre les niveaux voulus. Pour la phase 3 nous sommes beaucoup plus près du sol : on va démonter les vitraux de l'une ou l'autre fenêtre, refaire un petit escalier intérieur pour pouvoir monter de quelques mètres jusqu'au pied de cette fenêtre, et redescendre à l'intérieur pour toujours accéder à l'intérieur du clocher sans passer par l'église.

La restauration de la flèche de ce clocher est vraiment la phase de chantier la plus importante. C'est une construction en pierre dite petite granit, qui a une forme pyramidale avec une base octogonale. Pour que cette construction tienne, il y a des chainages métalliques à l'intérieur de la maçonnerie. Ces chainages métalliques étaient visibles sur les plans de construction dont on dispose, et nous avons vérifié leur présence pendant la phase d'étude préalable au moyen d'un radar. Nous savons que les chainages métalliques sont là et qu'ils sont utiles, mais nous n'avons pas beaucoup d'indications sur leur état. C'est là notre grosse crainte. Comme je vous l'ai dit le bâtiment a fortement vibré, toutes les pierres bleues se sont un tout petit peu disloquées. En tout cas les joints sont beaucoup moins hermétiques qu'avant, donc nous avons d'importantes entrées d'eau à l'intérieur de cette flèche. Ça veut donc dire que la maçonnerie est perpétuellement mouillée ; que les éléments métalliques en fonte sont dans une ambiance humide depuis maintenant une 50^{ème} d'années. Nous avons donc des craintes quant à l'état de ces chainages, donc nous vous proposons de prendre le taureau par les cornes et de remplacer ces chainages en fontes par des chainages en inox. Mais pour remplacer ces chainages, il faut d'abord y accéder, donc nous proposons le démontage de cette tour depuis le sommet jusqu'au chaînage le plus bas. Pierre par pierre on va les déposer au sol, d'où la nécessité d'une installation de chantier de grande ampleur, dont je vous ai parlé tout à l'heure. Quand on arrivera au chaînage le plus bas, on le remplacera par un chaînage en acier inoxydable, et on recommencera à remonter les pierres les unes après les autres pour remonter jusqu'au-dessus et être sûrs d'avoir une longévité voulue et de repartir pour au moins une centaine d'années – si pas plus car l'inox a quand même de meilleures propriétés que la fonte.

On a de gros travaux de pierres avec des traitements biocides, nettoyage, etc. On aura des travaux de restauration sur les sculptures intérieures et extérieures. Nous allons démonter ou déposer, comme nous le disons, en conservation – on dépose dans l'objectif de réemploi. Nous allons donc démonter pour remonter par après la croix sommitale que vous voyez ici, qui est une construction en acier avec un habillage en cuivre. Nous allons démonter les planchers des niveaux 6, 7 et 8, ainsi que tout le

sommet de la flèche, pour les remonter. Concernant le couvrement des tourelles d'angle, vous voyez sur la photo de droite les 4 petites tourelles qui ceinturent la plateforme à l'altitude 60 mètres. Ces couvrements de tourelles vont être démontés en vue d'être remontés. La balustrade qui entoure le plateau en bas de la photo de droite sera démontée, restaurée pour être remontée.

En démolition, ce qui est enlevé n'est pas prévu d'être réutilisé. Nous allons enlever quelques supports en béton qui se trouvent sur la terrasse, dont l'un sert aujourd'hui de support à la cloche électronique que vous voyez en photo. Les petites baies sont équipées de vitraux de petite dimension qui ne sont plus du tout restaurables. Ceux-là seront démontés et refaits à neuf. Comme je venais de vous le dire, les encrages et chainages métalliques seront déposés, démontés et remplacés à neuf par des éléments en acier inoxydable.

Nous avons encore du béton d'origine dans la flèche. Ainsi le plancher le plus haut, tout au-dessus de la flèche est un élément en béton, avec un trou au milieu pour assurer une certaine ventilation, que nous proposons de démolir et de remplacer par un plancher métallique avec un revêtement en caillebotis, pour améliorer la circulation de l'air du bas vers le haut de la flèche, parce que nous avons à l'intérieur un climat qui monte en température ; cette pierre bleue lorsqu'elle est au soleil, accumule beaucoup de chaleur et on a vraiment de gros soucis de condensation. Il est vraiment très important que l'air circule bien à l'intérieur de la flèche.

+ + +

19h30 : Monsieur Bruno ROBERT, Conseiller, entre en séance

+ + +

Voici une coupe de la flèche qui montre le niveau 8, que nous venons de voir photographié par le bas. C'est une dalle en béton qui sera remplacée par une en rayures métalliques. Nous avons le niveau 7 qui est un plancher constitué d'une enrayure métallique, comme vous le voyez photographiée par le dessus, avec un remplissage en béton, et la sous-face de ce plancher est une voute constituée d'arêtes en pierres et d'un remplissage en briques. Tout cela sera démonté, restauré et remis en place avec les matériaux d'origine. Le niveau inférieur 6 est celui que vous voyez photographié et c'est la même chose : c'est à nouveau une enrayure métallique avec remplissage en béton, et des voutes en briques tenant sur des arêtes en pierres naturelles. Vous voyez ici les efflorescences dans la maçonnerie en briques qui montre vraiment le problème d'humidité qui affecte le bâtiment à cet endroit-là. On réinstallera une échelle parce qu'aujourd'hui tout cela est inaccessible. C'est par drone que nous avons fait ces photos. On réinstallera une échelle à crinoline pour accéder au niveau 8, au départ du niveau 5, lorsque les travaux seront terminés. Voilà le cheminement que l'on pourra prendre... Les travaux dans cette phase-là comprendront aussi la dépose, la restauration et la repose des 4 horloges orientées nord, sud, est et ouest. Nous installerons des systèmes anti-volatiles, aussi bien pour empêcher les pigeons de rentrer que pour les empêcher de se poser sur les éléments extérieurs de la flèche. Un peu d'électricité, etc. La balustrade du niveau 5, sera démontée, restaurée et remise en place.

Dans la phase 2 nous avons la repose de la balustrade, des 4 petites tourelles qui entourent la flèche, ainsi que d'une 5^{ème} tourelle que vous voyez représentée sur le plan, en bas à droite, qui est la tourelle d'un escalier qui conduit les visiteurs du bas jusqu'au niveau 4.

Nous voyons donc dans cette coupe, illustrée en rouge, la position du beffroi actuel. C'est le beffroi en acier qui repose sur un niveau intermédiaire qu'on va appeler le niveau 4B, qui est cette fameuse dalle mélange béton/acier qui a été réalisée dans les années 50, et qui communique tous les mouvements des cloches à la maçonnerie. Ce niveau 4 bis qui date de 1954 va être complètement

démoli, et nous allons réinstaller un nouveau beffroi en chêne sur le plancher d'origine, le niveau 4A. Evidemment, pour que les cloches soient au niveau des abat-sons, ce beffroi doit être une construction assez haute. On va donc le faire assez semblable à celui d'origine puisque nous avons la chance de disposer des plans du beffroi d'origine.

Dans la phase 2 nous avons la réparation du sommet de la tourelle d'escalier, et forcément, comme pour la partie extérieure, toute une série d'interventions sur les pierres avec traitement biocide, nettoyage, sablage, remplacement, rejointoiement, etc. Nous aurons aussi à cet endroit beaucoup de travaux de sculpture sur les encadrements de baies, sur les fleurons et tous les éléments décoratifs que vous voyez illustrés ici en photo. À l'intérieur on va nettoyer les parements, les brosser, on va remplacer tout ce qui doit être remplacé, c'est-à-dire conforter, remplacer, rejointoyer. Vous voyez les abat-sons ici en gros plan, c'est une construction en bois revêtue de cuivre, avec des filets anti-volatiles, mais c'est surtout sur cette photo que vous voyez les grosses fissures. Je vais les illustrer une fois pour attirer votre attention. Vous voyez les énormes fissures qui affectent ce clocher. Ça ne se voit pas vraiment du bas mais c'est quand même assez impressionnant. Pour cela nous allons renforcer la maçonnerie au moyen de broches ou de tirants, et remplacer les abat-sons par de nouveaux éléments en bois, revêtus eux aussi de cuivre et refaits à l'identique. Dans cette phase nous avons encore la restauration des différents planchers, la restauration du plancher 4 A – celui d'origine supportait le beffroi d'origine. Ce mélange d'acier et de béton que vous voyez ici en photo va être restauré et reposé sur des silent blocs afin de minimiser le plus possible toutes les vibrations des cloches pour qu'elles évitent vraiment de les transmettre aux maçonneries. On a quelques revêtements de sol à restaurer.

+ + +

19h35 : Monsieur Olivier WALTZING, Conseiller, entre en séance

+ + +

Voici le plan du beffroi d'origine. Vous voyez sa hauteur qui permettait d'avoir les cloches à une altitude compatible avec les abat-sons, et donc qui reposait sur le plancher n° 4A. aujourd'hui il y a un plancher 4B qui a été construit à ce niveau-ci, qui disparaîtra. Ici vous avez la position des cloches actuelles, donc ce beffroi surélevé sur ce plancher 4B de petite dimension, tout en acier ; en plan la position des 6 cloches principales. Avant-guerre il y avait 5 cloches, et quand ils en ont refaites, ils en ont fait une 6^{ème}. Puisque nous avons aujourd'hui 6 cloches, notre intention est de refaire un beffroi en chêne, avec une hauteur conforme avec ce qui existait au départ mais qui s'arrêtait à ce niveau-là, plus un petit beffroi complémentaire posé sur le premier, qui va pouvoir accueillir la 6^{ème} cloche. La largeur de cette construction est de 5,50 m sur 6,50 m. Voilà comment ça se situe.

Aujourd'hui le trait orange du bas est le niveau d'appui du beffroi ; le 2^{ème} trait orange est celui du niveau d'origine du beffroi ; notre nouveau beffroi va monter jusqu'à H2 pour la 6^{ème} cloche, à hauteur des abat-sons.

Voici les cloches que l'on va descendre, restaurer et remettre en place. Il y a un gros travail à la fois pour le système d'entraînement, le tintement, les moteurs, reposer, revoir les raccordements électriques, etc. C'est un gros ouvrage. Nous avons des portes intérieures pour accéder à chaque niveau qui vont être restaurées. J'ai parlé des abat-sons, vous voyez à quoi ils ressemblent vus de l'intérieur et en gros plan, avec le grillage qui passe derrière pour empêcher les pigeons de rentrer. Tout ceci va être refait à neuf parce que les bois et les cuivres sont vraiment dans un état un peu dégradé.

À ces endroits-là nous aurons aussi en phase 2 des rénovations de plancher : il faut savoir que chaque plancher est percé d'un trou en position centrale, qui avait comme objectif d'une part de pouvoir au moyen de treuilles monter et descendre les cloches, même si dans les années 50 lorsqu'ils ont remis les cloches, ils l'ont fait de l'extérieur. Nous avons quelques photos historiques. D'autre part ça permet également de circuler. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui tout est fermé par des caillebotis, sauf à un certain niveau où il n'y en a même pas. Nous allons donc remettre un garde-corps autour de chaque trou, car si on passe par là, c'est quand même haut, et nous garderons quand même en mesure complémentaire les caillebotis. Nous avons les petits escaliers en tourelles qui seront restaurés, etc. Il y aura quelques éléments métalliques à revoir. Les vitraux des quelques petites baies que nous avons dans cette partie-là seront restaurés. On va évidemment remettre des éléments de protection anti-volatiles. Des travaux de maçonnerie comme dans les autres phases ; là nous sommes dans la phase 3, la partie inférieure, où il y a beaucoup moins d'éléments à restaurer. Cette phase-là ira plus vite. On reste avec des traitements de maçonnerie, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais plus on descend, plus le bâtiment est en bon état. Comme je vous ai dit c'est à partir du niveau des cloches que le bâtiment était en mouvement. Dans la partie inférieure, nous n'avons vraiment pas grand-chose à refaire, si ce n'est quelques nettoyages et quelques restaurations de menuiseries intérieures et extérieures – de nouveau les caillebotis à remplacer et à réconforter. Nous avons ici des vues par le dessous des planchers des n°s 2 et 3, et on constate encore une fois aujourd'hui la construction en briques avec des arêtes en pierres. On voit des traces d'efflorescence qui montre que là aussi nous avons des problèmes d'humidité à résoudre. On voit quelques portes intérieures - celles du haut sont celles du rez-de-chaussée – et quelques volets extérieurs. Je dois peut-être revenir simplement sur le fait qu'au 1^{er} étage nous avons la machinerie de l'orgue, et que les travaux que l'on va mener dans cette phase vont quand même être un peu délicats pour l'orgue. Il va donc falloir que l'on s'organise avec l'organisme et la personne chargée de la restauration de l'orgue, pour bien protéger toute sa machinerie, tout en permettant à l'air de circuler. Je ne vais peut-être pas rentrer dans les détails de tout cela car ça ne fait pas partie de notre projet, mais on réfléchit à une manière de permettre à l'air, en grande quantité, d'atteindre le moteur de l'orgue, sans perturber le fonctionnement du chantier. Voilà les quelques vitraux à cet endroit-là. Comme je le dis, plus on descend, plus l'état est meilleur, donc nous n'aurons ici que des restaurations des vitraux.

Nous arrivons à la fin de la présentation, où je rappelle les clauses administratives que Monsieur LAFORGE a déjà évoquées : procédure ouverte, publication européenne, critère d'attribution pour l'offre économiquement la plus avantageuse. En sélection qualitative, nous demandons à l'entrepreneur de déclarer un chiffre d'affaires avec des assurances de risques professionnels suffisantes. On va lui imposer d'avoir une agrégation en D24 – entrepreneur spécialisé en restauration de patrimoine – classe 8, car le montant est assez élevé. On va lui demander toute une série de référence pour être sûrs d'avoir en face de nous des gens compétents. Nous ne proposons pas d'allotir – la loi qui oblige en principe de diviser les marchés en petits lots afin que de petits entrepreneurs puissent s'imbriquer dans ce genre de projet. Ici la coordination avec l'échafaudage et la petite surface de chantier fait que nous ne proposons qu'un lot unique, divisé en 8 chapitres : installation de chantier, échafaudages, charpente bois, couverture et quelques ouvrages en plomb et en cuivre, menuiserie-serrurerie-peinture, vitrail-serrurerie, ferronnerie-métallerie, horlogerie-campanaire, protections anti-volatiles, un peu d'électricité et d'éclairage. Monsieur LAFORGE vous a parlé d'un délai de 1250 jours calendrier, divisés en 3 sous-délais pour les différentes phases. En termes de budget, lors de la fiche des taches sanitaires en 2008, les études préalables n'avaient pas été faites, nous avons déjà imaginé à l'époque de déposer complètement la flèche. Nous avons donc déjà imaginé en 2008 un budget hors taxes de 6,9 millions d'euros. Ensuite, quand les études préalables sont arrivées et qu'on a pu confirmer la présence des chainages, on s'est rendu compte qu'il ne fallait pas la démonter complètement. Cela veut dire que lorsqu'on a fait notre estimation prévisionnelle en 2018, nous avons fait une petite économie en présentant un projet de 6.156.000 €. Confirmé aujourd'hui, on est toujours à 1.155.000 € HTVA, ce qui fait 7.447.000 € TVAC. Lorsque l'on regarde les subventions et ce que la Région wallonne va donner à la fois pour les travaux et pour les honoraires - sachant que 95 % de

subsidés venant de l'AWAP, 4 % de la Province de Luxembourg et le solde de 1 % pour la ville d'Arlon - ça nous donne, sur un marché global de 8.147.000 €, une part de la ville de 278.552 €. Je rajoute encore une petite chose : sur cette ligne-ci vous voyez « *Subventions AWAP : 7.570.000 €* », Monsieur LAFORGE vous a bien parlé d'un subside de 8 millions, il reste donc un solde de 430.000 €. Si les budgets sont respectés, nous aurons donc encore une petite enveloppe qui nous permettra d'envisager la phase suivante qui serait la restauration de la sacristie. La toiture de la sacristie a été restaurée dans une phase, mais il reste les maçonneries, les façades de la sacristie qui sont en très mauvais état. Si on respecte le budget, on pourra prévoir assez rapidement une 5^{ème} phase de travaux avec le solde du subside.

Monsieur MAGNUS - Merci pour cette présentation très complète et très fouillée. Je pense qu'avec ces graphiques, nous avons, nous qui ne sommes pas nécessairement des professionnels, compris ce qu'on allait faire.

Monsieur GAUDRON – En préparation Monsieur LAMBERT, dont je profite d'excuser par ailleurs de ne pas être avec nous ce soir, avait en tête qu'il y avait déjà eu des travaux à la flèche il y a une quinzaine d'années. C'est possible ?

Monsieur DAVIN - Il y a 15 ans nous étions en 2007-2008... nous avons mis des échafaudages pour les études préalables, c'est peut-être de ça dont il parle. Ça datait d'environ 2010, où nous avons mis un échafaudage extérieur pour pouvoir mettre un échafaudage intérieur dans la flèche, pour aller repérer les fameux chainages. Pour monter un radar à l'intérieur de la flèche, il a donc fallu faire des études. Nous avons fait des sondages dans les maçonneries, des carottages à chaque niveau pour voir la composition de chacun des murs, de chacune des parois, pour vous présenter aujourd'hui ce marché de restauration. Ce qu'évoque probablement Monsieur LAMBERT, ce sont les études préalables qui ont quand même nécessité l'installation d'un échafaudage dans les années 2010.

Monsieur KIAME – Quel est l'intérêt de la 6^{ème} cloche ? Est-ce qu'il n'y aura pas plus de soucis de vibrations plus tard ?

Monsieur DAVIN - En principe nous avons des partenaires qui s'y connaissent dans le sujet, et un ingénieur en structure bois qui est vraiment spécialiste en la matière. Ils nous garantissent donc que la façon dont on va fabriquer le nouveau beffroi et la façon dont on va le poser sur l'édifice feront en sorte que les vibrations ne seront plus communiquer à la maçonnerie. La 6^{ème} cloche ne changera pas grand-chose, surtout qu'elle est plus petite que certaines. Ce sont vraiment les grosses cloches qui sont les plus délicates. On va remettre la 6^{ème} cloche comme elle est là, et comme on a envie de refaire le beffroi à l'identique, et qu'à l'origine il n'y en avait que 5, on doit refaire un petit beffroi complémentaire si on veut mettre la 6^{ème} cloche. Théoriquement cela ne posera pas de problème par rapport aux vibrations et à la stabilité future de la maçonnerie.

Monsieur DEWORME – Je voulais savoir, au cas où il y aurait des avenants à ce que vous venez de proposer, est-ce que le surcout est réparti selon la même clé de répartition que vous avez évoquée ?

Monsieur DAVIN - Non, ici nous avons une enveloppe fermée, contrairement à d'autres marchés. Pour la restauration de la flèche de croisée en cours, nous avons eu quelques surprises. L'AWAP accepte certains suppléments ; en revanche ici nous sommes dans une enveloppe fermée. C'est la raison pour laquelle ce petit bas de laine de 430.000 € qui n'est pas dans le budget serait éventuellement utilisé dans le cadre de ce marché ci. Voilà pourquoi on préfère venir avec un marché qui est quand même d'ampleur, mais avec un budget un peu inférieur à cette enveloppe fermée. Cela nous laisse quand même une marge pour absorber certains avenants au cas où ils devraient apparaître.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que les travaux de restauration de l'église Saint-Martin à Arlon, reprise sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Wallonie par l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 octobre 2016, font l'objet d'un accord-cadre en application du Code wallon du Patrimoine et notamment de ses articles 216 et 514/11 ;

Vu la convention entre la Région Wallonne et la Ville d'Arlon signée le 02 avril 2019 concernant l'accord-cadre 2019/2028 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint-Martin ;

Considérant que les travaux relatifs à cet accord-cadre concernent uniquement les marchés 04 et 05, donc uniquement la restauration de la sacristie et la restauration de la tour-clocher dans son ensemble ;

Vu l'Arrêté Ministériel d'octroi de subside relatif à l'accord-cadre pour la restauration de l'église Saint-Martin signé en date du 15 mai 2019 ;

Vu le courrier de notification de l'octroi de subside transmis par le Service Public de Wallonie – AwaP (Agence Wallonne du Patrimoine) le 17 juillet 2019 ;

Considérant que le montant du subside s'élève à 8.000.000 € sur les exercices 2019 à 2028 à raison de 800.000 € par an ;

Considérant que le marché de conception pour la "Restauration de la Tour-Clocher de l'église Saint-Martin" a été confié à l'Association Momentanée Atelier d'architecture l'Arche Claire sprl - 2BDM Architectes sarl, Avenue Victor-Tesch 29 à 6700 ARLON, dans le cadre de sa mission d'auteur de projet ;

Vu la décision du Collège communal du 13 septembre 2019 demandant à l'auteur de projet le démarrage de l'étude du dossier de restauration de la Tour-Clocher ;

Considérant que ce marché comprend une tranche unique composée de 8 chapitres :

- *Chapitre 1 – INSTALLATIONS DE CHANTIER / ÉCHAFAUDAGES / DEMOLITION / CURAGE / MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE / SCULPTURE*
- *Chapitre 2A – CHARPENTE BOIS*
- *Chapitre 2B – COUVERTURE (OUVRAGES EN PLOMB ET EN CUIVRE)*
- *Chapitre 3 – MENUISERIE BOIS*

- *Chapitre 4 – VITRAUX LOSANGÉS*
- *Chapitre 5 – (SERRURERIE /) MÉTALLERIE*
- *Chapitre 6 – HORLOGERIE / CAMPANAIRE*
- *Chapitre 7 – ANTI-VOLATILES*
- *Chapitre 8 – ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE ;*

Considérant que les travaux seront phasés de la manière suivante :

- *Phase 1 – Restauration de la flèche*
- *Phase 2 – Restauration de la partie haute du fût dans la hauteur des niveaux 3 et 4, y compris terrasse et sol du niveau 5, balustrade et tourelles d'angle (hors sol du niveau 3)*
- *Phase 3 – Restauration du fut sous le niveau 3, y compris sol du niveau 3 ;*

Vu le cahier des charges N° 2008-208-M4 (MT-PO/21-2320) relatif à ce marché établi par l'auteur de projet et dont le montant estimé s'élève à 6.155.308,20 € hors TVA ou 7.447.922,92 € TVA 21% comprise réparti comme suit :

- *Phase 1 : 2.968.196,70 € HTVA*
- *Phase 2 : 1.885.440,50 € HTVA*
- *Phase 3 : 1.301.671,00 € HTVA;*

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte et de choisir les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que mentionnés dans le cahier des charges ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 790/723-60/2020/20207048 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant de 6.155.308,20 € HTVA et que, conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 22 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 03 décembre 2021 et joint en annexe ;

A l'unanimité

Décide :

Article 1er : *D'approuver le cahier des charges N° 2008-208-M4 (MT-PO/21-2320) et le montant estimé du marché "Restauration de la Tour-Clocher de l'église Saint-Martin", établis par l'auteur de projet, A.M. Atelier d'architecture l'Arche Claire sprl - 2BDM Architectes sarl, Avenue Victor-Tesch 29 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.155.308,20 € hors TVA ou 7.447.922,92 € TVA 21% comprise réparti comme suit :*

- *Phase 1 : 2.968.196,70 € HTVA*
- *Phase 2 : 1.885.440,50 € HTVA*
- *Phase 3 : 1.301.671,00 € HTVA.*

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 790/723-60/2020/20207048.

Article 4 : De transmettre pour accord la présente décision et les documents du marché au pouvoir subsidiant, le Service Public de Wallonie – AwaP (Agence Wallonne du Patrimoine), Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

+ + +

19h50 : Monsieur Philippe LANDRAIN, Conseiller, entre en séance

+ + +

Monsieur MAGNUS – Merci pour cette église qui est, comme on l'a rappelé, la seule à Arlon qui fait partie du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie.

4. Aménagement du centre du village de Guirsch - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur MITRI – Ce projet d'aménagement du centre de village de Guirsch. C'est un projet qui date puisqu'un travail d'études a déjà été réalisé il y a quelques années. Tout le monde sait que ce petit village de Guirsch, sur les hauteurs de l'est de notre commune est très apprécié par tous ceux qui passent et qui se retrouvent dans le passé. Ce village, classé en 2010 pour son ensemble architectural d'exception et conservé. Grâce aux besoins de réaliser un réseau d'égouttage, c'est un marché conjoint dans le cadre du plan d'investissement PIC 2019-2021, où une intervention régionale est consacrée à ce projet, à hauteur de 528.431 €.

Les travaux qui ont été confiés à l'auteur de projet, l'association entre Arche Claire et GNI Consulting, consiste en le réaménagement des voiries du village, avec la réalisation de l'égouttage par une extension collecteur unitaire, avec un raccordement à une nouvelle station d'épuration, ainsi que le remplacement des réseaux et l'enfouissement des câbles, et la construction et l'installation d'une nouvelle cabine électrique.

Le cahier des charges a été confié à l'auteur de projet et il y aura évidemment un budget prévu pour 159.160 € à charge de la SPGE pour la partie nécessaire à l'égouttage, et 888.591 € pour la partie voiries qui est à charge de la Ville, qui sera allégée par l'intervention régionale que j'ai citée plus haut. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, et la procédure de ce marché est une procédure ouverte. L'avis de la Direction financière a été sollicité et réservée avec une éventuelle modification budgétaire en 2022. Je remercie déjà Monsieur François D'HOEDT qui va nous faire la présentation de ce beau projet.

Monsieur François D'HOEDT, GNI Consulting – Je vais vous présenter le dossier de la rénovation des voiries du village de Guirsch, qui s'inscrit, comme l'a dit Monsieur l'Échevin, dans la continuité de la création d'une nouvelle station d'épuration, qui était initiée par Idelux Eau.

Cette nouvelle station d'épuration n'a de sens que si elle récolte des eaux usées, et ces eaux usées proviendront du village de Guirsch. Or une partie du village pour l'instant n'a pas encore d'égout, et certains égouts sont en mauvais état. Il faut qu'on ouvre une partie de la voirie du village pour installer ce réseau d'égouttage. Le Collège a donc proposé de profiter de ces travaux de tranchées pour

suggérer aux gestionnaires de tous les réseaux de renouveler également leurs installations, et d'en profiter aussi pour rénover les voiries, objet de cette présentation.

Vous voyez que l'on parle ici d'une phase 1, parce qu'on a divisé le projet en 2 phases de chantier ; mais si on parle de 2 phases de chantier, il n'y a qu'une seule conception parce que le permis d'urbanisme sera présenté dans sa globalité.

Vous découvrez ici le plan dressé par Idelux : on a en bas la station d'épuration ; en bleu les canalisations existantes ; en rouge les canalisations qui sont à créer. Dans une 1^{ère} phase il s'agit de reconstruire les égouts dans la partie nord du village, et dans la 2^{ème} phase ce sera la partie sud qui sera rénovée, voire construite. Voilà pour la partie égout. Pour le plan de secteur, on est évidemment une zone d'habitat à caractère rural ; pour ce qui est de la propriété qui entoure le château, on est en zone de parc, donc zone verte. Plus restrictif et plus important, c'est qu'il y a une large part du village classée comme ensemble architectural – toute la zone hachurée en mauve sur le plan – et la partie hachurée en vert a été classée comme site. Le château est quant à lui classé comme monument, et quelques arbres dans le parc sont classés comme remarquables.

Voilà la vue d'ensemble du village et du projet : ce que vous voyez en vert, ce sont toutes les zones qui seront végétalisées ; en orange ce seront plutôt les zones qui seront pavées, par exemple les carrefours, les plateaux, les trottoirs et les filets d'eau ; on a aussi en jaune des zones qui seront recouvertes de dolomie ; vous voyez les voiries qui sont en général recouvertes de tarmac.

Je parlais tout à l'heure des deux phases. Le village sera donc découpé en deux : la partie nord nord-est qui correspond à la rue du château, côté château, et les rues qui vont vers Heckbous pour la phase 1. Ensuite la phase 2 sera toutes les voiries situées du côté d'Arlon.

Quand on regarde les vues aériennes d'un peu plus près, on voit le carrefour de l'axe principal en venant d'Arlon, la rue du Château qui est traversée par la rue des Etangs et la rue de Beckerich. On voit que l'aménagement qui est prévu ici est du tarmac de façon central, et puis on revient sur le côté du pavé en pierre naturelle avec une largeur pratiquement suffisante pour créer un trottoir.

Toujours en détail, on continue et on va vers le château : les voiries du chemin de Pallen ou de la rue du Château sont traitées sensiblement de la même façon, c'est-à-dire avec du tarmac au centre et des pavés sur les côtés. Là où on a en situation actuelle par exemple du n°17 au n°19, on a déjà du pavé, et on va garder ces zones qui sont en pavés. On va les conserver, les rénover, on va rapporter de nouveaux pavés. Les zones enherbées resteront enherbées, de telle sorte que l'on gardera le caractère rural du village.

Je passe la partie du château, que l'on reverra plus en détail tout-à-l'heure.

Ici c'est la partie nord qui est traitée toujours de la même manière : vous voyez le filet d'eau en pavés qui borde et longe la voirie, et le tarmac qui recouvre la surface de la chaussée.

On note ici la présence de la petite venelle qui part d'un côté vers le nord, vers Oberpallen, et la petite venelle qui rejoint la rue de Beckerich à la rue du Château, près de l'église. Cette petite venelle sera simplement signalée à ces entrées, d'une part, et d'autre part on va réhabiliter la petite venelle, qui figure à l'Atlas des Chemins mais qui a disparu, en installant un tourniquet pour permettre le passage des piétons à cet endroit-là.

On est ici au carrefour à l'entrée du village, à la jonction entre la phase 2 et la phase 1. Les gros plans qui vont suivre permettent de rentrer un peu plus dans le détail. On commence par le plateau au carrefour, près de l'entrée de l'ancienne école : traitement en pierres pour marquer l'entrée du village et ralentir la circulation ; le tilleul existant au milieu du carrefour est conservé ; les bandes herbeuses qui existent au pied des murs et des haies riveraines seront maintenues, toujours dans l'esprit d'un aménagement simple et respectueux de la situation actuelle et de ses qualités qui ont conduites à la

reconnaissance patrimoniale du village. Le trait en pointillé marque la séparation entre la phase 2 et la phase 1 à droite. Voyons aussi que les devants de porte, que certains riverains ont déjà aménagés et dont ils se servent pour stationner leur voiture, seront maintenus ; les pavés de béton seront toutefois remplacés par des pavés en pierre. Nous voyons ici sur ce gros plan notre étude les points d'éclairage : en rouge, ce sont les points d'éclairage existants qui seront supprimés, et en vert ce sont les nouveaux points d'éclairage.

On poursuit vers le château. On voit ici la zone qui a été recouverte de pavés. C'est en fait l'entrée de la venelle qui va vers la rue de Beckerich. On arrive maintenant devant l'entrée du château, bordée au sud par l'espace public planté de cet arbre remarquable, et aménagé en pleine de jeux. Notez l'aménagement des arbres à droit de la photo : ce type de plantation en ligne droite est très fréquent à l'entrée d'un château, pour habituellement rendre majestueuse l'allée qui conduit au domaine ; or ici, curieusement, l'alignement d'arbres n'est pas positionné dans l'axe de l'entrée.

Nous proposons de réduire l'espace de tarmac au profit de l'agrandissement de l'espace végétalisé. La courbe de la voirie sera mieux marquée, et le plateau en pierres naturelles est créé pour marquer l'entrée du château et ralentir la vitesse des véhicules. La plaine de jeux sera réaménagée, mais nous y reviendrons plus tard. En ce qui concerne les arbres nous proposons de planter 2 arbres d'essence locale dans la zone non plantée, d'abattre les 2 platanes les moins vaillants et de les remplacer par 4 arbres d'essence locale également. Ceci a pour objectif d'entamer le renouvellement de ce massif de manière progressive, afin de ne pas attendre que la situation oblige l'abattage de tous les arbres en même temps. De rompre l'alignement des arbres qui ne met en valeur aucune perspective intéressante, et de commencer la création d'un espace végétal plus dense, mêlant davantage d'essences, pour donner à ce coin de verdure une meilleure intégration paysagère.

Quand on poursuit le cheminement vers le nord, on voit qu'on a un beau poteau électrique avec un transformateur. Pour ces équipements on profitera de l'enfouissement des câbles et la création d'une nouvelle cabine électrique pour supprimer ce poteau. Il sera remplacé par un arbre d'essence locale. Ensuite, toujours vers le nord, on va réaxer l'impasse de la forge parce qu'actuellement les voitures venant d'Heckbous, à droite sur le plan, vont souvent se perdre dans l'impasse et doivent faire demi-tour pour repartir vers le sud. En dévoyant ici la chaussée, on va inciter plus les automobilistes à aller directement vers la gauche.

Ensuite, toujours un peu plus vers le nord, on aménagera un coin repos avec un banc, au pied d'un nouveau candélabre, tout en rappelant qu'il y a ici un circuit pédestre intéressant qui passe à cet endroit.

Toujours en détail, voici la jonction dont je vous parlais tout à l'heure, avec la venelle qui va vers Oberpallen, et la venelle qui va vers la rue du Château, près de l'église, et qui traverse la rue de Beckerich. Cette entrée piétonne sera marquée par un plateau en pavés.

On revient maintenant sur la plaine de jeux. Pour parler un peu de son aménagement, le poteau électrique avec le transformateur sera remplacé par une cabine électrique ; on trouve également l'aménagement des jeux ; le massif végétal qui sera reconstitué. Le tout sera séparé par des clôtures en châtaignier pour la sécurité des enfants. Les nouveaux jeux seront tous en bois afin d'assurer une intégration paysagère, en rapport avec le caractère rural du lieu. Evoquons encore la mobilité pour confirmer que le village sera finalement limité de manière homogène à 30 km/h. l'AWAP n'a pas voulu de zones différenciées pour éviter l'accumulation des panneaux de signalisation, et a privilégié la zone 30 pour les raisons suivantes : la longueur du trajet difficilement imposable à 20 km/h, et la signalisation routière moins contraignante, moins visible, et donc plus adaptée au caractère patrimonial du village. En ce qui concerne la cabine électrique, le revêtement en bois et son positionnement sont aussi une imposition de l'AWAP.

Voilà les deux essences qui ont été choisies, le châtaignier et le noyer. Voici les candélabres qui ont été sélectionnés : il s'agit d'un candélabre le plus discret possible avec des leds pour l'éclairage, et le

banc qui garde un caractère rural. On voit ici plus en détail la clôture en châtaignier, et encore des petites vues 3D de la plaine de jeux. Les jeux seront en bois pour garder le caractère rural. On en revient à la vue d'ensemble.

D'un point de vue budget, l'aménagement total est estimé à 1.047.758,03 HTVA, soit un peu plus de 1.200.000 € TVAC. En ce qui concerne les clauses administratives, ce sera une procédure ouverte. Le critère de participation sera une agrégation de catégorie C et de classe 5, et le critère d'attribution sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur BALON – Merci pour cette présentation et ce beau projet. J'ai quelques questions : les types de pavés prévus, avez-vous précisé ?

Monsieur D'HOEDT - Ce sont des pavés en pierre naturelle.

Monsieur BALON - Sur le plan j'ai vu qu'il y avait du relief sur la cour du château, et je me demandais comment cela fonctionnait pour cette zone-là ? Est-ce que c'est privé ou public ? Qu'est-ce qui est prévu ?

Comme le village est un magnifique village et un endroit qui amène aux promenades, aux flâneries et aux visites, est-ce qu'il y a une aire de stationnement qui est prévue pour les gens qui voudraient s'y rendre, sans venir dénaturer le paysage en étant dans l'entrée ?

Monsieur DAVIN – En ce qui concerne les zones privées, il faut bien comprendre que notre illustration mélange les zones privées et publiques, simplement pour illustrer la cohérence entre nos aménagements sur l'espace public par rapport aux aménagements privés en zone privée. Cela veut dire que le projet ne touche absolument pas aux propriétés privées. On va jusque contre la propriété privée, mais on n'intervient pas dedans. Donc si je prends cette vue-ci, où nous avons la ferme de Wickerslot, notre projet s'arrête avec la limite de propriété, mais nous avons illustré les matériaux sur la propriété privée pour montrer la cohérence entre nos aménagements.

En ce qui concerne le stationnement, ça a été un long débat avec l'AWAP. À un certain moment notre projet prévoyait des zones 20 et des chicanes pour créer des emplacements de stationnement, mais les gens du patrimoine nous ont demandé de faire un aménagement beaucoup plus simple, plus doux, moins agressif. Les chicanes n'ont donc pas été véritablement fort appréciées, et tous ces aménagements en zone 20, avec des parkings tracés, avec obligation d'inscription d'un « P » pour montrer que c'est un parking, etc. Tout cela n'était vraiment pas fort apprécié. Nous sommes donc revenus à un projet beaucoup plus simple, sans chicanes, sans parkings organisés, en imaginant que le stationnement demain se réaliserait comme le stationnement aujourd'hui. Il n'y a aujourd'hui rien d'organisé, demain il n'y aura pas plus d'organisé. Les 2 seuls emplacements qui sont vraiment organisés dans le village, c'est à l'entrée du village près de la chapelle, quand on arrive d'Arlon. Ces deux emplacements vont rester là.

Ce qu'on a oublié de dire aussi, c'est qu'on va mettre des conteneurs enterrés juste à côté de ces emplacements de stationnement. Nous allons quand même intervenir un petit peu dans la phase 2, uniquement pour les conteneurs enterrés.

Mais par exemple, si je prends cette vue, vous voyez en face de la plaine de jeux que nous avons un revêtement et une hachure verte. Ce que nous voulons faire là, c'est un empierrement végétalisé mais renforcé, de telle manière que les voitures, qui comme aujourd'hui se garent déjà là, puissent continuer à s'y garer demain, sans que ce soit organisé ou signalé, afin de garder une douceur dans l'aménagement, et qu'on soit le moins intrusif possible. C'est vraiment ce qui a guidé notre composition, rester le plus modeste, le plus rural, et essayer d'intervenir un minimum. On fait

évidemment des choses à neuf, on va réparer les nids de poule et refaire des caniveaux cohérents, avec le même matériau sur toute la longueur. Mais le leitmotiv est de rester le plus discret possible.

Monsieur D'HOEDT - On n'en a pas parlé, mais j'ajouterais aussi que les impétrants ont travaillé aussi de concert. Dans ce cadre-là, tous les réseaux ORES seront enfouis, donc ça augmente aussi la qualité architecturale du site.

Madame GOFFINET – Ma question est posée pour l'Échevine du Patrimoine et l'Échevin du Tourisme : maintenant que le village de Guirsch a du patrimoine classé, il y a énormément de visites guidées sur le site. Il y a la salle de village qui vient d'être refaite. Maintenant il y a tout cet aménagement de voiries qui va être une plus-value pour ce village. Je voudrais donc juste savoir s'il était dans l'intention du Collège, ou les Échevins concernés, de rentrer un dossier aux Plus beaux villages de Wallonie, pour que ce village soit pleinement reconnu. Je trouve qu'il mériterait d'avoir l'appellation, et au niveau des Arlonais, nous en sommes tous convaincus. Je trouve que c'était une belle reconnaissance à obtenir.

Monsieur LAFORGE - C'est vrai que c'est aussi un point qui tient à cœur à mon ami de droite qui me le rappelle souvent. L'Office du Tourisme a commencé à travailler sur le dossier, c'est donc dans les projets à finaliser pour 2022. C'est évidemment quelque chose qui tient à cœur à l'ensemble du Collège, d'avoir le label sur Arlon pour avoir un des plus beaux villages de Wallonie.

Monsieur SAINLEZ – J'ai une question un peu plus technique : dans le village de Guirsch il y a souvent des charrois agricoles très importants qui passent, notamment des ensileuses, des charrois avec de grandes largeurs. Je me demandais si ça avait été pris en compte et si les aménagements répondaient à ces contraintes-là.

Monsieur D'HOEDT – Oui, nous en avons évidemment tenu compte dans le gabarit de la chaussée, mais on sait bien que ces engins sont de plus en plus volumineux. C'est aussi un peu dans ce caractère-là où les filets d'eau permettent une circulation un peu plus accrue et aux voitures de pouvoir se mettre aussi sur le côté lorsqu'un engin agricole passe. D'un point de vue technique on va quand même refaire tout le coffre de la chaussée. Il faut savoir que les coffres des chaussées des villages comme ça ont été construits un peu au fur et à mesure, c'est-à-dire que l'on a empilé des choses les unes sur les autres, sans vraiment construire quelque chose. Ici on va vraiment reconstruire un coffre de chaussée avec une sous-fondation, une fondation et un revêtement beaucoup plus durable que ce qui a été fait par le passé.

Madame CHAMPLUVIER – Au sujet du type de pierre, est-ce que c'est de la pierre régionale ?

Monsieur D'HOEDT – Oui, c'est le grès que l'on trouve ici. Je ne sais pas si on va récupérer des pavés de la place Léopold, pour essayer de récupérer un maximum. Il faut quand même savoir que l'on fait un calcul économique de savoir si la récupération est plus avantageuse économiquement que de faire fabriquer de nouveaux pavés. Le problème est que les pavés de récupération sont souvent avec du tarmac, donc ça prend plus de temps de les remettre à neuf que d'utiliser des nouveaux.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le marché de conception pour l' "Aménagement du centre du village de Guirsch" a été confié à l'Association momentanée L'ARCHE CLAIRE sprl - GNI Consulting sprl ;

Vu le courrier du SPW daté du 16 janvier 2020 approuvant les dossiers inscrits dans le Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021) pour une enveloppe de 1.473.035,76 € ;

Considérant que le dossier d'aménagement du centre du village de Guirsch est inscrit en priorité 3 de ce plan, pour une intervention régionale estimée à ce stade à 528.431,30 €;

Considérant que les travaux comprennent :

- *le réaménagement des voiries d'un village partiellement classé,*
- *l'extension du collecteur pour un égouttage unitaire en vue d'un raccordement vers une nouvelle station d'épuration,*
- *le remplacement des réseaux, y compris l'enfouissement des câbles,*
- *la construction/installation d'une nouvelle cabine électrique;*

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Idelux-Eau du 15 décembre 2021 approuvant le projet, les conditions et le mode de passation du marché ;

Vu le cahier des charges N° 2021-211-A (MT-PO/21-2224) établi par l'auteur de projet dont le montant estimé pour l'ensemble du projet s'élève à 1.047.758,00 € hors TVA, réparti comme suit :

- *159.167,03 € hors TVA (TVA 0%) pour la partie égouttage à charge de la S.P.G.E. La participation communale à cet investissement, au travers de la souscription de parts de la catégorie F au capital d'Idelux-Eau, est fixée suivant l'article 5, §3 du contrat d'égouttage à 42 % du montant HTVA des travaux, sur base du décompte final;*
- ***888.591,00 € hors TVA ou 1.075.195,09 € TVA 21% comprise pour la partie voirie à charge de la Ville d'Arlon ;***

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte et de choisir les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que mentionnés dans le cahier des charges ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60/20214032 et, qu'il devra éventuellement être ajusté en modification budgétaire si nécessaire ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant estimé, à charge de la Ville, de 888.591,00 € hors TVA et que, conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 29 novembre 2021 ;

Vu l'avis réservé rendu par la Directrice financière en date du 07 décembre 2021 et joint en annexe;

A l'unanimité

Décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2021-211-A (MT-PO/21-2224) et le montant estimé du marché "Aménagement du centre du village de Guirsch", établis par l'auteur de projet, l'Association momentanée L'ARCHE CLAIRE sprl - GNI Consulting sprl. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé pour l'ensemble du projet s'élève à 1.047.758,00 € hors TVA réparti comme suit :

- 159.167,03 € hors TVA (TVA 0%) pour la partie égouttage à charge de la S.P.G.E. La participation communale à cet investissement, au travers de la souscription de parts de la catégorie F au capital d'Idelux-Eau, est fixée suivant l'article 5, §3 du contrat d'égouttage à 42 % du montant HTVA des travaux, sur base du décompte final;
- 888.591,00 € hors TVA ou 1.075.195,09 € TVA 21% comprise pour la partie voirie à charge de la Ville d'Arlon.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60/20214032 et, qui devra éventuellement être ajusté en modification budgétaire si nécessaire.

Article 4 : De transmettre pour accord la présente décision et les documents du marché au pouvoir subsidiant, dans le cadre du PIC 2019-2021.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021

Monsieur GAUDRON – J'ai une remarque par rapport à la partie huis-clos du PV. J'aurais souhaité que soit on dresse maintenant un moment de huis-clos, soit on reporte le point au huis-clos.

Après discussion, le Conseil communal, à l'unanimité :

Approuve le procès-verbal de la séance précédente moyennant les remarques émises à huis-clos.

6. Communications d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Le Conseil communal :

M.le Bourgmestre a pris les ordonnances de police suivantes :

Vu les ordonnances de police prises par M.le Bourgmestre;

Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale et le rapport de M.le Bourgmestre;

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules au carrefour entre la rue de Bastogne et la rue du Waschbour à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un sciage de boucle de détection dans le sol (travail de nuit), en date du 08.11.2021 à 20h00 au 10.11.2021 à 06h00 (2 heures de travail).

Le 26 octobre 2021 : réglementant la circulation, des véhicules au carrefour entre l'Avenue Patton et Avenue de Longwy à Arlon, entre le 08 novembre 2021 à 20h00 au 10 novembre 2021 à 06h00 (2 heures de travail), en raison d'assurer le bon déroulement d'un sciage de boucle de détection dans le sol (travail de nuit).

Le 26 octobre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue des Cheminots, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz – fouilles et traversée de voirie, en date du 28.10.2021 à 07h00 au 15.11.2021 à 18h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementât la circulation des piétons à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une grue / élévateur, en date du 29.10.2021 de 07h30 à 12h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 28.10.20221 de 08h00 à 17h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.10.2021 de 09h00 à 18h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant la circulation des véhicules au carrefour de la rue des Espagnols et l'Avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 02.11.2021 de 07h00 à 10h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 92 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un élévateur / grue, en date du 28.10.2021 de 07h00 à 18h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Général Patton, 180 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 29.10.2021 de 07h30 à 14h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Général Patton, 185 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.12.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant la circulation des piétons à la rue de l'Ecole, 2 et rue du Maitrank à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage, en date du 06.10.2021 à 07h00 au 29.10.2021 à 18h00.

Le 26 octobre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.10.2021 de 09h00 à 20h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Bernard, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de débouchage de canalisation, en date du 04.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch, 91 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.11.2021 de 10h00 à 15h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare au niveau du n° 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'une roulotte pour la boulangerie RIGA, en date du 04.11.2021 à 07h00 au 19.11.2021 à 20h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Espagnols, 129 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.11.2021 de 09h00 à 18h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules et la circulation des piétons, à la rue des Déportés au niveau du n°61, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'échafaudage sur voirie et trottoir, en date du 10.09.2021 à 07h00 au 20.12.2021 à 16h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin, en raison d'assurer le bon déroulement de la kermesse de Fouches, en date du 02 novembre 2021 à 08h00 jusqu'au mardi 09 novembre 2021 à 18h00.

Le 03 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 47, rue Paul Reuter (BNP) n°1 (croix au sol dessinée), rue des Déportés Haut n°5, rue du Marché au Beurre, n°17, Grand Place (Maison Knopes), 24, Grand Place (Palais d'Asie) 19, Place Hollenfeltz (coconuts, 15, rue des Faubourgs (Adecco n°27, rue des Faubourgs (banque Ing, derrière arrêt de bus, rue des Faubourgs(GM serrurerie) 46, rue des Faubourgs (centre dentaire du sourire, 1, Marché aux Légumes (en face GB), rue du 25 Août (La Province), 7, Passage Nord, rue de Diekirch (café Soho, 16, rue des Faubourgs (distri Hair), 47, rue des Faubourgs (Fontaine), Place Schalbert (en face du Cerf), rue Netzer (police), rue Général Molitor, avenue de la Gare (pharmacie), 11, avenue de la Gare (en face de la Gare, 47, rue Francq, 16, rue Francq, 46, rue Nothomb, à côté du restaurant Trulli, 8, rue Nothomb (en face du Trulli), rue Netzer, 17, rue Netzer, 3 (en face), rue Netzer, 5C, avenue de la Gare (à côté des taxis), en date du 04.11.2021 à 07h00 au 12.11.2021 à 17h30, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement d'horodateurs.

Le 04 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Thermes Romains – devant le cimetière à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de ramassage de branche, en date du 06.11.2021 de 08h00 à 09h30.

Le 04 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue Saint Jean, rue de la Caserne, rue de Diekirch (à partir de son carrefour avec la rue de la Caserne), rue du 25 Août, Place Léopold, rue Joseph Netzer (à partir de son carrefour avec la Place Léopold).

Le 04 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.11.2021 de 07h00 à 20h00.

Le 04 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules Chaussée Romaine à Arlon (Fouches), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, en date du 10.11.2021 à 08h00 au 19.11.2021 à 17h00 (1 jour de travail).

Le 04 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Waltzing, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de meuble, en date du 26.11.2021 de 08h00 à 20h00.

Le 05 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marquisat, un emplacement d'une longueur de 7,5 mètres (juste avant le croisement avec la rue du Bastion, côté impaire) à Arlon, du 06.11.2021 à 08h00 au 31.07.2022 à 18h00.

Le 05 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules, rue Paul Reuter, 47, rue Paul Reuter (BNP) n°1 (croix au sol dessinée), rue des Déportés Haut n°5, rue du Marché au Beurre, n°17, Grand Place (Maison Knopes), 24, Grand Place (Palais d'Asie) 19, Place Hollenfeltz (coconuts, 15, rue des Faubourgs (Adecco n°27, rue des Faubourgs (banque Ing, derrière arrêt de bus, rue des Faubourgs(GM serrurerie) 46, rue des Faubourgs (centre dentaire du sourire, 1, Marché aux Légumes (en face GB), rue du 25 Août (La Province), 7, Passage Nord, rue de Diekirch (café Soho, 16, rue des Faubourgs (distri Hair), 47, rue des Faubourgs (Fontaine), Place Schalbert (en face du Cerf), rue Netzer (police), rue Général Molitor, avenue de la Gare (pharmacie), 11, avenue de la Gare (en face de la Gare, 51, rue Francq, 16, rue Francq, 46, rue Nothomb, à côté du restaurant Trulli, 8, rue Nothomb (en face du Trulli), rue Netzer, 17, rue Netzer, 3 (en face), rue Netzer, 5C, avenue de la Gare (à côté des taxis), en date du 04.11.2021 à 07h00 au 12.11.2021 à 17h30, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement d'horodateurs.

Le 08 novembre 2021 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de livraison, en date du 10.11.2021 – intervention de deux heures.

Le 08 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.11.2021 de 09h00 à 18h00.

Le 08 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem, 37-39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toitures, en date du 08.11.2021 à 07h00 au 12.11.2021 à 17h30.

Le 08 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue de Sesselich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réalisation d'essais de sol (chantier temporaire et mobile), en date du 22.11.2021 à 08h00 au 26.11.2021 à 17h00 (1 jour de travail).

Le 12 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Temple à Arlon, au cimetière de Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'empierrement, en date du 16.11.2021 à 08h00 au 18.11.2021 à 17h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules et des véhicules rue des Tanneries, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container, en date du 08.11.2021 à 08h00 au 24.12.2021 à 18h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de toiture, en date du 09.11.2021 à 07h30 au 26.11.2021 à 17h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, 157 à Arlon, fouilles en trottoir, entre le 15.11.2021 à 07h00 au 29.11.2021 à 18h00., rue des Martyrs, 53 à Arlon, fouilles en trottoir, entre le 18.11.2021 à 07h00 au 04.12.2021 à 18h00, rue de Diekirch, 330 à Arlon, fouilles en trottoir, entre le 19.11.2021 à 07h00 au 03.12.2021 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz.

Le 12 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue de l'Esplanade, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04.12.2021 à 10h00 au 05.12.2021 à 20h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules ruelle Schentzy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de câble vétuste entre le 25.10.2021 à 07h00 au 26.11.2021 à 18h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 182 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons au croisement de la rue Joseph Netzer et de la rue Général Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles – installation de câbles, en date du 15.11.2021 à 07h00 au 26.11.2021 à 18h00.

Le 12 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Didier, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Tilleuls à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un char, en date du 19.11.2021 de 08h00 à 15h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 47, rue Paul Reuter (BNP) n°1 (croix au sol dessinée), rue des Déportés Haut n°5, rue du Marché au Beurre, n°17, Grand Place (Maison Knopes), 24, Grand Place (Palais d'Asie) 19, Place Hollenfeltz (coconuts, 15, rue des Faubourgs (Adecco n°27, rue des Faubourgs (banque Ing, derrière arrêt de bus, rue des Faubourgs(GM serrurerie) 46, rue des Faubourgs (centre dentaire du sourire, 1, Marché aux Légumes (en face GB), rue du 25 Août (La Province), 7, Passage Nord, rue de Diekirch (café Soho, 16, rue des Faubourgs (distri Hair), 47, rue des Faubourgs (Fontaine), Place Schalbert (en face du Cerf, en date du 16.11.2021 à 07h00 au 19.11.2021 à 17h30, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement d'horodateurs.

Le 16 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules N81 de Arlon à Messancy entre les BK 4.75 à 9.1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de contrôles de mesures de terre par organisme agréée, en date du 17.11.2021 de 07h00 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 94 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.11.2021 à 09h00 au 20.11.2021 à 20h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 17.11.2021 à 08h00 au 22.11.2021 à 16h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Place, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.10.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 15.11.2021 à 07h00 au 26.11.2021 à 17h30 (occupation des emplacements de façon ponctuelle).

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules et la piste cyclable rue de la Synagogue, 27 à Arlon, en raison d'assurer le placement d'un container, en date du 13.11.2021 de 08h00 à 19h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Général Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.11.2021 de 08h00 à 12h00, en date du 30.11.2021 de 11h00 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Général Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.11.2021 de 08h00 à 12h00, et en date du 30.11.2021 de 11h00 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue Jean l'Aveugle, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, ouverture en accotement et voirie, en date du 22.11.2021 à 07h00 au 26.11.2021 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 94 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.11.2021 à 09h00 au 20.11.2021 à 20h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, et rue Francq à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 15.11.2021 à 07h00 au 17.12.2021.

Le 16 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules au Pad 11 boîte 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.12.2021 à 08h00 au 22.12.2021 à 18h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue du Général Patton, 102 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 02.12.2021 de 07h00 à 20h00.

Le 16 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue du 25 Août, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un démontage d'une citerne à mazout, en date du 24.11.2021 de 07h00 à 17h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Semois, 108 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules, à la route du Hirtzenberg, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement, en date du 22.11.2021 à 07h00 au 03.12.2021 à 18h00.

Le 18 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 24.11.2021 de 08h00 à 20h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Luxembourg, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 22.11.2021 à 08h00 au 10.12.2021 à 16h30.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Hunnebourg à Arlon, le long de la plaine de jeux, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fauchage, en date du 22.11.2021 à 07h00 au 21.12.2022.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.11.2021 de 08h00 à 13h30.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Clocher à Arlon (Udange), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage et d'une grue, en date du 19.11.2021 à 08h00 au 17.12.2021 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Général Patton, 184 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 22.11.2021 à 08h00 au 23.11.2021 à 19h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Semois, 108 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25.11.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue de Schoppach, 9 à Arlon – fouilles en trottoir, entre le 22.11.2021 à 07h00 au 02.12.2021 à 18h00, rue de Sesselich, 237 à Arlon, fouilles en trottoir et voirie entre le 02.12.2021 à 07h00 au 16.12.2021 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue du Duché, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement réseau d'égouttage, en date du 22.11.2021 à 07h00 au 23.11.2021 à 17h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Glissisbour, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09.12.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Martyrs, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.12.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09.12.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules à la Place du Lieutenant Callemeyn – résidence Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09.12.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.12.2021 de 08h30 à 17h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2021 de 08h00 à 20h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue de Meix le Tige à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbre, en date du 27.11.2021 à 08h00 au 28.11.2021 à 16h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules à la Place du Docteur Hollenfeltz – ACP galerie au niveau de l'opticien à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 30.11.2021 de 06h00 à 09h00.

Le 19 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter – parking de la ville d'Arlon à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une visite, en date du 10 décembre 2021 de 13h00 à 16h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2021 à 08h00 au 24.11.2021 à 16h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking de l'Hôtel de Ville, rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une visite (ambassadeur de Belgique), en date du 23.11.2021 de 11h30 à 17h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.12.2021 à 08h00 au 04.12.2021 à 20h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant l'autorisation des travaux de nuit (nuisances sonores) au Chemin des Espagnols, 283 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nuit – coulage et lissage béton, en date de la nuit du 26 au 27 novembre 2021.

Le 26 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 47, rue Paul Reuter (BNP) n°1 (croix au sol dessinée), rue des Déportés Haut n°5, rue du Marché au Beurre, n°17, Grand Place (Maison Knopes), 24, Grand Place (Palais d'Asie) 19, Place Hollenfeltz (coconuts, 15, rue des Faubourgs (Adecco n°27, rue des Faubourgs (banque Ing, derrière arrêt de bus, rue des Faubourgs (GM serrurerie) 46, rue des Faubourgs (centre dentaire du sourire, 1, Marché aux Légumes (en face GB), rue du 25 Août (La Province), 7, Passage Nord, rue de Diekirch (café Soho, 16, rue des Faubourgs (distri Hair), 47, rue des Faubourgs (Fontaine), Place Schalbert (en face du Cerf), en date du 23.11.2021 à 07h00 au 26.11.2021 à 17h30, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement d'horodateurs.

Le 26 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules route de Longwy, 521 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 03.12.2021 à 07h00 au 09.12.2021 à 18h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue des Espagnols, 169 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation cuve à mazout, en date du 10.12.2021 de 07h30 à 17h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant la circulation des véhicules rue du Lingenthal, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement, en date du 29.11.2021 à 07h00 au 03.12.2021 à 17h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 25.11.2021 à 08h00 au 26.11.2021 à 16h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Général Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.12.2021 de 08h00 à 18h00.

Le 26 novembre 2021 : réglementant l'autorisation des travaux de nuit (nuisances sonores) Chemin des Espagnols, 283 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nuit – coulage et lissage béton, en date du 30 novembre 2021 au 01 décembre 2021.

Le 26 novembre 2021 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 27.11.2021 à 07h30 au 03.12.2021 à 17h00.

A l'unanimité

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

7. Intercommunale VIVALIA : avis à émettre à propos des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2021

Monsieur MAGNUS – Je voudrais simplement dire qu'au niveau de notre arrondissement, contrairement à ce que certains pourraient croire, le combat continue. J'en veux pour preuve que demain, en fin de matinée, nous avons une rapide vidéoconférence, non pas avec notre avocat, mais avec quelqu'un de son cabinet qui est spécialiste en matière de permis, pour nous expliquer et nous faire part de ses réflexions juridiques à propos des pistes à mettre en œuvre vis-à-vis de cette demande de permis. Donc non, toutes les communes de cet arrondissement comptent bien faire tout ce qu'elles peuvent pour faire obstacle à la construction de ce projet que nous trouvons depuis quelques années complètement ridicule et contraire à l'intérêt de nos citoyens luxembourgeois, et des communes qui ne se rendent aujourd'hui pas encore compte de la catastrophe financière que ce projet va entraîner.

Monsieur KERGER – Je m'intéresse toujours beaucoup à Vivalia, vous le savez. Nous sommes quelques-uns à être membres de l'AG. Je vais simplement rappeler qu'il y a deux ans, je disais, suite à une AG où ils ont présenté les résultats financiers, les nuages s'accumulent dans le ciel de Vivalia. Rappelez-vous, seulement 52 % des communes avaient approuvé les plans financiers de Vivalia. Maintenant je vais simplement dire à tout un chacun que, suite aux différentes AG, pré-AG, etc., que l'orage a éclaté au-dessus de Vivalia et, je ne mâche pas mes mots, on va à la catastrophe. Monsieur le Bourgmestre, vous venez de parler de Vivalia 2025, mais je dis que nous allons à la catastrophe pour notre paysage hospitalier dans la province du Luxembourg.

Avant de commencer à développer, je vais remercier tout le personnel hospitalier. Je crois qu'on lit souvent qu'ils sont soumis à rude épreuve. Je crois aussi que lorsque l'on va dans une clinique, on approuve la qualité des soins, on regarde si on va être bien soigné. Je pense quand même que les sourires de l'infirmière, les petits mots qu'elle dit quand vous êtes couché dans votre chambre, est un fameux médicament. Les médecins qui sont ici sont d'accord avec moi. C'est pour cela que je leur dis encore une fois merci, et le cœur qui se trouve devant la clinique a tout son sens actuellement.

Je voudrais tout d'abord revenir sur la situation du personnel. D'accord le Covid a aggravé la situation, mais je crois que le management de Vivalia a quand même une part de responsabilité aussi. Que ce soit en AG, en pré-AG, dans les divers Conseils communaux – vous lisez dans la presse – au Conseil provincial, on voit le personnel qui se plaint de la charge de travail, de la considération qu'on lui accorde. Je voudrais simplement rappeler ici pour bien montrer qu'il n'y a pas que les villages petits canards du sud qui s'insurgent ou se révoltent. Les mots du Docteur ENGLEBERT, président du Conseil médical de Marche, au mois de septembre : *« Lorsque l'on voit les soins de santé périclités de la sorte en Province de Luxembourg, il faut se remettre en question. Les gens ne quittent pas le navire parce qu'ils vont gagner plus au Luxembourg ou ailleurs, mais parce que le climat est délétère. Cela devient insupportable pour beaucoup de travailleurs dans ces conditions. Croyez-moi bien que s'il n'y a pas un changement rapide dans la manière de fonctionner, il ne faudra pas attendre Houdemont pour que l'hôpital de Marche soit fermé. Cela urge. »*

Je viens de parler dernièrement, non pas avec les deux médecins de Vivalia ici car j'aimerais avoir un avis un peu différent, plus objectif, qu'à Arlon aussi la catastrophe est imminente. Quand vous parlez avec les médecins, on vous dit ceci : il y a une rupture totale de confiance entre le management et le personnel sur le terrain. Quand vous entendez aussi « On ne nous écoute pas », « C'est un management pyramidal » contrairement à ce qu'on requiert aujourd'hui, un management qui soit participatif ou à l'écoute. Je vais vous donner deux informations que j'ai reçu début de cette semaine : la dernière neurologue de la clinique d'Arlon vient de donner son préavis. Rendez-vous compte, la clinique du chef-lieu n'aura plus de neurologue sur son site. Un autre chirurgien bien connu a quitté aussi. Donc les infirmières s'enfuient, et j'insiste sur ce terme, les médecins partent vers d'autres cieux, ... et pendant ce temps-là, que faisons-nous au niveau du management de Vivalia ? Les articles de presse de ce matin nous l'ont montré, on continue à discuter de la position du Conseiller stratégique, de son salaire, etc. Et ce qui est le plus admirable quand même, après autant d'années où des infirmiers et des médecins ont tiré le signal d'alarme, le Directeur général a tapé la main sur la table pour revaloriser le statut des infirmiers/infirmières. Je trouve que c'est assez grave.

Ce qui m'irrite le plus, c'est que l'on a parfois l'impression que l'on pleure au sein du management de Vivalia. On attend des interventions divines ou célestes, on attend quelque chose du Fédéral, des communes, de la Province... mais jamais on a l'air de se remettre en question. Moi on m'a toujours dit « Essaye de résoudre tes problèmes toi-même avant d'appeler d'autres pour les résoudre » et je crois que c'est là que ça bloque.

Un autre point à côté de l'aspect humain, c'est l'aspect financier. On nous a présenté à la pré-AG le plan stratégique 2023-2027. On y voit le résultat net pour Vivalia qui est estimé, pour les 5 années, à une moyenne annuelle de -7.200.000 € ! C'est quand même assez impressionnant. Ce qui m'intéresse aussi, et ce qui m'irrite au plus haut point, on lit : *« Sans financement spécifique pour la cotisation de responsabilisation, sans intervention pour le fond FX, sans intervention du fond des blouses blanches, il y a impossibilité pour Vivalia de maintenir un équilibre financier dans le cadre du plan de gestion. »* On attend quoi ? On attend que quelqu'un vienne aider sur tous les aspects ? Est-ce qu'il n'y a pas eu de provisions ? On découvre tout d'un coup ce genre de charge ? Je vous assure que je me demande réellement par qui est dirigé Vivalia.

Ce qui m'inquiète également, c'est qu'on y relève aussi que le résultat d'exploitation des Cliniques du Sud Luxembourg qui, jusqu'en 2019, était dans un beau positif. Et le résultat d'exploitation est très simple : entrées, dépenses, et vous avez votre résultat. Depuis 2019, avant le Covid, on plonge. Pour 2020 cela correspond à un déficit des résultats d'exploitation de 1 million ; pour 2021 cela correspond à 1.300.000 € ; pour 2022, le budget l'estime à un déficit de 5.200.000 €. Je pense qu'à l'AG nous devons demander quelques éclaircissements à ce sujet-là. On peut se poser la question de ce qu'il se passe. Est-ce que Vivalia va continuer à attendre déjà maintenant de la Province, qui a quand même versé environ 1.000.000 €, Marche qui parle de 1.200.000 €. Est-ce que l'on va devoir en tant que commune éponger les dettes ou déficits qu'ils ont créés ? Oui, on peut attendre l'aide fédérale, mais je crois que vous savez dans quel état se trouve les finances du Fédéral et du Régional.

Pendant ce temps-là, quand je vois que l'on parle de Vivalia 2025 – un sujet qui nous irrite vraiment – je vois qu'on se dispute sur les termes « neutralité du budget ». La Ministre des soins de santé de la Région a dit : « *Le subsidie* – je dirais plutôt le prêt puisque ce sera à rembourser en fonction de la patientèle qui fréquentera la clinique – *devra respecter la neutralité budgétaire.* » Pour moi, c'est assez simple, concernant la neutralité budgétaire, il y avait un budget et il faudra qu'il reste tel quel. On voit le Directeur général qui dit « *Ne vous tracassez pas, dans les prévisions, nous avons prévu une indexation en fonction des coûts* ». Je dirais qu'à voir l'évolution du prix des matériaux, j'espère en tout cas que l'indexation prévue sera suffisante. Sinon nous allons tous souffrir, avec même de devoir éponger d'autres dettes.

Un autre point qui m'irrite, et on va quand même lui poser la question en AG, c'est quand il dit « *S'il y a augmentation du prix des chambres, ne vous inquiétez pas, cela n'aura aucun impact sur le patient puisque ces charges sont assumées par les mutualités* ». C'est quand même une belle conception de la solidarité. Si je comprends bien ce qu'il dit, si on doit augmenter le prix des chambres pour éponger nos dettes, c'est quand même les mutualités qui vont payer ! J'espère que j'ai mal compris parce que c'est quand même assez effrayant.

Comme le disait Monsieur le Bourgmestre, les caisses se vident mais on parle toujours de briques. Les infirmiers et le personnel médical sont à bout, mais on parle de briques. Et ce qui est le plus grave, c'est qu'il faudrait qu'à un moment certaines personnes arrêtent de se voiler la face, reconnaissent leurs erreurs et arrivent à les corriger, pour ne pas vivre dans le déni. Plusieurs personnes les préviennent, mais ils continuent.

C'est pour cela que je vous dis que, tous ensemble, je crois que nous devons continuer les actions qui sont déjà entreprises. Le permis d'urbanisme est maintenant déposé, analysons-le et regardons s'il est conforme, s'il le faut avec les avocats. Toutes les communes l'attaqueront, verront ce qu'il y a moyen de faire, entraîneront des réclamations.

Un 2^{ème} point très important, et j'aimerais bien que ça remonte jusqu'aux oreilles de nos politiques, continuer notre travail d'investigations pour quitter Vivalia. Je pense qu'il faut vraiment qu'on l'envisage, même si ce n'est pas toujours facile, mais il faut continuer le travail que vous avez entamé pour y arriver.

Un 3^{ème} point que nous avons commencé, je pense, avec la carte blanche, c'est de commencer à motiver les autres communes en leur expliquant de quoi il retourne, même si c'est difficile. Je crois qu'avec la carte blanche, à voir les personnes qui ont signé, il y en avait de Bertrix, de Musson, Saint-Léger. Martelange nous a carrément rejoints maintenant. Je pense que c'est un travail que nous devons faire.

Normalement j'ai toujours été optimiste, mais maintenant je vous le dis, j'ai quand même peur.

Monsieur MAGNUS – Deux petites remarques, d'abord sur le financement. Pendant des années les CSL ont été la seule entité à gagner de l'argent, et c'est nous qui aidions Marche et Libramont

certaines années, parfois en bénéfice et parfois en déficit. Comme vous l'avez rappelé, depuis quelques années, ils ont réussi à mettre également les CSL en déficit. Ils ne méritent pas nos félicitations.

Monsieur GAUDRON – Je vais être bref car Monsieur KERGER a déjà dit beaucoup de choses très intéressantes. J'aimerais juste appuyer sur un point complémentaire : quand on voit un déficit de plus de 5 millions à l'exercice, et que l'on dit qu'il n'y a pas d'argent et pas de solution dans la structure, que les solutions doivent venir d'ailleurs, mais qu'en parallèle on se permet de revaloriser les salaires de l'ensemble des managements, c'est purement scandaleux. Revaloriser un management quand la situation et l'ensemble des équipes vont bien, qu'il y a un travail de qualité qui fait avancer la structure, je peux encore l'entendre. Mais dans ce contexte-ci, c'est complètement scandaleux. D'autant plus quand on voit que Monsieur BERNARD, qui a perdu la totale confiance de ses équipes, est à toujours passer son temps à essayer de se recaser dans un autre poste de l'intercommunale, tout en maintenant son salaire très attractif, c'est du non-management total.

Monsieur LAQLII – Une fois nous avons parlé d'une piste de sortir de Vivalia, et nous avons même discuté avec l'avocat, qui avait trouvé que cette piste tenait la route. J'aimerais savoir où cela en est ? Parce qu'à chaque fois menacer et ne pas mettre ces menaces à exécution, ils vont nous prendre pour des joueurs de poker qui bluffent à chaque fois. À mon avis il faut discuter cette sortie sérieusement et voir si c'est possible. si ce n'est pas possible, il faut arrêter de mentir ; si c'est possible, il faut mettre à exécution.

Monsieur MAGNUS – Il y avait deux possibilités pour cette sortie : soit il faut sortir à la fin de notre engagement, avec cet élément fondamental de notre avocat qui était de dire qu'une intercommunale ne peut pas prendre des engagements supérieurs à sa durée, donc environ en 2034. C'est d'ailleurs un problème juridique qui sera certainement un jour soulevé devant les tribunaux. On n'a pas le droit de prendre des engagements supérieurs à la durée de l'intercommunale. Soit il faut se remettre avec une autre structure, et là des contacts ont déjà été pris.

Monsieur MITRI – C'est vrai que la sortie de l'intercommunale est quelque chose à envisager, comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre. Nous avons investi dans cette intercommunale. Elle a été créée par le Sud, par l'AIOMS, et c'est grâce à ceux qui nous ont précédé que l'intercommunale actuelle a su tenir. C'est pour cela que nous avons cru jusqu'à maintenant, en nous battant pour faire valoir ce que le Sud a fait pour les soins de santé. On ne souhaite pas être glorifié, ça a été automatique, nous avons été les premiers en Wallonie à créer une fusion avec les différentes petites institutions pour faire une institution, l'AIOMS, fleuron de la médecine en Province de Luxembourg. C'est ça qui nous chagrine. Nous ne sommes pas arrivés jusqu'à maintenant à faire valoir que les soins de santé dans la Provins sont un projet important qu'il faut équilibrer. C'est la création des 3 hôpitaux qui était la plus valable, et ce n'est pas nous qui l'avons inventé. Depuis 2008 ce sont les meilleurs spécialistes des structures hospitalières et de la santé publique qui l'ont dessinée. Malheureusement le Professeur DE WEVER qui a défendu ce projet à tous les niveaux, et que tout le monde reconnaissait pour ses qualités, est maintenant décédé. Il n'a pas été suivi par notre politique de santé et notre Conseil d'administration. C'est pour cela, s'il nous reste que la sortie, ça sera la sortie.

Monsieur MAGNUS - Pour répondre de manière plus concrète à Monsieur LAQLII, on a pris des contacts avec d'autres institutions hospitalières et ces contacts sont toujours en cours.

Monsieur KIAME – pour compléter Monsieur KERGER, la situation à l'hôpital d'Arlon devient plus qu'urgente. Avec l'hémorragie de personnel, d'infirmières, de médecins qu'il y a actuellement, il y a des lits aux soins intensifs qui sont fermés car il n'y a pas d'infirmières pour pouvoir s'en occuper. Cela veut dire que si demain, il y a un infirmier qui est malade, il y a 4 lits qui sont fermés. D'un autre côté il y a des services à des étages qui sont en train de se fermer. Des professionnels de

la santé m'ont parlé du départ de la dernière neurologue, c'est vraiment triste. Je pense que si on continue dans cette politique-là et qu'on n'essaye pas d'agir vite, on va se retrouver à un certain moment avec un hôpital vide, il n'y aura personne pour travailler, et un très bel hôpital à Houdemont, mais personne pour y travailler non plus. L'urgence est là. Quand on parle avec les personnes qui travaillent aux soins intensifs, ils disent qu'ils ont vu les 1^{ère} et 2^{ème} vagues, que c'était difficile mais ils étaient heureux et contents. Maintenant dans la 3^{ème} vague, ils ne sont pas contents car ils sont très peu pour affronter, il y a moins de lits, ils voient des gens qui ne sont pas bien dans les couloirs mais ils ne peuvent pas les prendre en charge. Hier j'ai eu une patiente Covid positive qui est passée par les urgences ; ce matin on me sonne pour me dire qu'elle est retournée à la maison et que je dois m'en occuper car il n'y a pas de place à l'hôpital. Ça devient quelque chose de plus qu'urgent et si nous n'agissons pas comme Messieurs KERGER et LAQLII l'ont dit, pour moi je pense qu'à un certain moment, nos Arlonais, comme c'est encore le cas, seront transférés à Luxembourg ou iront d'eux-mêmes au Luxembourg.

Monsieur MAGNUS - Cela fait des années qu'on le dit

Monsieur DEWORME – Effectivement l'hôpital d'Arlon est entré dans une spirale négative dont il va être malheureusement bien difficile de sortir. Pourquoi sommes-nous dans cette spirale négative ? Parce que je pense qu'on n'a pas investi suffisamment dans l'humain, dans le personnel. A mon avis c'est une chose extrêmement importante. Aussi parce qu'il y a une volonté non pas du management seulement, mais du politique de lâcher la proie – qui était les hôpitaux qui marchaient bien, surtout Arlon, Libramont – pour l'ombre d'Houdemont. Il n'y a pas de certitude mais on a désinvesti dans l'hôpital d'Arlon au profit de quelque chose qui se fera peut-être. Et ça je pense que c'est catastrophique pour la population. Vous savez qu'aujourd'hui il n'y a plus que 300 lits sur 400 qui sont ouverts à l'hôpital d'Arlon, par manque de personnel de tout type, et aussi parce que les médecins souvent découragés, quittent notre hôpital, par manque de perspective claire. C'est ça le problème.

À un moment donné on avait évoqué ce qu'on avait appelé, nous les médecins, la préférence vivalienne : c'est un système de complémentarité de fonctionnement en réseau avec les hôpitaux, qui devait permettre à ce que les patients soient dirigés préférentiellement vers d'autres hôpitaux de Vivalia. À l'époque – parce que nous n'avons plus un certain nombre de plateaux techniques comme celui de la neurologie, et c'est catastrophique – nous avons toute une série de plateaux techniques qui auraient fait que si cette préférence vivalienne, qui était quand même logique dans un système d'hôpitaux faisant partie de la même intercommunale, avait fonctionné, nous aurions recueilli naturellement toute une série de pathologies, de problèmes, que nous étions à même de traiter à Arlon, mais pas nécessairement les autres hôpitaux. Si cette simple logique-là de bon sens avait été mis en œuvre, nous ne serions pas aujourd'hui financièrement dans la situation où nous sommes, et je pense que les équipes médicales se seraient aussi renforcées. Malheureusement ça n'a pas été voulu, c'est même le contraire qui a été décidé, pour ne justement pas renforcer l'hôpital d'Arlon, qui sinon aurait montré par son développement qu'il n'était pas nécessaire de construire un nouvel hôpital.

Ils sont donc allés jusqu'au bout de leur logique, refusant de mettre en œuvre cette préférence vivalienne, alors qu'ils avaient les moyens de le faire, au profit de l'exportation de certains malades vers d'autres hôpitaux n'appartenant pas au groupe Vivalia. Cela a été le cas à Bastogne, avec la cardiologie. Je pense que Monsieur MITRI s'en souvient très bien.

C'est donc un hold-up contre notre hôpital, contre tout ce qui a été fait. C'est vrai que je pense à Guy SCHUSTER, qui était assis là pendant des années, qui a présidé à notre intercommunale, qui l'a développé, qui l'a fait vivre, qui l'a mis en boni financier. Paradoxalement c'est vrai que c'est cet argent-là qui a servi à tenir hors de l'eau les hôpitaux de l'IFAC, et c'est surtout de ce côté-là de la Province que l'on soutient Houdemont contre Arlon.

Monsieur GAUDRON – Juste un complément par rapport à tout ce qui a été dit sur le retrait de Vivalia. N’oublions pas que si nous quittons Vivalia, nous quittons avec notre hôpital. C’est un élément important dont Vivalia doit vraiment se rendre compte, car ils ont déjà du mal à équilibrer leur plan budgétaire actuellement. Un plan budgétaire sans l’hôpital d’Arlon, je me réjouis de voir comment ils vont le présenter. Ce sera le moyen de reconstruire notre hôpital avec les moyens humains et un management où les gens auront envie de venir travailler.

Monsieur MITRI – Pour compléter, notre gros problème est la qualité de ce qu’on offre à nos patients actuellement. À Arlon, la qualité a chuté par manque d’effectifs, je suis tout à fait d’accord, qui étaient organisés progressivement, volontairement. L’alarme a été sonnée il y a déjà longtemps, et ce n’est pas la crise Covid qui l’a créée. C’était déjà depuis de longues années. Tous les médecins et tous les services sonnaient l’alarme, ça n’a jamais été entendu, et maintenant on crie au loup.

Autre chose, un monde de projets réels de santé publique autour de cet hôpital, au milieu de nulle part, donne une plus-value à cet énorme investissement. Mais il n’y a aucune plus-value, rien. Ils n’arrivent pas à avoir la promesse d’un programme de soins supplémentaires à ce que nous avons. Les médecins ne trouvent pas d’attractivité pour rester dans cette institution. C’est pour ça qu’on a du mal à faire appel à des spécialistes pour venir renforcer les équipes ; au contraire, ceux qui sont là quittent. Que fait notre Conseil d’administration ? Il est en train de passer des heures à parler de stratégies pour mettre un Conseiller stratégique en place. Un Conseiller à l’échelle barémique pour des missions qui ne sont pas liées à un Conseiller, mais plutôt à un Directeur général. On va créer un nouveau poste avec une échelle barémique extrêmement importante. Également un Directeur adjoint. Tout cela dans un cadre financier catastrophique, où les gens disent que l’on n’a pas de finances et où la dette ne fait qu’augmenter. L’avenir pour les soins de santé n’est pas brillant dans notre Province, et surtout dans le sud.

Monsieur SAINLEZ – Juste pour rajouter un petit élément par rapport à la pré-AG que nous avons eue récemment. Comme d’habitude, quand Monsieur DEWORME parle de désinvestissement, c’est clair que les investissements dans les bâtiments sont toujours bien là, et on le dénonçait depuis des années. Maintenant pour les 40 millions d’euros de travaux budgétés en 2022, il y a une somme attribuée à Arlon à hauteur d’environ 8 millions d’euros. Mais dans ces 8 millions, il y a de mémoire 3,5 millions de matériel médical. Nous savons ce qu’est ce matériel médical aux CSL : c’est une rétrocession d’honoraires de la part des médecins des CSL, qui est un ancien accord, qui permet d’avoir ce matériel médical - et qui doit bien énerver le management de Vivalia - mais qui est un budget important pour Arlon. À côté de cela, si vous vous souvenez, il y avait tout un schéma structurel directeur des bâtiments dans la phase provisoire. Moi, je vois toujours un budget qui est reporté d’année en année pour Arlon, notamment pour le bâtiment C. Ici on parle toujours de 4 millions d’euros. L’année dernière on m’a dit « *On avance* », cette année-ci on me dit « *On est à la demande de permis* »... Je vous fiche mon billet qu’il n’y aura toujours rien l’année prochaine, ni celle d’après. Ici, ce que je regrette vraiment, et je l’ai dénoncé une fois ici et à Vivalia, c’est que c’est impossible pour un membre de l’assemblée générale de Vivalia, quel qu’il soit, d’analyser un budget d’investissement de Vivalia. Nous n’avons pas tous les postes - tout le monde ici peut en convenir – nous n’avons pas les exercices antérieurs, nous n’avons pas l’ensemble des subsides, nous n’avons pas les provisions, les crédits résiduels, ... Nous n’avons pas ces informations. Si un Conseiller communal doit analyser le budget communal sans ces informations à l’extraordinaire, c’est tout simplement impossible. Il va falloir demander beaucoup de précisions supplémentaires. Mais vous voyez que l’exercice dans une intercommunale publique n’est pas d’une transparence à toute épreuve. Moi, j’attendrais quand même que dans une assemblée générale de soins hospitaliers – je ne sais pas comment ça se passe dans les autres intercommunales de soins hospitaliers – que nous ayons au moins cette transparence dans ce budget d’investissements des hôpitaux. Mais nous ne l’avons pas. Nous ne l’avons jamais eu et nous ne l’aurons jamais. C’est bien regrettable.

Monsieur MAGNUS - Il ne nous reste qu'à souhaiter que vous puissiez, vous les représentants dans la salle de notre belle unanimité sur ce point que nous allons voter dans une seconde, être entendus, écoutés au niveau de l'assemblée générale de ce mardi 21 décembre. Je ne doute pas que vous souhaiterez prendre la parole. J'espère simplement qu'on vous la donnera.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 18 novembre 2021 par l'Association 'Intercommunale VIVALIA aux fins de participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 décembre 2021 à 18h30 au CUP de Bertrix, route des Ardoisières, 100 à 6880 Bertrix.

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Association intercommunale VIVALIA;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour;

Vu l'Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale VIVALIA, qui se tiendra le 21 décembre 2021 :

Assemblée générale ordinaire :

1. ***Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021***
2. ***Présentation et approbation de l'évaluation 2021 du Plan stratégique 2020-2022 et approbation du budget 2022 de Vivalia***
3. ***Démission / nomination d'Administrateur***

Considérant que les précédentes discussions au sein de l'Assemblée générale proposées continuent à se situer dans la perspective d'une restructuration de l'intercommunale ;

Que la Ville d'Arlon est en désaccord avec les organes de direction de l'intercommunale quant aux projets de restructuration de celle-ci ;

A l'unanimité

Décide :

1. ***De voter CONTRE l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021***
2. ***De voter CONTRE la présentation et l'approbation de l'évaluation 2021 du Plan stratégique 2020-2022 et approbation du budget 2022 de Vivalia***
3. ***De voter CONTRE la démission / nomination d'Administrateur.***

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération, et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale ordinaire.

A la demande de M. MITRI, Echevin, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

8. Approbation du contrat-programme de l'A.S.B.L. Centre Culturel d'Arlon "Maison de la Culture d'Arlon"

Monsieur MAGNUS – Vous savez que nous en avons déjà parlé lors de la modification budgétaire n°2, où on a accepté de donner un montant complémentaire pour notre asbl Maison de la Culture. Il s'agit ici d'investir véritablement dans une asbl qui procure énormément de bien, surtout en cette période un peu difficile, à tous les gens de la région, et d'arriver à cette parité entre la contribution de la Fédération Wallonie Bruxelles et les collectivités publiques associées – comme on le dit dans le document en question. On en reparlera tout à l'heure lors du budget. On sait que la Province, malheureusement, participe de moins en moins au budget de notre Maison de la Culture, donc si on veut garder les sommes qui sont prévues par la Fédération Wallonie Bruxelles, nous devons augmenter notre participation. On en a parlé, on l'a déjà fait lors de la modification budgétaire n°2, et les montants sont repris dans la note ici qui vous a été attribuée au niveau des pouvoirs locaux et de la commune d'Arlon en particulier.

Monsieur SAINLEZ – Ce point à l'ordre du jour est d'une importance capitale pour notre Maison de la Culture, je pense que vous le savez tous, car ce contrat programme détaille les modalités de reconnaissance et de subventionnement de notre centre culturel à l'horizon 2026. Il traduit en chiffres et engagements les résultats d'un long travail initié en 2018, avec un très imposant dossier de demande de reconnaissance qui a été déposé auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles. Un dossier de 570 pages. Après de très nombreux échanges entre toutes les parties - la Fédération, la Province de Luxembourg, la Ville d'Arlon - qui ont permis d'aboutir fin 2020 à la reconnaissance tant attendue pour 5 années de la MCA, dans le cadre du décret relatif aux centres culturels.

Vous vous en doutez, de nombreuses missions de développement culturel seraient tout bonnement irréalisables sans un financement adéquat des pouvoirs publics. Évidemment les spectacles en soirée, dans tous les domaines des arts de la scène ; les spectacles en famille toujours très recherchés ; les spectacles pour les écoles, qui sont des leviers d'éducation permanente ; les ateliers créatifs très plébiscités ; les expositions ; les nombreuses activités et initiatives locales, etc. Bon an mal an - quand je dis « bon an », c'est une année où on peut ouvrir – la MCA attire au minimum 50.000 personnes, ceci sans compter les manifestations organisées par des tiers.

Ce succès n'est pas le fruit du hasard, il s'explique tant par la reconnaissance d'un public fidèle et curieux, que par le véritable besoin d'espace culturel dans notre ville. Ce subventionnement très important de la Fédération est fonction de critères très particuliers, dont par exemple le besoin d'intensifier les actions culturelles sur les territoires de communes limitrophes, et le recrutement d'animateurs culturels supplémentaires. L'enveloppe de la Fédération est en outre conditionnée à un principe appliqué à tous les centres culturels de parité, c'est-à-dire que 1 € de la Fédération Wallonie Bruxelles est balancé par 1 € des pouvoirs locaux. C'est-à-dire un financement moindre des pouvoirs locaux serait répercuté de manière symétrique à la baisse dans la subvention de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Vous comprendrez alors aisément que cet équilibre est essentiel pour la survie financière de la Maison de la Culture d'Arlon, équilibre qu'il était ici impossible à respecter sans un apport substantiel de la ville d'Arlon sur la période. Vous constatez que l'effort est très conséquent, passant de 40.000 € en plus en 2021 à 171.000 € en plus en 2026.

Je tiens évidemment à remercier ici Monsieur le Bourgmestre et son Collège pour leur écoute et leur appui indispensable. Je tiens aussi à remercier très chaleureusement toutes les parties prenantes des nombreuses discussions que nous avons eues au cours de cette année, le Cabinet de la Ministre LINARD, l'Administration de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles, les services de la Ville

d'Arlon, et singulièrement Madame STEVART ici présente ce soir, ainsi que la Province de Luxembourg.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne remerciais pas très chaleureusement la belle dynamique équipe de la Maison de la Culture, son Directeur Luc DELHAYE, auquel j'associe dans ce dossier de reconnaissance son prédécesseur Monsieur Fernand BOUDARD, Monsieur Georges MEDINGER qui a été très actif dans le dossier de reconnaissance, aux actuels et anciens conseillers d'administration et de gestion – j'ai vu ici présent Monsieur Dominique PIERARD qui est membre du Conseil de gestion – pour tout leur fructueux travail.

Après 2 arrêts complets de la Maison de la Culture en 2 saisons culturelles, après les récentes décisions de re-re-re limitation des jauges par le Codeco, voici enfin une belle éclaircie dans la brume ambiante de ces 2 dernières années. Je vous remercie.

Madame FROGNET – Ce n'est pas exactement sur le contrat-programme, mais je voulais savoir où cela en était avec la Province qui ne veut pas garder le bâtiment ?

Monsieur MAGNUS – On est encore en discussion, parce que nous avons estimé, et nous maintenons depuis toujours cette position, que lorsque l'on prenait le bâtiment, on prenait tout le bâtiment, et non 73 %, en laissant 27 % entre les mains de l'État fédéral, et géré par la Communauté française. Nous avons donc relancé la Province en disant que c'était très bien d'avancer sur la vente de leur partie, mais qu'il faut d'abord redessiner les lieux pour que ça corresponde à quelque chose d'unitaire ; ensuite de relancer également les contacts qu'ils ont auprès du Fédéral pour faire en sorte de passer les actes de transfert car il y en a quand même 2 – un pour la Province et un pour l'État fédéral – et non de propriété, car ce sont des baux emphytéotiques d'une durée de 99 ans. Je crois que je vous ai déjà dit ici que l'accord que nous avons conclu avec la Province, au niveau financier, est le remboursement de la moitié des emprunts qui restent à couvrir sur 99 ans. C'est donc sur une période longue et sans indexation. Monsieur TURBANG voit de temps en temps le Ministre qui est « propriétaire » des 27 % en question, et nous travaillons tous ensemble pour faire aboutir ce projet mais nous ne le ferons pas sans certaines conditions.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles L1122-37 et L3331-3 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2020 portant reconnaissance de l'action culturelle de la Maison de la Culture d'Arlon ;

Considérant qu'en application de cet arrêté ministériel, le contrat-programme de la Maison de la Culture d'Arlon a pour objet d'arrêter les modalités de reconnaissance et de subventionnement de l'action culturelle du Centre culturel ;

Qu'il est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2021, avec une prolongation (découlant de l'article 8 2° du décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus) jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu le contrat-programme en ce qu'il définit l'action culturelle générale et intensifiée du Centre culturel, et prévoit la subvention annuelle à verser par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Luxembourg et la Ville d'Arlon pour les années 2021 à 2026 ;

A l'unanimité

Décide d'approuver le contrat-programme de l'a.s.b.l. Maison de la Culture d'Arlon.

+ + +

21h00 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS suspend la séance afin d'aérer la salle, en raison de la pandémie

+ + +

21h05 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS rouvre la séance

+ + +

9. Modifications du statut pécuniaire - chapitre 3 - services admissibles

Monsieur DEWORME – Concernant la modification du statut pécuniaire et son chapitre 3, nous avons mené une réflexion au sein du CPAS pour faire en sorte que venir travailler au CPAS soit demain plus attractif qu'aujourd'hui. C'est pour cela que nous proposons de valoriser, non plus seulement 6 années pour les personnes qui avaient travaillé dans le privé ou comme indépendant précédemment, mais de porter cette durée de valorisation possible, pour autant que ce soit utile à la fonction qui serait assurée dans le CPAS, à 10 ans.

On fait cela pour l'ensemble du personnel du CPAS parce qu'on a parfois des difficultés de recrutement à d'autres postes, comme les assistantes sociales par exemple, mais on le fait surtout dans la perspective de l'extension de la maison de repos et des difficultés que l'on a déjà aujourd'hui - on en a parlé – à recruter du personnel soignant.

C'est une 1^{ère} mesure que nous prenons pour l'attractivité au niveau du CPAS pour venir y travailler. Il y aura sans doute d'autres mesures qui accompagneront cela. Nous avions dans un 1^{er} temps imaginé de cibler le personnel en pénurie, c'est-à-dire les infirmières. On avait fait une proposition en concertation syndicale à ce sujet-là, après avoir fait une concertation avec la ville. Il n'y a pas eu d'accord syndical possible sur ce sujet, donc nous sommes revenus à la proposition qui vous est soumise aujourd'hui, soit de porter de 6 à 10 ans la période valorisable pour des personnes qui ont travaillé dans le privé ou comme indépendant lorsqu'ils arrivent au CPAS.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 24 novembre 2021, relative aux modifications du statut pécuniaire – chapitre 3 – services admissibles.

A l'unanimité

Décide d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 24 novembre 2021 dont question ci-dessus.

10. Modifications du statut administratif : chapitre 10 - Régime des congés - section 3 congés de circonstances et exceptionnels et section 13 congé d'adoption, congé d'accueil congé parental d'accueil et congé pour soins d'accueil

Monsieur DEWORME – C'est une mise en conformité de nos statuts administratifs par rapport à des dispositions légales qui ont été prises ou modifiées. Vous savez que nous avons déjà fait passer ici le fait de porter à 10 jours le nombre de congés de circonstance en cas de décès d'un enfant du personnel. Le législateur a souhaité légiférer dans ce sens-là et a apporté d'autres modifications,

notamment de porter également à 10 jours de congés de circonstance en cas de décès du conjoint, et aussi aménager la possibilité par davantage de flexibilité quant à la prise de ces 10 jours de congé. Nous nous mettons donc en conformité avec les nouvelles dispositions légales en la matière.

De même dans la section 13 de ce statut administratif en ce qui concerne les congés liés à l'adoption, au congé d'accueil, au congé parental d'accueil et au congé pour soins d'accueil, où les durées sont augmentées progressivement. On parle de semaine supplémentaire jusqu'à 2027. Progressivement on arrivera donc à l'objectif.

Monsieur BALON – Concernant ce genre de point de mise en conformité, que l'on a plusieurs fois et dont on en a déjà parlé, est-ce qu'on a déjà eu cette même réflexion de passer le statut communal par la même occasion ?

Monsieur MAGNUS – C'est déjà passé au dernier Conseil.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les deux délibérations du Conseil de l'Action Sociale du 24 novembre 2021, relatives aux modifications du statut administratif : chapitre 10 – Régimes des congés- Section 3 – congés de circonstances et exceptionnels- Section 13 – congé d'adoption, congé d'accueil, congé parental d'accueil et congé pour soins d'accueil.

A l'unanimité

Décide d'approuver ces deux délibérations du Conseil du CPAS du 24 novembre 2021 dont question ci-dessus.

11. Approbation des modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2021 (service ordinaire)

Monsieur DEWORME – Cette modification budgétaire n°2 a fait aussi l'objet d'une approbation en concertation mais aussi au sein du Conseil du CPAS. Modification qui porte uniquement que l'ordinaire, qui en termes de montant n'est pas très importante puisqu'on parle d'une modification d'environ 9.000 €, bien que 70 à 80 articles ont été revus à la hausse ou à la baisse. On peut noter que les frais de personnel sont en augmentation dans cette modification budgétaire, qui est surtout liée à l'augmentation de 2 % de l'index qui est entré en vigueur début octobre. Les frais de fonctionnement sont en légère diminution. Les frais de transfert – liés à l'aide ou à l'action sociale – sont aussi en diminution car on a profité du fond Covid pour faire glisser en quelques sortes un certain nombre d'aides que l'on accordait sur fonds propres jusque-là sur ce fond Covid. Enfin, en ce qui concerne les frais de dettes, il n'y avait pas de modification à noter. Voilà une 2^{ème} modification budgétaire de 9.000 € présentée évidemment à l'équilibre.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil du CPAS du 24 novembre 2021, et relative aux modifications budgétaires n°2 au service ordinaire pour l'exercice 2021;

A l'unanimité

Décide d'approuver cette délibération du CPAS du 24 novembre 2021 relative aux modifications budgétaires n°2 au service ordinaire du CPAS pour l'exercice 2021

12. Approbation du budget pour l'exercice 2022

Monsieur DEWORME - Je remercie Monsieur Jean-Michel BALON qui m'assiste pour cette présentation, et bien au-delà de cette présentation pour son travail au quotidien et son implication dans le fonctionnement du CPAS.

Un budget de CPAS, c'est un peu comme tous les budgets. Ce sont des dépenses et des recettes. Des dépenses avec les 4 colonnes habituelles de tout budget : la colonne personnel, la colonne des transferts, la colonne des frais de fonctionnement et la colonne de la dette. Quant aux recettes, elles viennent de la Région wallonne d'abord, en ordre d'importance ; en seconde position, la dotation que donne la ville pour le fonctionnement de son CPAS ; ensuite le subside fédéral ; les recettes propres du CPAS ; également le subside de la Fédération Wallonie Bruxelles, pour ne citer que les 5 principaux.

Vous avez sous les yeux le montant de ce budget ordinaire, qui est le plus élevé. Vous voyez que l'on flirte avec les 16 millions d'euros. C'est évidemment un budget très important, beaucoup plus important que celui de la plupart des communes de notre province, avec une intervention communale qui est portée à 3.787.000 €, ce qui représente environ 23,5 % du montant total du budget. C'est une part communale qui est en augmentation par rapport à ce qu'on avait, même l'augmentation relative par rapport aux années précédentes. Elle correspond en réalité à une augmentation de 8% par rapport au budget initial de 2021 ; de 6,5 % si on prend en compte les 50.000 € qui avaient été versés à l'occasion de la modification budgétaire de la ville, et qui se retrouvent dans notre budget, mais j'en ai déjà parlé.

Si on regarde l'évolution de cette dotation communale du CPAS par rapport aux budgets communaux wallons – qui est la ligne en rouge – on voit que nous nous trouvons en dessous, mais que notre situation sociale n'est pas la même que celle de la moyenne des communes wallonnes. Elle est toutefois en augmentation, et en augmentation nette depuis 2 ans. 124,73 € par habitant pour 2022.

Si on retire la facturation interne, qui est un peu une particularité du CPAS, on voit que le montant-là est 15.700.000 €, contre 15.200.000 € en 2021, soit une augmentation d'un peu plus de 500.000 €. Comment se répartit cette augmentation ? Les dépenses de personnel sont en augmentation importante. Personne n'ignore qu'il y a les sauts d'index - on va en reparler tout à l'heure à l'occasion du budget communal – les évolutions de carrière, etc. toute une série de dépenses supplémentaires qui est incompressible. Les dépenses de fonctionnement sont pratiquement stables, je pense qu'on peut les présenter comme cela. Les dépenses de transfert sont en augmentation importante – je rappelle que les dépenses de transfert sont des dépenses à caractère social. Quant aux dépenses liées à la dette, elles sont en légère diminution car nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts, et les emprunts du passé se résorbent progressivement.

Voilà comment se répartit le budget du CPAS. Vous voyez la part prise par le personnel, qui est d'un peu plus de 53 %. Les frais de fonctionnement sont quant à eux en dessous de 10 %. Les transferts sont à un peu moins de 29 %. La dette est en dessous de 6 %. Quant à la facturation interne, elle est de 1,77 %. La facturation interne, ce sont des calculs que nous faisons à l'intérieur du CPAS pour déterminer avec plus de finesse, plus de précision, le coût de chacun des services, comme par exemple le fait que le service d'entretien soit basé à la Résidence de la Knippchen, mais du personnel d'entretien est à un moment donné détaché pour venir nettoyer les bureaux du CPAS. Cela fait l'objet d'une facturation spécifique de façon à approcher le mieux possible ce que coûte la RK par exemple, et ne pas lui imputer des frais qui dans le fond ne lui reviennent pas. Ça permet d'y voir plus clair et d'avoir une vision plus fine de chacun de nos services et de nos départements.

Comment se répartit le personnel ? La moitié du personnel du CPAS travaille à la Knippchen et à peu près 20 % de ce personnel travaille au sein du service social, le Pré-en-Bulles représente 10 % et les services généraux, environ 17 %. J'aime bien citer les autres services parce qu'il est important de rappeler ceux qui sont au service de la population au sein de notre CPAS, comme les Repas à domicile ou l'Arlonnette. Vous voyez que nous disposons aussi d'un service technique bien utile pour régler les problèmes, que ce soit au sein de la RK mais également au sein des autres départements comme le Pré-en-Bulles.

Les dépenses de fonctionnement augmentent un petit peu. Je pense que c'est cela que l'on peut retenir du graphique, tel qu'il est présenté ici, mais elles sont bien maîtrisées et elles continuent à se situer en tout cas en dessous de 10 % de notre budget. Elles se ventilent de cette façon, avec à peu près la moitié pour la RK, les Repas à domicile où il y a pas mal de frais de fonctionnement liés notamment à la location des camionnettes, et dans le service social où c'est plus modeste avec 11 % seulement du total de ces dépenses. On voit que le Pré-en-Bulles, c'est 10 %. Quant aux autres services vous voyez les chiffres tels qu'ils sont mentionnés ici.

Les dépenses de transfert, c'est-à-dire les dépenses à caractère social, vous voyez que l'aide sociale représente environ 70 %, l'insertion socioprofessionnelle 27 %, et ensuite les autres services faisant partie du service social, comme la médiation de dettes, le Fond énergie, le service d'aide familiale, sont également repris mais ce sont des montants plus modestes.

Sans surprise, la dette représente les travaux qui ont été menés il y a quelques années au sein de la Résidence de la Knippchen et qui représente la plus grosse partie de la charge financière liée aux emprunts, le bâtiment central avec un peu moins de 10 %, et de façon un peu symbolique, le Pré-en-Bulles avec environ 0,5 %.

En ce qui concerne les recettes, je les ai citées tout-à-l'heure : en 1^{ère} position, pour un montant d'un peu plus de 5 millions, nous avons les subventions régionales avec notamment le fond spécial de l'aide sociale, mais également la subvention APE, la subvention Munich de 1.200.000 €, et les autres montants que vous pouvez découvrir. Vous voyez que l'on a environ 2.100.000 € venant de l'AVIQ pour notre maison de repos. L'intervention communale que j'ai mentionnée est en augmentation et je pense que l'ensemble du CPAS - élus et administration – remercie la ville pour sa compréhension et sa volonté politique de soutenir les actions de son CPAS. Les subventions fédérales se placent en 3^{ème} position mais constitue tout de même encore un peu moins de 3 millions. C'est évidemment un montant qui reste important et qui est le reflet de la solidarité fédérale – même si elle a été supplantée par la part prise par la Région wallonne. On retrouve nos recettes de prestations, qui sont essentiellement le prix de journée lié à ce que nous facturons aux résidents de la Maison de Repos, mais également les repas à domicile ou les résultats de l'Arlonnette. J'ai parlé tout à l'heure de la facturation interne, mais là, recettes égalent dépenses. Vient s'ajouter le boni présumé. Un mot d'explication sur le boni présumé : nous avons vu la 2^{ème} modification budgétaire qui a été l'occasion pour nous, et surtout pour notre Directrice financière, d'évaluer ce que sera le compte 2021. Nous présentons un budget qui est en déficit à l'exercice propre et qui est, malgré l'augmentation de l'intervention communale, présenté à l'équilibre grâce à ce boni présumé. C'est une technique que nous utilisons d'années en années au CPAS pour mettre le budget à l'équilibre, donc la Directrice financière, qui voit déjà clair dans son compte 2021, nous a assuré que ce montant serait disponible et que nous pouvions l'inscrire au budget. Voilà pour le service ordinaire.

En ce qui concerne le service extraordinaire, je ne vais pas tout reprendre mais je vais parler du matériel informatique. Vous voyez que nous faisons un travail de fond au niveau du CPAS pour permettre le télétravail structurel. Cela veut dire, et l'on a vu cela avec le Covid – on l'avait déjà un peu en tête avant – que le télétravail est sûrement quelque chose qui est important, qui est l'avenir, et qu'il faut développer et promouvoir. Nous avons déjà des protocoles qui permettront de travailler à

domicile un jour toutes les 2 semaines, avec comme objectif pour la fin de la législature, de permettre à toutes les personnes qui sont dans les conditions de pouvoir télétravailler à raison d'un jour par semaine.

Vous voyez également qu'il y a un budget qui a été prévu pour la désignation d'un auteur de projet dans le cadre de l'extension de la Résidence de la Knippchen. Nous pouvons agrandir la Knippchen jusqu'à concurrence de 45 lits. À ce stade-ci on ne sait pas très bien si on pourra effectivement construire 45 lits ou si on devra revoir les ambitions à la baisse, cela dépendra des possibilités architecturales que nous aurons à examiner. Concernant la désignation d'un auteur de projet quant à l'extension de la maison de repos, je rappelle qu'il s'agit d'une construction en centre d'ilots perpendiculaire à la rue du Marquisat, et cette désignation est prévue pour le mois de février. On devrait pouvoir désigner au niveau du Conseil de février l'auteur de projet en question.

3^{ème} projet que je voudrais relever avec vous c'est le projet « Tiny House » au sein du Pré-en-Bulles. Il s'agit de construire une première tiny house, et ensuite une seconde. Ce sont de petites maisons. Pourquoi avons-nous cette idée de faire cela ? Il faut savoir que nous nous occupons d'enfants au niveau du Pré-en-Bulles, mais qu'il y a cette transition entre l'enfance et l'accession à la majorité qui se fait à 18 ans. Une certaine rupture si elle n'était pas préparée, entre la vie en institution et ensuite la vie en autonomie. Il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait bien au niveau de la transition, donc nous avons l'idée de construire 2 tiny houses sur le site même du Pré-en-Bulles, de façon à permettre un hébergement de jeunes qui approchent de l'âge de la majorité (16 ans et demi, 17 ans, 17 ans et demi) de façon à ce qu'ils puissent apprendre véritablement l'autonomie, notamment à travers les courses, la gestion de leur quotidien, tout cela sous l'œil bienveillant des éducateurs du Pré-en-Bulles, de façon à ce que cette transition puisse s'opérer dans de bonnes conditions.

Après discussion, le Conseil communal :

Attendu qu'en séance du 24 novembre 2021, le Conseil de l'action sociale arrête son budget pour l'exercice 2022, tel que repris dans la délibération du CPAS ;

A l'unanimité

Décide d'approuver le budget pour l'exercice 2022 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 24 novembre 2021 au Conseil de l'Action Sociale.

13. Marché conjoint de Travaux : Rénovation de la voirie, de l'égouttage, renouvellement de la distribution d'eau rue de la Cova à Frassem. Approbation du cahier des charges et du montant estimatif modifiés suivant les remarques du SPW Infrastructures

Monsieur MITRI – Ce dossier revient car le SPW - la tutelle - a demandé quelques modifications techniques, et quasiment sans budget alloué. L'auteur de projet a donc répondu à ces modifications et on le représente à nouveau à la tutelle avec la correction demandée. Pour le budget nous restons à 395.080 € HTVA et à 188.292 € pour la partie distribution d'eau à charge de la SWDE. Un avis favorable a été rendu par la Directrice financière récemment et est joint en annexe, et la procédure a déjà été réalisée.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le marché de conception pour la "Rénovation de la voirie et renouvellement de la distribution d'eau rue de la Cova à Frassem" a été attribué à BGS sprl, Lenclos, 72 C à 6740 ETALLE ;

Vu le courrier du SPW daté du 16 janvier 2020 approuvant les dossiers inscrits dans le Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021) pour une enveloppe de 1.473.035,76 € ;

Considérant que le dossier de la rue de la Cova est inscrit en priorité 4 de ce plan, pour une intervention régionale estimée à ce stade à 267.560,32 €;

Considérant que les travaux comprennent :

- *la réfection de la voirie : aménagement d'un trottoir partagé cyclistes/piétons d'une largeur totale de 2,50 m, d'une voirie d'une largeur de 4,50 m munie de part et d'autre de bordures et filets d'eau permettant la récolte des eaux de ruissellement ;*
- *le renouvellement de la conduite de distribution d'eau ;*

Vu la Convention de marché conjoint établie entre la Ville d'Arlon et la SWDE, suivant laquelle la Ville d'Arlon exécutera la procédure et interviendra au nom de la SWDE à l'attribution du marché;

Vu l'AGW du 1^{er} mai 2020 relatif à la gestion, la certification et à la traçabilité des terres, dénommé AGW Terres ;

Vu le certificat Contrôle Qualité de Terres (CCQT) délivré par Walterre le 15 avril 2021 ;

Vu le cahier des charges N° MT-MC-PO/21-2223 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, dont le montant global estimé s'élève à 583.757,30 € hors TVA ou 706.346,33 € TVA 21% comprise, réparti comme suit :

- *395.465,30 € HTVA ou 478.513,01 € TVAC pour la partie voirie ;*
- *188.292,00 € HTVA ou 227.833,32 € TVAC pour la partie distribution d'eau ;*

Vu la décision du Conseil communal du 26 août 2021 approuvant la Convention de marché conjoint, les conditions et le mode de passation du marché ;

Vu le permis d'urbanisme conditionnel délivré le 20 octobre 2021 par le SPW-DGO4, autorisant la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie et de la continuité piétonne via la N882 ;

Considérant que le dossier a été transmis via la plateforme du SPW le 19 octobre 2021.

Vu l'avis sur projet transmis le 28 octobre 2021 par le SPW Infrastructures, précisant les informations à modifier dans le cahier des charges ainsi que le montant de son intervention à ce stade, soit un montant de 298.492,96 € ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'ensemble des remarques émises avant de lancer la procédure d'attribution ;

Vu le cahier des charges N° MT-MC-PO/21-2223 modifié par l'auteur de projet suivant les remarques du pouvoir subsidiant ; le montant global estimé s'élève à 583.372,30 € hors TVA ou 705.880,48 € TVA 21% comprise, réparti comme suit :

- 395.080,30 € HTVA ou 478.047,16 € TVAC pour la partie voirie ;
- 188.292,00 € HTVA ou 227.833,32 € TVAC pour la partie distribution d'eau ;

Considérant que le mode de passation (procédure ouverte) ainsi que les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que précisés dans le cahier des charges restent inchangés;

Considérant que le crédit permettant de financer la dépense pour la partie voirie est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60/20214031 augmenté par modification budgétaire;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant estimé pour la partie Ville d'Arlon de 395.080,30 € HTVA et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 26 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 7 décembre 2021 et joint en annexe ;

A l'unanimité

Décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-MC-PO/21-2223 et le montant estimé modifiés du marché "Rénovation de la voirie et renouvellement de la distribution d'eau rue de la Cova à Frassem", établis par l'auteur de projet, BGS à 6740 ETALLE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 583.372,30 € hors TVA ou 705.880,48 € TVA 21% comprise, réparti comme suit :

- 395.080,30 € HTVA ou 478.047,16 € TVAC pour la partie voirie ;
- 188.292,00 € HTVA ou 227.833,32 € TVAC pour la partie distribution d'eau .

Article 2 : De maintenir le mode de passation (procédure ouverte) ainsi que les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que précisés dans le cahier des charges.

Article 3 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Article 4 : Copie de cette décision est transmise au pouvoir adjudicateur participant.

Article 5 : De financer la dépense pour la partie voirie par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60/20214031, augmenté par modification budgétaire.

14. Fourniture d'équipements supplémentaires pour la cuisine centrale communale - Approbation des conditions et du mode de passation

Madame LAMESCH – Vous le savez, la Ville et le CPAS se sont inscrits dans une démarche alimentaire durable à travers un nouveau marché de services depuis 2020. Parmi les exigences de ce cahier des charges, il y a des exigences en termes de produits frais, de produits locaux, de la réalisation davantage de produits faits maison. Cela implique donc une conservation adéquate de ces produits pour éviter notamment le gaspillage alimentaire.

Le prestataire demande d'équiper la cuisine centrale en 3 lots : le lot 1 reprend une chambre froide négative et positive. Chambre froide négative qui permet une meilleure conservation des aliments, avec une consommation énergétique moindre que les congélateurs bahuts actuels qui ne conviennent plus ; une chambre froide positive à 4°C qui permet une augmentation de la capacité de stockage de ces produits frais dans de bonnes conditions. Cela va permettre de limiter le nombre de jour de livraison, et donc de limiter le nombre de manipulations dans la cuisine.

Le lot n°2 concerne une cellule de refroidissement qui permet de ramener la température des aliments en dessous de 4°C endéans les 2h maximum, préalablement à leur mise en chambre froide. Ça évite que si on mettait directement ces aliments en chambre froide, cela pourrait provoquer un choc thermique aux autres aliments, ce qui n'est pas idéal pour la conservation. C'est utile notamment pour tous les aliments faits maison, que ce soit des desserts, des potées, des purées, etc. et ça permet également une surgélation très rapide.

Le lot n°3 concerne un batteur-mélangeur professionnel de grande capacité, et qui est très utile pour la réalisation des desserts ou pour mélanger correctement certains aliments.

Le montant global estimé du marché est de 55.000 € HTVA, ou 66.500 € TVAC. C'est une procédure négociée sans publication préalable avec interrogation de 3 opérateurs minimum. Nous proposons au Conseil communal d'approuver les conditions et le mode de passation de ce marché.

Monsieur LAQLII – Je n'ai pas compris le lot 1. C'est une chambre froide positive et négative, ce qui veut dire que parfois elle passe congélateur et ensuite positive ?

Madame LAMESCH - Elle permet les deux fonctions : elle a une fonction congélateur de très bonne qualité, et une fonction qui est plus du type frigo à basse température puisqu'il est de 4°C. Il y a deux parties dans la chambre froide.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que la Ville d'Arlon s'est inscrite dans une démarche d'alimentation durable et qui a principalement pour objet la confection de repas sains et équilibrés ;

Considérant que le marché "Confection de repas sains et durables pour les collectivités de la Ville d'Arlon et du CPAS d'Arlon", en place depuis 2020, a des exigences en termes d'utilisation de produits frais, de réalisation de produits "fait-maison" ou encore de conservation des aliments;

Considérant que l'utilisation de congélateurs bahuts n'est ni adaptée, ni préconisée pour les cuisines de collectivités, la température y étant rarement en dessous des -15°C, ce qui ne permet pas une bonne conservation des aliments ;

Considérant qu'une augmentation de la capacité de stockage permettrait de limiter le nombre de jours de livraison et par conséquent réduire les manipulations et ainsi améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel ;

Considérant qu'il est nécessaire de limiter le gaspillage alimentaire et de privilégier les repas "fait-maison";

Considérant qu'il s'avère dès lors indispensable d'équiper la cuisine centrale communale d'équipements supplémentaires, à savoir :

- *une chambre froide positive et négative,*
- *une cellule de refroidissement,*
- *un batteur mélangeur professionnel;*

Considérant qu'une chambre froide négative permettrait une meilleure conservation des aliments et est plus écologique du point de vue énergétique ;

Considérant qu'une chambre froide positive à 4°C, plus grande que l'existante, est recommandée pour un plus grand stockage des produits frais,

Considérant qu'une cellule de refroidissement contribuerait à limiter le gaspillage alimentaire en conservant jusqu'au lendemain les desserts ou autres produits préparés, sans risque pour la santé, en ramenant les aliments à une température en dessous de 4°C dans les 2 heures. Une simple mise en chambre froide provoquerait un choc de température et entraînerait des soucis de conservation pour les autres produits stockés. De plus, ce type d'équipement permettrait également de pouvoir surgeler des produits très rapidement (une congélation « artisanale » dans les bahuts est interdite pour certains produits comme les hachés, les poissons fumés etc ...),

Considérant qu'un batteur mélangeur professionnel permettrait d'augmenter le « fait-maison » tel que prévu dans le cahier des charges de confection des repas, qu'il est indispensable pour les pâtisseries (gâteaux, mousses etc...), mais aussi pour mélanger correctement les potées, les purées, etc ... Sa grande capacité correspond au volume important de repas à délivrer dans les écoles de la Ville d'Arlon ;

Vu le cahier des charges N° MF-PNSPP/21-2313 relatif à ce marché dont le montant estimé s'élève à 55.000,00 € hors TVA ou 66.550,00 € TVA 21% comprise ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- **Lot 1** (Fourniture et installation d'une chambre froide positive et négative), estimé à 35.000,00 € hors TVA ou 42.350,00 € TVA 21% comprise ;
- **Lot 2** (Fourniture et installation d'une cellule de refroidissement), estimé à 10.000,00 € hors TVA ou 12.100,00 € TVA 21% comprise ;
- **Lot 3** (Fourniture d'un batteur mélangeur professionnel), estimé à 10.000,00 € hors TVA ou 12.100,00 € TVA 21% comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 sous réserve de l'approbation par l'autorité de Tutelle, article 131/744-51/20221023 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant global estimé de 55.000,00 € hors TVA et que, conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 24 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 03 décembre 2021 et joint en annexe;

A l'unanimité

Décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/21-2313 et le montant estimé du marché "Fourniture d'équipements supplémentaires pour la cuisine centrale communale". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 55.000,00 € hors TVA ou 66.550,00 € TVA 21% comprise, réparti comme suit :

- **Lot 1** (Fourniture et installation d'une chambre froide positive et négative), estimé à 35.000,00 € hors TVA ou 42.350,00 € TVA 21% comprise ;
- **Lot 2** (Fourniture et installation d'une cellule de refroidissement), estimé à 10.000,00 € hors TVA ou 12.100,00 € TVA 21% comprise ;
- **Lot 3** (Fourniture d'un batteur mélangeur professionnel), estimé à 10.000,00 € hors TVA ou 12.100,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 sous réserve de l'approbation par l'autorité de Tutelle, article 131/744-51/20221023.

15. Eclairage public - Réaménagement de l'éclairage public dans le cadre de la modernisation et sécurisation du Parc Gaspar.

Madame LAMESCH – Vous le savez le réaménagement du parc Gaspar est en route depuis plusieurs années. Il y avait une première partie de ce réaménagement en 2005. Depuis un certain temps nous

avons continué à améliorer ce parc. Il y a eu l'installation des modules de la plaine de jeux de l'Espace Léopold, qui viennent compléter les activités tant proposés par le Musée Gaspar et par l'organisation de l'Été au parc, depuis cet été. Ça permet déjà une certaine sécurisation des lieux puisque ça amène un autre public.

Il y a eu aussi tout un travail pour redonner un aspect de jardin à ce parc, avec la plantation de bulbes de fleur, d'arbustes fleuris, de plantes grimpantes, etc. Dans le cadre d'un budget participatif, en novembre 2020 il y a eu plantation par un collectif citoyen, l'Observatoire, de 2 nouveaux arbres, de petits fruitiers, des plantes aromatiques, ... différentes plantations ont été effectuées.

Ici nous poursuivons le réaménagement. Dans les aménagements futurs, le plus important est de remplacer les luminaires d'éclairage. Il s'agit de 18 points d'éclairage au niveau du parc qui vont être remplacés. Cela va amener une sécurisation supplémentaire, notamment par la mise en lumière du coin sombre qui se trouve entre la façade aveugle du musée et la maison carrée, qui est un endroit parfois mal fréquenté. Une mise en valeur plus patrimoniale de la statue dédiée à Etienne LENOIR qui va revenir dans le parc. Une mise en valeur aussi de la façade arrière du musée par un bandeau de LED. Cela va permettre aussi une reprise de la gestion de l'éclairage par ORES, et donc un passage au LED dans la suite des aménagements d'ORES.

Le montant global estimé pour ce marché est de 54.200 € TVAC, incluant la fourniture des appareils d'éclairage, le câblage, les tranchées, la pose, et les prestations par ORES. Ces aménagements, ainsi que d'autres, vont faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de rénovation urbaine. Vous savez que le parc Gaspar faisait l'objet d'une fiche de la rénovation urbaine, et dans ce cadre-là 80 % de subsides sont possibles. Dans les objectifs il y avait notamment « améliorer l'ambiance et la sécurité nocturne », ça rentre donc vraiment bien dans les objectifs de cette fiche.

On va compléter aussi par l'ajout de tables pique-nique, le recouvrement des gradins et l'aménagement d'une rambarde en bois, l'aménagement du mur de soutènement devant la véranda qui est un peu en train de s'effondrer et qui va donc être amélioré, l'installation de transats en bois et d'un module de sport, dont on avait déjà parlé lors d'un précédent Conseil.

Nous vous proposons l'approbation de la réalisation d'une étude complète par ORES et l'exécution des travaux.

Monsieur WALTZING – Une question par rapport à l'éclairage : j'entendais que vous parliez d'ORES, mais est-ce que vous avez prévu d'utiliser le programme E-LUMINE, pour lequel nous avons des taux d'intérêt venant de chez Sofilux à 0,075 % ?

Madame LAMESCH - Nous ne sommes pas aussi loin dans le mécanisme mais oui, on va évidemment utiliser les mécanismes qui sont possibles.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu l'article 135, §2 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, spécialement son article 29 ;

Vu les articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES ASSETS ;

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, notamment son article 3 ;

Vu la désignation d'ORES ASSETS en qualité de Gestionnaire de réseau de distribution sur le territoire de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 24 avril 2019 par laquelle la commune mandate ORES ASSETS comme centrale de marchés pour les travaux de pose ;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la loi relative aux marchés publics, ne sont pas soumis à l'application des dispositions de ladite loi, les services attribués à un pouvoir adjudicateur sur la base d'un droit exclusif ;

Considérant qu'en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES ASSETS, à laquelle la commune est affiliée, la commune s'est dessaisie à titre exclusif et avec pouvoir de substitution du service de l'éclairage public, ORES ASSETS effectuant ces prestations à prix de revient ;

Considérant dès lors que la commune doit charger directement ORES ASSETS de l'ensemble des prestations de services liées à ses projets en matière d'éclairage public ;

Considérant qu'ORES ASSETS assure ces prestations (études en ce compris l'élaboration des documents du marché, l'élaboration du rapport d'attribution, le contrôle du chantier et l'établissement du décompte) au taux de 16,5% ;

Considérant que le réaménagement du parc Gaspar s'inscrit dans un projet général de redynamisation de l'ensemble du centre-ville d'Arlon ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2019 reconnaissant l'opération de rénovation urbaine dite de l'Hypercentre à Arlon ;

Considérant la fiche-projet n°8 « Parc Gaspar » élaborée dans le cadre de cette opération de rénovation urbaine et les aménagements qui y sont projetés, notamment l'amélioration de l'ambiance et de la sécurité nocturne grâce au remplacement et à l'extension du réseau d'éclairage public ;

Considérant que le coût de l'aménagement du parc a été budgétisé dans le cadre de cette opération de rénovation urbaine, que le taux de subvention est de 80% ;

Considérant qu'une demande de subvention sera sollicitée dans le cadre du Programme physique 2022 de rénovation urbaine ;

Considérant que le budget estimé à ce stade par ORES, pour le projet de réaménagement de l'éclairage public dans le cadre de la modernisation et à la sécurisation du Parc Gaspar à Arlon, s'élève à 54.200 € TVAC ;

Considérant que ce montant de 54.200€ TVAC comprend la fourniture des appareils d'éclairage (18 points), le câblage, la réalisation des tranchées, la pose et les prestations d'ORES (au taux de 16,5%) ;

Considérant que le crédit nécessaire est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 article 764/725-60/20227052.

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant de 54.200 € TVAC et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier en date du 07 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 10 décembre 2020 et joint en annexe ;

A l'unanimité

Décide

Article 1er : d'élaborer un projet de remplacement de l'éclairage public du Parc Gaspar pour un budget estimé provisoirement à 54.200 EUR TVAC (fournitures, pose et prestation d'Ores au taux de 16,5% inclus).

Article 2 : de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :

1. La réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public ;
2. L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet ;
3. L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers.

Article 3 : pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés.

Article 4 : que les documents repris aux points 2.1 et 2.2 ci-avant devront parvenir à la commune dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet à dater de la réception de l'accord de l'Administration communale sur tous les documents constituant le pré-projet. Le délai de 35 jours fixé ci-avant prend cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués.

Article 5 : de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5% appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA.

Article 6 : de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 article 764/725-60/20227052.

Article 7 : de charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

Article 8 : de transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre, ainsi qu'au pouvoir subsidiant.

16. Cession par la Société wallonne du logement sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, de deux parcelles sises à front de l'Avenue Numa Enschede : Approbation du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS – Probablement un des plus vieux dossiers de notre administration communale puisqu'il remonte au siècle dernier. Monsieur VALET m'a montré le dossier avec les premiers papiers datant du siècle dernier, et presque encore tapés à la machine.

Madame LAMESCH – C'est vrai que nous sommes très heureux de voir aboutir ce dossier. Ce sont deux parcelles pour une contenance quand même totale de 59 ares qui sont situés à front de la rue Numa Enschede. Ce sont les deux parcelles sur lesquelles ont été aménagés des éléments récréatifs et des éléments conviviaux, notamment dans le cadre du budget participatif convivialité précédent. Des jeux vont donc être aménagés pour des enfants entre 3 et 12 ans, une piste de pétanque, un terrain de football, des tables de pique-nique, un parcours VITA dans la partie boisée à l'arrière de ces parcelles. Le weekend prochain il y a aussi la plantation de haies qui va être effectuée aussi par le collectif.

Ici c'est une cession pour cause d'utilité publique, en vue de compléter les espaces verts du quartier du Galgenberg. C'est évidemment l'objet de ce qui a été fait. Cette cession est à titre gratuite. Nous vous proposons d'approuver cette cession ainsi que le projet d'acte dressé par le Comité d'acquisition, de mandater la direction du Comité d'acquisition pour passer l'acte de cession et de représenter la Ville d'Arlon, et de dispenser de prendre une inscription d'office.

Monsieur MAGNUS - On est évidemment heureux de pouvoir recevoir plus de 50 ares en plein milieu du Galgenberg, qui vont pouvoir être aménagés comme on le souhaite.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'extrait du plan et de la matrice cadastrale ;

Considérant que la Société Wallonne du Logement est propriétaire des biens suivants :

A front de l'Avenue Numa Enschede,

ARLON – 1^{ère} Division – ARLON – Section A

1) Une parcelle sise au lieu-dit « Beim Kleinen Bourn », actuellement cadastrée comme pré, section A, numéro 1335 F P0000 pour une contenance de 44 a 54 ca,

2) Une parcelle sise au lieu-dit « Beim Kleinen Bourn », actuellement cadastrée comme pré, section A, numéro 1335 G P0000 pour une contenance de 14 a 47 ca,

Vu le projet d'acte de cession sans stipulation de prix rédigé par le Comité d'acquisition ;

Considérant que la cession a lieu pour cause d'utilité publique et plus précisément en vue de compléter les espaces verts du quartier du « Galgenberg » à Arlon,

A l'unanimité

Décide

1) D'approuver cette cession ainsi que le projet d'acte dressé par la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg,

2) De mandater la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg pour passer l'acte de cession à titre gratuit pour cause d'utilité publique et pour représenter la Ville d'Arlon en vertu de l'article 116 du Décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, publié au Moniteur Belge du 1er mars 2021, entré en vigueur le 1er janvier 2021,

3) De dispenser de prendre inscription d'office.

17. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : interdiction d'arrêt et de stationnement à la rue de Viville à Arlon

Monsieur MITRI – Tout le monde connaît ce carrefour avec un petit rond-point, juste à l'entrée de l'école Saint-Bernard, qui posait pas mal de problèmes de sécurité pour les parents qui viennent déposer leur enfant. En venant de la rue Sainte Croix vers la rue de Viville, et comme c'est un carrefour très large, les voitures s'y garaient pour déposer les enfants, et d'autres voitures qui voulaient les dépasser mettaient en insécurité les parents et enfants qui traversent le passage pour piétons. C'est pour cela qu'il y aura deux panneaux d'interdiction de stationner sur le trottoir seront mis à cet endroit. C'est une demande qui a d'ailleurs été faite par la police, et aussi acceptée par le Fonctionnaire délégué à la sécurité routière de la Région wallonne, afin d'y interdire le stationnement à cet endroit.

Monsieur SAINLEZ – Merci. J'espère que l'auto-discipline des conducteurs sera au rendez-vous - il faudra aussi des contrôles à ce moment-là - mais c'est une solution qui a le mérite d'exister.

Monsieur MITRI - C'est pour cela qu'il faut aider aussi nos forces de police parce l'absence d'une signalisation les met aussi à défaut. Il faut vraiment réprimander, ou bien verbaliser.

Monsieur LAQLII - Il faut trouver une solution les samedis et dimanches matin, car certaines voitures se garent carrément dans le rond-point pour aller acheter par exemple des petits pains au sésame.

Monsieur MAGNUS - Il n'y a déjà plus d'enfants près de l'école à ce moment-là, c'est déjà une bonne chose, mais bon...

Madame SCHMIT – Je rejoins Messieurs SAINLEZ et LAQLII, par contre il faudrait inviter les services de police à circuler parce qu'on ne voit pas les piétons qui s'engagent.

Monsieur MITRI - C'est tout à fait juste, c'est d'ailleurs pour cela que le marquage, qui est déjà passé au Conseil auparavant, a été modifié pour sécuriser au maximum et diminuer cette capacité de prendre de la vitesse devant ce passage pour piétons.

Monsieur VINCENT - Le passage pour piétons devant la boulangerie VAN DE KERCKOVE a été décalé vers le rond-point, comme cela les automobilistes peuvent à la fois se stationner à l'endroit où il y avait l'ancien passage pour piétons, et le piéton qui est plus proche du rond-point bénéficie d'une vitesse moindre de la part des automobilistes, donc théoriquement il est plus en sécurité. Du moins c'est l'objectif de la manœuvre.

Madame SCHMIT - Concrètement, si vous passez là le weekend, il y a des voitures qui arrivent à se garer devant le passage pour piétons, et gênent ceux qui sortent de la boulangerie.

Monsieur MITRI – D'ailleurs, même avec l'étonnement du boulanger, il dit que s'ils pouvaient rentrer jusqu'au comptoir, ils le feraient.

Monsieur GAUDRON - Dans la continuité de la réflexion sur les problèmes de parking dans la zone, je pense que la zone enherbée que l'on voit sur la photo, en bas à droite, est un bien communal. Il faudrait voir si elle ne pourrait pas servir pour avoir des emplacements de parking. Je sais bien qu'il y a le rond-point, mais si on imagine que l'on y accède via le début de la rue François Boudart, et que l'on ressort par la rue Sainte Croix, il y a peut-être moyen de faire quelque chose.

Monsieur MAGNUS - Vous voulez construire un parking ? Monsieur GAUDRON rejoint Monsieur MAGNUS et souhaite construire des parkings.

Monsieur GAUDRON - Je veux faire quelque chose comme à la rue Henri Busch, que j'ai toujours trouvée très bien.

Monsieur MITRI - C'est quelque chose à laquelle on peut réfléchir pour cette zone, afin d'y mettre du stationnement.

Madame LAMESCH – Juste pour préciser que l'on vient de planter un arbre sur cet emplacement, avec la Commission environnement.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant les problèmes de sécurité observés à la rue de Viville, entre le rond-point avec la rue Scheuer et le passage pour piétons situé devant l'entrée de l'école Saint-Bernard, les parents d'élèves qui déposent leur enfant juste avant le passage pour piétons masquant alors totalement la visibilité des autres automobilistes sur les piétons qui traversent;

Considérant la proposition de la Police d'interdire l'arrêt et le stationnement entre le rond-point et le passage pour piétons;

Considérant l'accord de l'Inspecteur de sécurité routière à la Région wallonne, à condition que les dispositifs ralentisseurs soient limités à deux plateaux ralentisseurs et que les passages pour piétons soient placés sur ceux-ci;

A l'unanimité

Article 1er: L'arrêt et le stationnement sont interdits du côté opposé à l'école Saint-Bernard, sur le tronçon de la rue de Viville compris entre le rond-point et le passage pour piétons.

18. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : interdiction d'accès aux véhicules dont la longueur dépasse 9 mètres à la rue Saint - Donat à Arlon

Monsieur MITRI – Ceux qui passent par-là régulièrement trouvent des véhicules poids lourds coincés car leur manœuvre est impossible. Ça gêne évidemment la circulation à cet endroit, et surtout les riverains. C'est pour cela que l'on propose de mettre dans cette rue, qui va de la rue des Capucins vers la rue de la Vierge Noire, une signalisation interdisant les véhicules dont la longueur dépasse les 9 mètres. Comme d'habitude la sécurité routière de la Région wallonne et la police ont été consultées et donnent leur accord.

Madame FROGNET – Pourquoi ne pas carrément empêcher la circulation de ce mini tronçon ? Je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants à cet endroit-là, mais je crois qu'ils seraient contents qu'il n'y ait pas du tout de voiture. Je ne sais pas quelle est la fréquence d'utilisation de ce petit bout ? Je ne sais pas qui passe là, mais clairement il y a parfois des camions qui viennent se bloquer. Sinon de manière globale, est-ce qu'elle a vraiment une quelconque utilité dans la circulation routière ? Je sais que les habitants ne seraient pas contraires à ce que ce soit complètement fermé.

Monsieur MITRI - C'est une suggestion qui a été faite et que l'on a testée lors de la semaine sans circulation que l'on a faite. Actuellement nous n'avons pas encore trouvé la nécessité d'arrêter complètement la circulation ; par contre limiter vraiment la vitesse de circulation en la mettant en zone 20, c'est à l'étude et nous étions presque prêts à l'implémenter, mais les aménagements ne le permettent pas actuellement. Nous revenons à la Région wallonne avec cette demande de mettre une zone 20, mais à ce moment-là les circulations automobile et piétonne ont les mêmes droits et la même priorité. On attend encore une discussion là-dessus.

Monsieur MAGNUS - Est-ce que votre demande est uniquement pour la rue Saint-Donat ou pour l'ensemble du Vieux Quartier ?

Madame FROGNET - Uniquement la rue Saint-Donat pour l'instant. Puisqu'il y a une modification de la circulation, je me demande dans quelle mesure elle ne pourrait pas être complètement fermée. Globalement je ne pense pas qu'elle soit très utile et utilisée par les voitures.

Monsieur MAGNUS - Merci pour cette réflexion. Je peux vous dire que lorsque l'on ferme le Vieux Quartier pendant la Semaine de la Mobilité, on ramasse plus de lettres d'injures que de lettres de félicitations. On essaye donc mais ce n'est pas facile.

Monsieur LAQLII - J'ai demandé une fois à Monsieur MITRI de mettre un panneau pour indiquer que la rue est condamnée. Je me demande si ce n'est pas la Place Camille Cerf que l'on a condamnée et où on ne peut plus sortir de cette place. Est-ce qu'on a mis un panneau pour indiquer que la rue est sans issue ?

Monsieur MITRI – Oui.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant l'étroitesse de la rue Saint Donat, particulièrement dans sa section située entre son carrefour entre la rue de la Vierge noire et la rue des Capucins;

Considérant le très faible rayon de giration des carrefours, ne permettant pas aux véhicules longs d'y manœuvrer;

Considérant que des plaintes sont régulièrement reçues concernant des véhicules longs empruntant la rue Saint Donat vers la rue des Capucins et encombrant de ce fait le carrefour avec les manœuvres;

Considérant l'accord de l'Inspecteur de sécurité routière à la Région wallonne, à condition que les dispositifs ralentisseurs soient limités à deux plateaux ralentisseurs et que les passages pour piétons soient placés sur ceux-ci;

A l'unanimité

Article 1er: L'accès à la rue Saint Donat, entre son carrefour avec la rue de la Vierge noire et son carrefour avec la rue des Capucins, est interdit aux conducteurs de véhicule dont la longueur, chargement compris, dépasse 9 mètres.

19. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Route de la Région wallonne N817 – Création d'un passage pour piétons

Monsieur MITRI – C'est un passage pour piétons suite à la demande conjointe de la Région wallonne puisque c'est une route régionale, et qui était motivée à juste titre par la création de passages pour piétons entre la rue de la Semois et le parking de la SNCB, pour sécuriser le passage de cette traversée. C'est pour cela que la commune est sollicitée par la Région wallonne et nous sommes tout à fait d'accord pour proposer au Conseil communal la mise en place de ce passage pour piétons.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Considérant la proposition de la Région wallonne de créer un passage pour piétons sur la route n°N817 au PK 1.680 (à hauteur du 76, rue de la Semois);

Considérant que cet ajout de traversée piétonne fait suite à la réalisation du cheminement piéton à travers le projet immobilier "Les terrasses du Luxembourg", permettant de relier la rue de la Semois au parking SNCB;

Considérant que l'avis du Conseil communal doit être émis dans les 60 jours à dater du 22 novembre 2021, sans quoi il sera considéré par défaut comme étant positif;

A l'unanimité

Article 1^{er}: Remet un avis positif sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne concernant la création d'un passage pour piétons sur la route de la Région wallonne n°N817 au PK 1.680;

Article 2 : Le présent avis sera transmis à la Région Wallonne – Direction des routes du Luxembourg.

20. Approbation du budget communal pour l'exercice 2022

Monsieur MAGNUS – Avant de prendre le document que vous avez reçu et de le parcourir avec vous, je voudrais avoir quelques réflexions qui sont peut-être un peu plus macro-économiques. Quelqu'un me disait : « *Lorsque tu présentes le budget, la seule chose qui intéresse les citoyens, c'est de savoir si on va augmenter les impôts et les taxes.* » Je vais directement répondre à cela par 2 bonnes nouvelles : on augmente ni les impôts ni les taxes. Il faut savoir qu'au niveau de l'IPP - on parlait tout-à-l'heure d'un dossier qui datait du siècle dernier – depuis le siècle dernier nous n'avons pas augmenté, et nous avons diminué depuis quelques années le taux additionnel à l'impôt du précompte immobilier.

Dans une 2^{ème} réflexion je voulais avoir avec vous une vision un peu sur le long terme, voir un peu d'où l'on vient, et évidemment où on va. Au niveau de cette vision à long terme je suis remonté en 2013, car c'était le 1^{er} budget que j'avais le plaisir de présenter. Nous avions à ce moment-là, pour prendre 6 chiffres, un résultat global de 219.980 €. Le résultat global, c'est à chaque fois que vous votez le compte, il y a en général à chaque fois un boni ; ce boni est soit affecté à des provisions dont on parlera tout à l'heure, soit on le laisse dans le résultat du compte de l'exercice et au bout de quelques années, ces résultats sont cumulés et cela nous donne un résultat global, c'est-à-dire le super livret épargne de la commune. Ce super livret épargne était en 2013 de 219.980 €.

Entretemps sont arrivées les bonnes nouvelles comme le dédoublement de ce fond de compensation pour les travailleurs frontaliers et d'autres augmentations au niveau des recettes. J'ai pris une étape intermédiaire en 2016, et les provisions en 2013 étaient de 0. En 2016 le résultat global était de 2.732.000 € et les provisions étaient de 1.443.000 €. En 2022, et nous en parlerons certainement tout à l'heure, alors que la totalité de l'Espace Léopold est déjà payée budgétairement - donc après le financement de l'Espace Léopold - nous avons un résultat global qui est de 5.524.000 €. Il a donc pratiquement doublé depuis 2016. Nos provisions sont aujourd'hui, malgré que nous avons été rechercher cette année dans les provisions, de 1.310.000 €. C'est évidemment cela qui nous a permis d'encaisser cette petite secousse que vous avez remarquée dans le budget, qui est cette diminution de l'encaissement de l'IPP et cette diminution de l'encaissement au niveau des travailleurs frontaliers.

Soyons précis au niveau de cette diminution : diminution ou augmentation, tout est toujours de se demander par rapport à quoi. Pour simplement donner cette explication et ainsi ne plus y revenir tout à l'heure, à la page 12 du Powerpoint qui vous a été présenté, vous voyez 3 chiffres qui me semblent importants. Vous voyez d'abord que dans le budget initial de 2021, nous avons pour la compensation des travailleurs frontaliers, un montant de 9.694.430 €. C'est le montant que vous avez voté l'année passée au budget de 2021. Comment cela se passe-t-il pour toutes ces sommes ? C'est la même chose pour l'IPP et les taxes immobilières, ce sont des lettres qui viennent du SPF – vous en avez toujours une copie dans l'annexe – et qui vous disent « *Voilà le montant que vous devez – et non pouvez – inscrire dans votre budget* ». Notre Directrice financière et toute son équipe doivent inscrire ce montant-là.

Ensuite on fait notre budget en fonction des éléments qui nous sont donnés. Malheureusement il y a quelques semaines, le SPF nous a dit que la projection qu'il nous avait faite l'année passée n'était pas juste. Les montants qu'on allait devoir inscrire dans notre compte seront de 7.551.581 €. Une bonne nouvelle par la suite, quelques jours après vous avez tous entendu que le fond de compensation pour les travailleurs frontaliers augmentait. Nous sommes heureusement repassés pratiquement au montant que nous avons prévu l'année passée. Maintenant il y a véritablement une logique là-dedans, et surtout une lettre du Ministre des Pouvoirs locaux qui nous donne le montant exact que nous devons inscrire à nouveau à notre budget.

Qu'est-ce que cela a comme répercussion sur le budget 2022, et qu'est-ce que cela aura comme répercussion sur le compte 2021 ? Sur le budget 2022, ce fameux résultat global dont je vous parlais a été diminué de cette somme-là. Si vous avez été attentifs à la modification budgétaire n°2, vous aurez remarqué que ce résultat global était supérieur au montant de 5.524.000 € que nous avons aujourd'hui, puisqu'il était à un peu plus de 7 millions. Voilà comment nous avons pu encaisser ce coût. L'année prochaine nous espérons bien toucher le montant qui nous a été prévu cette année.

Que va-t-il se passer dans le compte ? Dans le compte de 2021, vous allez avoir cette diminution de recettes, puisque sur le compte bancaire que nous avons à la banque, le montant ne sera pas de 8.600.000 €, mais bien de 7.400.000 €. Madame D'AMBROSIO va devoir acter cette diminution, et on espère donc voir avec le compte comment les autres postes de frais vont se comporter, et malgré tout avoir à l'équilibre un boni. Si nous sommes ne fut-ce qu'à l'équilibre, notre compte aura acté cette diminution de recettes, et dans notre résultat global il augmentera à nouveau de ladite somme en question, sinon nous serions « pénalisés » 2 fois. C'est donc un résultat global un rien plus bas que celui que nous avons avant, mais qui va pouvoir se reconstituer, nous l'espérons, avec l'élaboration du compte.

Pour cette année, nous devons être vigilants. Non pas à cause de l'extraordinaire, non pas à cause des projets que nous avons à l'extraordinaire, non pas à cause de l'Espace Léopold – j'en parlerai tout à l'heure car je vais faire un point spécialement là-dessus – mais bien parce qu'il y a des éléments extérieurs exogènes qui me font peur, c'est pour cela que je disais aussi « macro-économique ».

Vous aurez remarqué, on va y venir tout de suite, que l'augmentation des salaires est importante cette année. Ce n'est évidemment pas la faute de notre personnel, de notre direction, ni de notre faute à nous, mais quand on a 2 indexations, il est évident que ça se répercute automatiquement sur l'augmentation des salaires. Avec cela, quelques engagements et les biennales -augmentations automatiques dont bénéficie le personnel nommé - font que nous arrivons à cette augmentation de 7,4. C'est aussi une des explications pourquoi on augmente la dotation au CPAS, puisque chez eux aussi cette indexation est présente, et nous devons aussi les aider. Que va donner cette augmentation de salaire dans les années qui viennent ? Je lisais cette semaine un article d'Etienne de CALLATA, dont on connaît la pertinence de ses raisonnements, ainsi que Philippe LELANDE d'ING, qui sont assez inquiets de l'évolution de l'économie. Qui dit indexation des salaires, dit que l'index augmente ;

si l'index augmente, les prix augmentent ; si les prix augmentent, les salaires augmentent... On peut très rapidement partir dans une bulle. Je vous rassure, Etienne de CALLATA ne le pense pas. Il pense que la Banque Centrale Américaine ne souhaite pas d'augmentation des taux d'intérêts, parce que si les taux d'intérêts devaient augmenter, ça serait dramatique pour les entreprises, pour l'État, et moi je rajoute que ça serait dramatique pour les communes, la Province et des autres entités qui procèdent à des emprunts.

Augmentation des salaires, augmentation des taux d'intérêts, ... mais aussi augmentation des cotisations sociales. On sait qu'on a de plus en plus de difficultés, à un niveau plus élevé, à boucler les budgets au niveau des cotisations sociales. Si aujourd'hui on paye 41,5 %, et que demain on paye 43 ou 44 %, ce sont donc des éléments dont il faudra tenir compte dans les années qui viennent.

Également des questions à propos des transferts. Nous avons aujourd'hui une augmentation du CPAS, une augmentation de la police de 2 %, de la Zone de Secours qui sera maîtrisée à 5 % pour quelques années, de la Maison de la Culture. Je voudrais revenir sur la police. Ils ont trouvé un accord au niveau de la Police fédérale avec la Ministre de tutelle, la Ministre de l'Intérieur, c'est très bien. Est-ce qu'on n'a pas parlé des rémunérations des polices locales, et comment est-ce que ça va évoluer au niveau des polices locales ? Je n'en sais rien. Je me pose simplement la question et je me dis attention, soyons attentifs à cela.

Nous avons parlé tout-à-l'heure et en suffisance de Vivalia, où je suis très craintif au niveau de l'évolution de la participation que l'on va nous demander dans Vivalia, et je suis très étonné que mes collègues Bourgmestres n'en parlent pas beaucoup. Là où nous sommes un peu plus rassurés dans notre commune que dans d'autres, c'est au niveau des cotisations de responsabilisation. C'est cette cotisation que l'on devrait éventuellement payer dans la mesure où les cotisations que l'on paye aujourd'hui pour nos agents qui sont à la pension, s'il y a un déséquilibre, on va devoir payer une partie de ce déséquilibre. Comme nous avons beaucoup donné, on ne devra payer cette cotisation de responsabilisation qu'en 2025-2026, on ne sait pas fixer cela aujourd'hui.

Voilà des éléments tout à fait extérieurs à notre gestion communale dont nous devons peut-être tenir compte dans les prochaines années. Encore une fois, je n'ai pas peur pour l'extraordinaire, je n'ai pas peur pour l'évolution de la dette, et si vous le souhaitez, on peut en parler par la suite.

Après cette longue introduction qui me semblait nécessaire, on va passer au budget. Je prendrai 5 min, le temps aussi pour vous expliquer comment nous comptons financer l'Espace Léopold, parce que je suis certain que ce sera un objet de discussion entre nous.

Concernant le résultat ordinaire, avec la différence entre les recettes et les dépenses, on arrive à un boni à l'exercice propre de 22.428,14 €, avec un boni global de 5.624.000 €. Nous avons donc des dépenses pour 58.143.000 € et des recettes 58.165.000 €.

Les dépenses ordinaires se répartissent entre les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert, de dettes. Vous connaissez les 4 colonnes qui se trouvent dans la farde que vous avez reçue. Les montants sont indiqués, je crois que c'est inutile de les répéter. J'en ai déjà fait une partie en commentaire.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, je les ai expliquées.

Concernant les dépenses de fonctionnement, ce sont toujours ceux qui nous permettent d'avoir un compte qui est un peu meilleur que le budget après. Vous le voyez d'ailleurs dans ce graphique : les 3 premiers en vert, vous voyez qu'ils sont un peu plus bas, autour de 9.600.000 €, tandis qu'au budget nous sommes toujours un peu plus élevés. C'est avec beaucoup d'intérêts que l'on verra ce que donneront les frais de fonctionnement dans le compte 2021.

J'ai parlé aussi des dépenses de transfert, avec CPAS, Police, Zone de Secours, Vivalia et la Maison de la Culture. On ne va pas revenir dessus.

Pour ce qui est des dépenses de dettes, c'est la charge de la dette qui augmente un peu, c'est tout à fait logique et normal. On peut parler de cette augmentation, il n'y a aucun problème. Si ça vous intéresse, je peux vous dire pourquoi cette augmentation de la dette est normale.

Je voudrais faire un parallèle avec un particulier. Quand un particulier achète une maison, qu'est-ce qu'il fait en général ? Il essaye de faire quelques économies pour ne pas aller chez son banquier et emprunter la totalité de la somme, ensuite il va emprunter et il achète sa maison. C'est un peu la même chose ici : pendant quelques années nous avons pu mettre de l'argent de côté et nous avons maintenant des charges d'emprunts qui sont là pour les projets que nous avons devant nous. Je voudrais simplement dire que ce montant de dépenses de dettes était déjà prévu d'ailleurs dans votre budget 2021. Vous prenez votre budget 2021 et vous regardez pour l'année 2022, vous aviez un montant à rembourser qui était un peu plus élevé que ce que vous aviez là. Après, ça diminue parce que si vous avez des emprunts que vous remboursez, votre dette diminue, et votre charge d'emprunts diminue aussi. On doit donc observer cela de très près, et les tableaux qui sont dans les annexes sont d'ailleurs très intéressants à ce niveau-là.

Nous avons aussi eu une discussion avec le CRAC. Comme le disait Monsieur Pascal LECOCQ, ce ne sont pas des comiques. Quand ils viennent, ce n'est pas nécessairement pour nous féliciter. On a donc eu cette discussion avec le CRAC, qui nous a dit « *Nous ne sommes pas inquiets du tout de l'évolution de la dette* ». En effet, si vous observez cela avec un peu d'attention, vous verrez qu'il faut toujours comparer la dette à votre budget global. Il est évident que quelqu'un qui a un salaire de 1.500 € ne peut pas emprunter la même chose que quelqu'un avec un revenu de 5.000 € par mois.

Est-ce que notre dette explose ou est disproportionnée par rapport à notre budget global ? Je veux, par quelques chiffres, vous prouver que ce n'est pas le cas. Si je remonte jusqu'en 2016, dans le compte 2016, nous avons un budget total de 48 millions d'euros ; nous sommes aujourd'hui à 58 millions, c'est-à-dire 10 millions de plus. Nous avons une charge de dette de 9.256.000 €, c'est-à-dire 19,4 % du montant des recettes ; en 2017, 19,48 % ; en 2018, 19,43 % ; en 2019, 19,79 %. Dans le compte 2020, 19,93 %, et dans le budget 2022, 19,68 %. Si je compare cela aux comptes 2020 et 2019, notre charge de dette diminue proportionnellement à la totalité de nos recettes.

J'irai encore plus loin en analysant la dette. Nous avons eu la semaine passée une discussion pour la gestion active de la dette avec Belfius, et là, deux bonnes surprises : d'abord, notre dette a un taux moyen pondéré de 2,219, ce qui n'est pas élevé ; et surtout – cela m'a bien fait plaisir que le responsable de Belfius mette cela en avant, parce que nous ne connaissons pas les durées moyennes d'autres communes – que notre durée moyenne jusqu'à échéance est très courte, soit 10,8 (11) ans, alors qu'en général nous sommes à 14-15 ans. C'est parce que nous avons toujours essayé de contracter des emprunts qui n'étaient pas d'une durée trop longue. Je crois qu'aujourd'hui, beaucoup de communes souhaitent d'ailleurs négocier avec Belfius pour allonger la dette de manière à diminuer bien évidemment la charge d'emprunt. Notre maturité sur encours est donc très bonne.

Je voudrais aussi dire qu'il est normal qu'à cette partie de la législature, la dette augmente un peu, étant donné que ce sont tous les projets que nous avons votés durant les derniers mois, les dernières années, qui viennent maintenant à maturité et que nous allons pouvoir mener dans les mois qui viennent. Ce n'est donc pas une dette qui explose, c'est une dette qui évolue en fonction de son budget, et pour moi c'est donc tout à fait logique. Voilà pour l'explication au niveau de la dette.

Au niveau des recettes, nous avons les recettes ordinaires : on a déjà parlé du Fond des Frontaliers, le Fond des Communes qui augmente aussi, les taxes, etc. Vous avez l'ensemble des sommes qui sont reprises à la page 9 de votre document.

Nous avons les recettes de prestations, avec les ventes de bois qui ont bien augmenté, malgré le fait que les arbres étaient atteints de maladie. Malgré cela on peut observer que les ventes d'arbres étaient très bonnes, car la pénurie est telle que même les arbres scolytés trouvent acquéreurs. Le Fond des communes qui passe de 14.450.000 € à 14.706.000 €. On a déjà parlé du Fond des Frontaliers. Viennent ensuite les recettes de dette - c'est toujours un terme un peu spécial - qui consistent surtout en les dividendes de Sofilux. Ensuite nous avons aussi fait un tableau de ce qui nous reste comme provision, et nous sommes ici à plus de 1.300.000 €. Voilà pour le budget ordinaire.

Je voudrais dans la foulée, avant de vous donner la parole et de voter sur ce budget ordinaire, parler encore un peu de l'Espace Léopold. Si je vous demande quel montant nous payons aujourd'hui pour l'Espace Léopold, sur base des travaux qui ont déjà été réalisés, vous aurez très difficile à répondre, sauf si vous êtes allés voir dans les annexes. Je vais vous donner la réponse : nous avons déjà un emprunt de 196.000 €. Cet emprunt est remboursé à concurrence de 10.337 € par an – cela se trouve à la page 13 de votre budget ordinaire.

Comment fonctionne un remboursement d'emprunt dans une commune ? Ce n'est pas comme pour un particulier puisqu'on ne commence à rembourser en capital qu'un an après la consolidation, c'est-à-dire après que la Directrice financière a dit que l'emprunt est consolidé. Avant cela on a un crédit pont ou, si nous n'utilisons pas l'argent, une commission de réservation. Or le marché de la construction de l'Espace Léopold a été attribué en 2021, il sera donc en crédit reporté au compte de 2021. Encore une fois, pour la gestion financière de ce projet, nous avons agi en bon père de famille. Le fonctionnement en bon père de famille, pour celui qui achète un bien immobilier, achète avec la charge d'emprunt qui ne dépasse pas ses possibilités ; c'est la même chose que nous avons fait ici.

Demain, quel est le montant de l'emprunt que nous allons devoir faire pour la construction de l'ensemble de l'Espace Léopold ? Il s'agit de deux montants différents, pour être encore plus transparent vis-à-vis de vous. Au niveau de la construction du parking en lui-même, c'est-à-dire de ce qui n'est pas subsidié par le Feder, par la Région wallonne, nous allons devoir faire un emprunt de 3.636.497 €.

Combien va nous coûter cet emprunt ? C'est important. Quand CityParking ou d'autres sociétés comme InterParking construisent un parking, ils mettent un peu de fonds propres, puis ils empruntent et combien cela va leur coûter. Cela va nous coûter en charge d'emprunt par an 175.509 €.

Combien cela va-t-il nous rapporter (c'est toujours cela qu'on oublie, qu'on veut bien oublier ou que l'on fait exprès d'oublier) ? Cela nous rapportera 218.000 €. Ces 218.000 € représentent un montant qui a été calculé par nos services financiers, qui a été envoyé à la Région wallonne et qui a reçu l'aval du Ministre. Ce n'est pas simplement un chiffre que l'on a inventé en se levant au matin. Quand vous pensez que ce chiffre a été calculé avec un taux d'occupation très faible, mais surtout avec un montant de frais de parking, de tickets, qui est identique pendant 25 ans, vous comprenez bien que ce chiffre est quand même drôlement en dessous de la réalité si vous comparez cela à votre durée d'emprunt, alors que la charge d'emprunt, si on prend un taux à durée fixe pendant 25 ans, elle ne bougera pas. Le montant de 175.000 € ne va pas bouger ; le montant des recettes de 218.000 € va aller certainement, à un moment donné, en augmentant. Nous avons là un bénéfice, si je peux dire, de 43.000 €.

Quelle est la charge de l'emprunt total de l'ensemble du réaménagement du parc et de la surface de l'ensemble de l'Espace Léopold ? Nous avons un montant total d'emprunt de 6.313.834 €. Combien coûtent 6.313.834 € ? Ça nous coûte 304.727 €. C'est la charge d'emprunt annuelle pendant 25 ans des 6.313.834 €. De cela j'enlève à nouveau mes recettes de 218.000 €, ce qui nous donne 86.727 €.

A partir du moment où l'emprunt a été consolidé, l'Espace Léopold, dans son ensemble, coûtera au contribuable arlonais dans le cadre de la dette souscrite pour l'ensemble de ce projet, 86.727 €. Cela

coutera moins de 100.000 € et cette somme ne pourra aller qu'en diminuant parce que je n'imagine pas que l'on garde un prix de 1€ par heure de parking pendant 25 ans.

Il faut donc remettre cela en parallèle à la charge totale d'emprunt dont on a parlé tout-à-l'heure de 11.422.000 €. Vous voyez bien qu'il y a une proportion très faible de l'ensemble de l'Espace Léopold par rapport à la charge totale d'emprunt que la commune a à sa charge pendant les années qui viennent.

Voilà ce que je voulais dire en étant un peu complet et un peu long sur la dette sur l'Espace Léopold, et nous sommes là pour répondre à vos questions dans le cadre de l'ordinaire. Comme chaque année je passerai la parole à notre Directrice financière pour les problèmes plus techniques, à nos échevins et moi-même pour les plus politiques. Pour terminer à propos du parking, l'emprunt pour le parking et le reste est hors balises, c'est-à-dire que ça n'affecte pas du tout les autres investissements possibles de la commune. Pour le parking il y a des revenus supérieurs à la dépense, et c'est pour cela que le Ministre les a acceptés hors balises ; il y a aussi de l'autre côté les fonds européens, et on sait que les emprunts qui sont là pour compléter les fonds européens sont également hors balises.

Madame WAGNER – J'ai une question par rapport au précompte immobilier : on sait que ça a changé de compétence, et que dans ces cas-là il y a parfois des problèmes administratifs. Par exemple je n'ai pas reçu mon précompte immobilier cette année, donc je m'en suis inquiétée. J'ai essayé de téléphoner au service compétent de la Région wallonne, c'est impossible de les avoir. J'ai envoyé un mail et je n'ai toujours pas reçu mon précompte immobilier. Je sais que je ne suis pas la seule. On sait que lorsqu'il y a un changement d'administration, il y aura probablement du retard qui va arriver dans les paiements. Comment cela peut-il affecter la commune ? Est-ce qu'il y a une assurance qui prévoit que les précomptes qui ne sont pas payés sont quand même payés aux communes ? C'est quand même un gros montant, et je voulais savoir si c'était quelque chose dont vous êtes au courant.

Monsieur MAGNUS - C'est quelque chose que nous connaissons chaque année malheureusement, peut-être un peu plus cette année. Si on dit que l'on a une baisse de 300.000 € au niveau de l'IPP, ce n'est pas parce que les gens gagnent moins, c'est aussi parce qu'il y a ce genre de problème. Il peut arriver une année que des gens payent plus tard ou que l'administration envoie l'avis d'échéance plus tard, et donc c'est payé l'année d'après. On a donc moins d'argent. C'est pour cela aussi que nous avons de grosses augmentations, parce que ce que vous expliquez au niveau de votre impôt immobilier, si cette année vous recevez votre précompte à payer en janvier, vous allez le payer en janvier et ce sera dans les recettes de 2022 ; mais si vous recevez votre précompte en septembre ou au mois de novembre comme on les reçoit en général, et que vous le payer cette année-là, vous allez le payer 2 fois sur une année et pour la commune cela fera 2 fois les recettes. Ces variations sont importantes, que ce soit en IPP ou en taxes immobilières. Et nous n'avons pas de pouvoir là-dessus.

Madame Graziella D'AMBROSIO, Directrice financière - En effet, tout ce qu'on peut constater, c'est que les avances mensuelles sont moins élevées pour l'instant, et qu'on a dû aller rechercher les infos d'une autre façon et se renseigner entre Directeurs financiers pour avoir les informations par rapport aux statistiques, par exemple. Mise à part cela, je n'ai pas d'autres informations.

Madame WAGNER – Par rapport à la vente de bois, on sait que finalement on a été impacté mais pas autant qu'on l'aurait cru. J'ai vu que la Région wallonne, le Gouvernement wallon donnait une aide aux communes qui avaient été impactées, et je voulais savoir si la commune d'Arlon l'avait demandé ou si elle n'était pas dans les conditions pour la recevoir ?

Monsieur DEWORME – A ma connaissance, nous ne sommes pas dans les conditions pour la recevoir. Mais il faut tempérer quand même l'excellent résultat des coupes de bois parce que c'est vrai que le marché du bois a flambé et que nous avons donc enregistré des recettes inattendues. Nous

ne nous attendions pas du tout à budgéter des montants dans cet ordre de prix-là. Par contre il faut quand même bien se rendre compte que nous avons dû abattre des hectares et des hectares de bois. Nous avons donc enregistré le produit de la vente de ces bois-là, et que ces arbres qui ont été coupés - même s'ils n'étaient pas à maturité, ils étaient contaminés – ne grandiront plus et on ne les récoltera pas plus tard. Le montant que nous avons enregistré et qui avait été à la hausse à l'occasion de la 2^{ème} modification budgétaire de la ville, est sans doute un peu poussé. Mais le montant que nous avons inscrit dans le budget 2022 est nettement plus bas que ce que nous avons enregistré. C'est vrai que c'est un budget, c'est donc une prévision, et il y a un facteur que l'on ne peut pas mesurer de façon précise. C'est une estimation.

Monsieur LAQLII – J'ai une question pour Madame l'Échevine de l'Enseignement. Je trouve qu'il y a 2 postes intéressants, la cantine et l'accueil extrascolaire. J'imagine que nous ne rentrons pas dans nos frais par rapport à ce que payent les parents, et j'aimerais connaître l'intervention communale pour avoir un équilibre pour ces deux postes.

Madame LECOMTE – Par rapport à l'accueil extrascolaire, souvenez-vous, il a été implémenté sur 13 structures en 2019. Il avait été convenu qu'on ferait une évaluation qualitative du dispositif et aussi une analyse financière à l'aune des recettes comptabilisées sur une année complète. Comme il a été implémenté en septembre 2019, nous n'avons pas pu avoir le recul suffisant pour pouvoir comparer les recettes par rapport à l'année 2018.

Ensuite nous avons connu les 2 années Covid. Je ne vous rappelle pas que nous avons dû parfois fermer les structures, comme on a fermé les écoles. Lorsqu'on a accueilli des enfants, c'était uniquement les enfants dont les parents avaient une fonction essentielle et le Collège avait décidé de ne pas faire payer ces parents-là. En termes de recettes nous sommes donc bien en deçà de ce qu'on aurait pu prétendre si nous avions eu une année normale.

Il faut aussi savoir que l'accueil extrascolaire en 2018, c'était X personnes. On avait 7 structures avec des éducatrices et des auxiliaires d'administration. À partir du moment où on a étendu, on a augmenté le nombre d'éducatrices puisqu'on a offert un accueil extrascolaire et on a repris tout le personnel de la ville qui était dans les garderies. Nous arrivons à un poste personnel fort élevé et à des recettes qui le sont nettement moins, eu égard que nous n'avons pas d'année complète et qu'on a eu 2 années Covid successives – ce n'est sans doute pas fini.

En outre il faut aussi savoir que même si le nombre d'enfants inscrits à l'accueil extrascolaire reste stable, et que le nombre de familles inscrites reste également stable, le taux de fréquentation a changé parce qu'indépendamment du Covid, d'autres habitudes ont été prises, notamment le télétravail. Le déficit est évidemment important.

Premièrement, est-ce que l'année 2022 sera une année « normale » ? Je n'ai pas ma boule de cristal. Deuxièmement, le déficit sera sans doute plus important qu'auparavant, mais la mission rendue à la population doit malgré tout être assumée. La mission est donc déficitaire, la Ville s'est de toute façon engagée à l'assurer. Il y aura peut-être des ajustements à la marge à faire, mais c'est clair qu'à partir du moment où on a un personnel qui correspond aux normes d'encadrements prévus par l'ONE, on a un taux de fréquentation qui est moindre parce qu'il y a des habitudes et une situation sanitaire qui est celle que nous connaissons depuis 2 ans, il est le déficit est donc plus important que celui que nous aurions pu prévoir en temps ordinaire.

Monsieur LAQLII - Si vous avez un jour des chiffres du déficit au niveau de l'accueil extrascolaire et de la cantine, vous pourrez me les envoyer car ça m'intéresse.

Madame LECOMTE - Ce que je peux vous dire, c'est que le déficit est plus important que ce qui était prévu. C'est de toute façon un service déficitaire par définition, mais le déficit est plus important du fait que l'on vient de connaître 2 années Covid successives et par conséquent le taux de fréquentation est moindre, tout en gardant un personnel qui correspond à l'encadrement prévu par l'ONE. Par définition le déficit est plus important. En ce qui concerne le chiffre, de manière précise, je ne peux pas vous le donner, mais par rapport à 2019, c'est forcément plus important, de l'ordre d'environ 40 %.

Monsieur MAGNUS - J'ai les chiffres au niveau des dépenses uniquement : depuis 2018 on a des dépenses de 530.379 € en plus. Au niveau des recettes, tout d'abord l'année n'est pas terminée, donc cela viendra avec le compte.

Madame LECOMTE - Ce que je veux vous dire, c'est qu'à un moment donné il y a une partie du personnel de la Ville que l'accueil extrascolaire a repris dans la ligne « Accueil extrascolaire » qui n'y figurait pas. C'était du personnel de garderie qui a été repris à un autre poste, en d'autres mots il est venu grossir le poste « Accueil extrascolaire ». Dans les faits, on n'a pas engagé plus de monde.

Le seul personnel qu'on a engagé depuis la mise en place de l'accueil extrascolaire partout, ce sont des éducateurs. Le personnel d'administration était repris sous le poste « Garderie ». C'est pour cela que Madame Bénédicte JADOT avait 41 équivalents temps plein, et qu'aujourd'hui elle en a dans les alentours de 63. Forcément le poste « Personnel » a augmenté, mais dans les faits la dépense pour la Ville est la même, sauf pour les éducateurs puisqu'on élargissait l'accueil extrascolaire. Par contre je vous accorde qu'en termes de recettes, eu égard des 2 années Covid, par définition, les recettes étaient moindres.

Monsieur LAQLII – À la page 20, toujours dans l'enseignement, « Achat de manuels pour l'école de Stockem ». On passe de 796 € pour une prévision en 2022 de 1.600 €, soit plus du double.

Monsieur MAGNUS – C'est une dépense, sans doute parce que les professeurs veulent acheter plus de manuels MANOLO.

Monsieur LAQLII – On prévoit que les professeurs achèteront l'année prochaine des manuels MANOLO ?

Monsieur MAGNUS - Quand on interprète le budget, c'est ça que veut dire. Ils vont en acheter plus que l'année passée. Ils en ont déjà achetés fin 2021. MANOLO est un subside qui se retrouve en recettes de l'autre côté.

Madame LECOMTE - MANOLO est le nom d'un subside.

Monsieur GAUDRON – Je n'ai qu'une seule question pour l'ordinaire, c'est ce que l'on peut voir en dépenses à la page 26. C'est le montant de 25.000 € pour une étude de création d'une RCA pour la gestion des infrastructures sportives. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus par rapport à ce projet.

Monsieur MAGNUS - Etant donné que ce sont des infrastructures sportives, cela sera élargi à d'autres infrastructures que sportives, mais je vais passer la parole à Monsieur LAFORGE qui a commencé à étudier cela sous l'angle des infrastructures sportives.

Monsieur LAFORGE – Ce n'est pas quelque chose de nouveau, on en avait déjà parlé. Il est vrai que le Collège, sur base aussi de l'expertise où on a été avec Eddy MARCHAL et Sophie DECLAYE visiter Andenne, qui un nombre assez équivalent à Arlon, et sur base de la rencontre que l'on a eue

également avec des experts de l'AES, nous sommes revenus en Collège et nous avons expliqué tous les avantages et les inconvénients de la création d'une RCA. Tout n'est pas rose évidemment. Pour se faire aider, un des Collèges précédents a fait un appel à des experts pour nous aider dans cette création, afin de voir ce que l'on pourrait mettre dedans, quels sont les avantages, comment arriver à créer cette RCA. Suite à cette expertise, nous verrons si c'est opportun d'avancer dans cette direction. Le montant est prévu justement par rapport à cette désignation d'experts dans la création de cette RCA.

Monsieur GAUDRON - Par rapport à cela, on voit tout de suite le côté positif de pouvoir éluder la TVA par rapport aux investissements qui seraient réalisés dans le cadre de cette RCA. Un premier élément qui me semble important, c'est que souvent les experts qui peuvent vous conseiller à ce stade-ci sont aussi les experts qui peuvent après vous aider à la mise en place concrète du projet. Cela peut donc être un biais d'études sur lequel il faut être attentif.

En parallèle il y a quelques points négatifs qui me semblent importants. Le 1^{er} est que ça demande une charge administrative énorme pour la mise en place, et donc un cout en personnel important également. Je pose aussi la question des rulings fiscaux puisque l'idée de la RCA est de pouvoir déduire la TVA mais il faut un accord spécifique de rulings de la Région wallonne, pour au final aller déduire de la TVA au Fédéral. Quid du maintien de ce genre de dispositif à moyen et long terme ?

Il y a un autre aspect : si on entre dans une RCA et qu'on est en dehors du régime TVA, ce n'est pas que nous devons démontrer que la structure RCA va être autonome financièrement et à l'équilibre budgétaire, voire faire des bénéfices. Or on sait que dans le domaine sportif, les infrastructures coutent très cher et sont plutôt déficitaires au budget communal. C'est une volonté communale de développer une politique sportive. Dans le cadre d'une RCA, c'est un peu compliqué d'arriver à cet équilibre car ça voudrait sous-entendre des augmentations de tarifs, que ce soit pour les clubs ou les autres usagers. Après il y a des possibilités de jongler mais c'est quelque chose auquel il faut être attentif, et vu qu'on jongle, est-ce que les rulings fiscaux resteront de mise à l'avenir ?

Un dernier élément : on l'a dit les infrastructures sportives coutent cher, donc de base la RCA n'est pas en équilibre financier naturel. On sait aussi que dans le domaine sportif, notamment la piscine, cela demande beaucoup de personnel comme les maitres-nageurs, animateurs et autres. Que donc il faut que cette structure puisse arriver à l'équilibre vis-à-vis de ces charges de personnel. Or le moyen d'équilibrer sera sûrement une dotation communale à cette structure, qui est soumise à TVA. Chaque fois que la commune veut donner 1 € à la RCA, elle doit déboursier 1,21 €.

Ce sont des éléments sur lesquels je vous invite à être attentifs avant de vous lancer dans une telle structure.

Monsieur LAFORGE - Je l'ai bien dit, tout n'est pas évident. Il y a des inconvénients, et nous en sommes bien conscients. On nous les a d'ailleurs présentés et c'est vrai qu'on pourrait imaginer dans la réflexion de cette création associer tous les groupes politiques à cela. Je pense que ce serait intéressant que l'on puisse échanger là-dessus en toute transparence, car c'est un dossier important et nous ne devons pas faire d'erreur là-dessus. Merci pour ces réflexions.

Monsieur MAGNUS - S'il y a un sujet qui n'est pas politique, c'est bien cela. Voir les avantages et les inconvénients. Je pense qu'une fois que l'on a fait les plus et les moins, je ne crois pas que ce sera très politique de prendre la décision. Un autre organe qui pourrait nous aider là-dedans : j'ai la chance d'être maintenant au Conseil d'administration de l'Union de Villes et des Communes, et c'est un organisme qui pourrait nous aider aussi dans cette réflexion. Il y a vraiment des spécialistes et le Conseil d'administration est composé de tous les groupes politiques. C'est très intéressant de voir parfois qu'on pense que certaines choses sont formidables, mais lorsqu'on creuse un peu plus, on

s'aperçoit que ce n'est pas si formidable que ça. Si c'était si formidable, tout le monde l'aurait déjà fait depuis longtemps. Il n'y a pas beaucoup de choses vraiment formidables sur Terre.

Monsieur KIAME – Je voulais revenir sur la question de Monsieur LAQLII concernant l'accueil extrascolaire et la cantine. Je me rappelle très bien que dès le départ, lorsque nous avons lancé l'accueil extrascolaire, il y a eu des questionnements de la part de la population : pourquoi est-ce qu'on change ? Pourquoi est-ce que ça a augmenté ? Etc. À l'époque la commune payait le double de ce que les gens donnaient. Il n'y avait pas le Covid. La commune donnait de sa poche pour qu'il y ait une bonne éducation une bonne qualité de suivi pour nos enfants. Je ne pense pas que cela doit être remis en question. Je pense que l'éducation de nos enfants, la qualité des études et de suivi extrascolaire de nos enfants, même la commune où chacun de nous doit payer pour cela, cela ne doit en aucun cas être remis en question. Je vous encourage à faire ça. Pour l'instant il y a beaucoup de parents d'élèves qui laissent exprès leurs enfants après la fin des cours pour qu'ils puissent étudier avec des gens spécialisés.

Madame FROGNET – À la page 20, je vois « Subside à l'asbl « Les Petits Orateurs » ». Je vois qu'en 2020 c'était 5.000 €, et maintenant en 2021, 25.000 €. C'est génial mais ensuite cela redescend à 5.000 € en 2022. Est-ce que c'est une erreur de colonne et c'est tout le temps 5.000 €, ou est-ce qu'il y a eu une année géniale en 2021 où les Petits Orateurs auraient eu 25.000 € ?

Madame LECOMTE - En principe, c'est un subside de Ferrero d'un montant de 25.000 €. Selon que l'on ait organisé ou pas les Petits Orateurs, et avec les 2 années Covid je ne suis pas certaine qu'il y ait eu quelque chose, le subside de Ferrero n'a forcément pas été versé. En tout cas, Ferrero s'était engagé à octroyer annuellement un subside de 25.000 €, pour autant que les Petits Orateurs aient lieu.

Madame FROGNET - Donc l'engagement de Ferrero est de 25.000 €, et non 5.000 €.

Madame LECOMTE - Si les Petits Orateurs mettent en place les actions qui sont destinées à améliorer l'usage de la langue, de l'enseignement d'autres langues, etc. Cela fait évidemment appel à des enfants qui ont des difficultés ou qui sont d'origine étrangère.

Madame D'AMBROSIO - Il faudrait vérifier au niveau de l'information qui nous a été donnée pour inscrire ce montant-là, mais pour l'instant ce sont 5.000 € qui sont budgétisés.

Monsieur MAGNUS - La promesse de Ferrero est de 25.000 €, donc je ne sais pourquoi il est indiqué 5.000 €.

Madame D'AMBROSIO - Je dois vérifier avec l'équipe.

Madame FROGNET - À la page 27, je vois qu'il n'y a pas de budget pour « Rencontres culturelles Dynamic » pour 2022.

Monsieur BALON – Concernant la question sur les Petits Orateurs, ma compagne Sarah est la présidente de cette asbl. J'en profite d'ailleurs pour féliciter tout le travail qui est fait dans cette asbl. Pour confirmer, comme les activités avaient lieu dans les écoles, et que les écoles n'étaient pas accessibles du fait du Covid, toutes les activités ont été annulées l'année dernière. Cette année, depuis la rentrée, les activités ont bien repris. Elles ont dû être annulées il y a 15 jours mais elles reprendront normalement en janvier, pour le plus grand bonheur de tous les enfants.

Madame FROGNET - Donc si j'ai bien compris, c'est normalement 25.000 €. Il y a eu 5.000 € de dépenser en 2020 à cause du Covid, 25.000 € à priori plutôt en 2021, et il y aura à nouveau 25.000 €. C'est donc une erreur dans le tableau

Monsieur MAGNUS – C'est toujours très difficile de parler d'erreur, car cela voudrait dire que quelqu'un a fait une erreur. Je ne crois pas, et je défends, que la Directrice financière ait fait une erreur. C'est probablement que l'information qu'elle a reçue n'est pas complète.

Madame D'AMBROSIO - Je vais de toute façon vérifier l'information et si ça doit être reporté à 25.000 €, il le sera porté en conséquence à la prochaine modification budgétaire.

Monsieur MAGNUS - Ce serait intéressant en tout cas de relancer Ferrero et d'aller voir cela, car ce serait bien d'avoir les 25.000 €.

Madame FROGNET – Je reviens à ma 2^{ème} question, il n'y a pas de budget pour Dynamic en 2022.

Monsieur MAGNUS – Oui car on se demande dans quelle mesure il ne faudrait pas soit le faire tous les 2 ans, soit l'intégrer dans ArlonFolies. C'est la réflexion que nous avons pour l'instant. À partir de septembre de cette année – mais tout ce qui se passe pour l'instant n'est pas très encourageant – nous aimerions bien avoir une vraie Lux Fashion Week. C'était quand même une belle carte de visite pour la Ville d'Arlon. Il faut toujours le faire lorsque la mode est là, donc fin septembre. Avant cela nous avons ArlonFolies la 2^{ème} quinzaine du mois d'août. Après il y a encore Dynamic fin novembre. C'est donc très lourd pour les équipes. Je voudrais simplement rappeler que sous la direction de la direction, nous n'avons qu'une seule personne qui s'occupe de la Culture, Camille BOHL, qui fait un travail très conséquent. Jérôme PONCELET l'aide aussi dans le cadre des événements de manière un peu plus large, et a également d'autres fonctions. On ne peut pas non plus tuer les équipes, donc cette réflexion est en cours. Est-ce qu'il faut faire ArlonFolies et les Rencontres, ou bien est-ce qu'on peut se contenter simplement d'ArlonFolies, et de mettre le budget d'ArlonFolies – qui n'est pas rien non plus puisqu'il s'agit de 80.000 €.

Madame FROGNET - Une dernière question technique avant la question plus globale : je vois à la page 37 qu'il y a « frais divers Commission Environnement », avec 1.815 € en 2020, puis 10.000 € en 2021 et 2022. Que sont ces 10.000 €, prévisionnels ou dépensés pour 2021, par rapport à 2020 où il avait 1.815 € ?

Madame LAMESCH - Pour le budget qui est impacté, c'est 10.000 €, et pour le compte en 2020, c'est 1.815 €. Voilà la différence. Maintenant essentiellement au niveau de la Commission Environnement, ces frais à l'ordinaire correspondent à la convention avec l'ULg par rapport à l'accompagnement méthodologique de la commission au niveau participatif. C'est un budget qui permet de prendre des frais à l'ordinaire si c'est nécessaire. Si ce n'est pas nécessaire, cela peut rentrer dans d'autres budgets communaux parce que c'est de la communication. On ne va pas le spécifier mais ça permet d'avoir une ligne budgétaire et de pouvoir les affecter.

Madame FROGNET – Une question pour Madame D'AMBROSIO. À l'endroit où vous donnez votre avis, au début du document, vous parlez qu'il faudra faire attention aux faillites des entreprises et des indépendants. Je voudrais savoir si vous avez des informations sur la situation globale du pays et de la ville d'Arlon sur les faillites déjà actées ou qui arrivent, pour les années à venir.

Madame D'AMBROSIO – Je n'ai pas d'information supplémentaire par rapport à cela. Je sais juste par rapport au contexte sanitaire notamment, l'Union des Villes avait publié un article dans lequel il signifiait un certain nombre d'impacts qui pouvaient découler de cette crise. Il mentionnait également que ce n'est pas directement après que l'on verrait les effets, mais qu'il fallait être vigilant les années suivantes parce que ça pouvait durer longtemps et qu'il ne savait pas quand est-ce qu'on s'en sortirait. Notamment un des effets était fondamentalement que l'on pouvait voir un impact dans certaines

variables qui sont très importantes dans notre budget, et qu'elles pouvaient être impactées justement par la situation notamment des entreprises et de leur situation par rapport à la crise.

Je n'ai pas d'autre information par rapport à cela, si ce n'est une réflexion générale par rapport au fait qu'il faut continuer à être encore plus attentif par rapport au contexte et à vérifier notamment via un suivi régulier pour voir un peu dans quelle mesure la crise continue d'impacter le budget.

Monsieur TRIFFAUX – À l'ordinaire, dans les dépenses à la page 13, je vois 50.000 € en « Conseil stratégique en communication ». De quoi s'agit-il ?

Monsieur MAGNUS - Nous avons souhaité communiquer plus et de manière un peu différente par rapport à certains projets structurants, par exemple le Schéma de Développement communal. Je pense que lorsque nous aurons encore avancé, il faudra absolument communiquer dessus. Par exemple nous avons décelé – c'était d'ailleurs une remarque de l'Observatoire de l'Environnement lorsqu'il faisait ses commentaires à propos de l'Espace Léopold – qu'il y avait un manque de communication. On estime aussi que l'on doit communiquer là-dessus. Je pense que l'on aura demain d'autres grands projets, comme l'Hydrion, et il est important de communiquer dessus. On doit bien admettre, même si nous avons quelqu'un de très bien au service Communication, Madame Alexandra MERLOT, elle ne saura pas faire tout. Il faut donc absolument lui donner un coup de main, et l'idée est ici. Nous avons fait appel à une société de communication. C'est d'ailleurs un montant qui était déjà prévu en modification budgétaire n°2. Vous ne l'aviez peut-être pas vu à l'époque mais c'était déjà prévu. Nous avons déjà fait appel à eux, par exemple on vient de parler de Dynamic des Rencontres Culturelles. Et bien ce sont eux qui nous ont aidés dans la communication par rapport à cet événement-là.

Monsieur TRIFFAUX – C'est quelle société ?

Monsieur MAGNUS - IDP, mais c'est son diminutif. C'est une grosse société de communication luxembourgeoise. On a fait appel à un marché public, il y a 5 sociétés qui avaient répondu. Nous les avons reçus et on estime que ce sont eux qui sentaient le mieux ce dont nous avons besoin et la manière dont ils pourraient nous aider dans cette communication. Je pense que c'est également une communication où on peut aider à apporter des idées sur l'ensemble de nos événements. Nous sommes parfois un peu déçus, et ce n'est de la faute de personne, à cause du manque de personnes à nos manifestations culturelles ou événementielles. On a envie de repenser à cela avec cette société pour nous donner un coup de main.

Madame CHAMPLUVIER – Une petite constatation : Pourquoi est-ce qu'on met toujours la rubrique « Protection de l'environnement » avec « Cimetière » ? Je trouve cela un peu triste. Pour le budget la protection de l'environnement est très faible aussi. On pourrait améliorer car à l'heure actuelle c'est quand même quelque chose de très important.

Monsieur MAGNUS - Si on prend le budget environnement dans son ensemble, je peux vous assurer qu'il n'est pas faible du tout.

Madame CHAMPLUVIER - Il faudrait justement une rubrique qui reprend tout cela plus clairement.

Madame D'AMBROSIO - On suit la codification comptable.

Monsieur MAGNUS - Plus on met de rubriques, plus on sait comparer. Vous l'avez vu les dernières années – c'est moins le cas cette fois-ci – on a fait beaucoup plus de rubriques que ce que l'on avait dans le temps. Par exemple, pour recentraliser, vous aviez tout ce qui était APE et Remboursements de cotisations sociales. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais il n'y en a nulle part, parce que

vous avez un poste où il y a 1.900.000 €. Ils ont tout mis dans un seul poste. Il y a parfois des impératifs qui leur sont imposés de la part des autorités supérieures.

Monsieur KERGER – Je voudrais faire un commentaire général sur le budget. Tout d'abord, j'ai beaucoup apprécié vos commentaires, notamment dans la presse, « *Un budget, je dirais, raisonnable et prudent* ». Vous avez réinsisté au début, tous les facteurs externes sur lesquels la commune n'a absolument aucune influence, peuvent nous tomber dessus du jour au lendemain. Vous avez parlé du transfert dans les zones, le Fond des Frontaliers, le Fond des Communes, etc. Je voulais aussi parler, mais vous m'avez pris la parole, de l'absence de nouvelles taxes, et vous avez dit « *notamment en ce qui concerne le taux additionnel sur le précompte immobilier* », nous sommes à 2.600, puisque nous avons diminué il y a 2 ans, et c'est exactement la moyenne wallonne. Vous voyez que nous sommes donc quand même bien classés. Concernant l'additionnel à l'IPP, nous sommes à 7 % depuis le siècle passé, et la moyenne wallonne est à 7,9 %. Je dois dire que j'admire beaucoup le maintien de cette taxe parce que quand on sait que le Fond des Communes pourrait augmenter – c'est assez paradoxal – si on augmente l'additionnel à l'IPP, on dirait alors qu'une commune pourrait faire d'une pierre, 2 coups. Je reconnais donc votre volonté de maintenir les impôts où ils en sont.

Un autre aspect, et j'ai les rois du social devant moi, c'est tout ce qui est budget social. J'ai comparé les deux rubriques, « La sécurité et assistance sociale » où se trouve notamment le CPAS, et « Aide sociale et familiale ». « Sécurité et assistance sociale », c'est 4.100.000 €, et « Aide sociale et familiale », c'est 4.367.000 €. Cela fait donc un total de 8.500.000 €, soit 15 % du budget total. C'est quand même conséquent. Quand je vois l'augmentation par rapport à l'an dernier, c'est 1.036.000 € pour l'ensemble, soit 14 %. On peut dire que le social a quand même son poids dans le budget communal, et je voulais le souligner parce qu'on dit le social, le social ... mais c'est un bon choix pour dépenser l'argent de la commune.

Monsieur SAINLEZ – Je voulais tout d'abord remercier Madame D'AMBROSIO et les services financiers de la Ville, singulièrement Monsieur LECOCQ, pour l'élaboration des documents du budget. Ça ne doit pas être un exercice facile. Je remercie Monsieur LECOCQ, qui n'est pas là ce soir, pour ses nombreuses réponses à toutes les questions préalables. C'est une personne qui réagit à une vitesse incroyable pour nous répondre, donc encore merci à lui.

J'avais une réflexion à vous soumettre, plus générale qu'Arlon. Quelque chose qui me tracasse quand même pas mal, c'est relatif à l'énergie. Au début du mois, Statbel indiquait une augmentation de l'inflation de 5,6 %, soit le niveau d'inflation le plus élevé depuis juillet 2008. La forte augmentation est due en bonne partie à une hausse des prix de l'énergie, et singulièrement des prix de gros de gaz naturel, qui aura dépassé depuis le 1^{er} janvier 2021 les 400 % d'augmentation. Par corollaire le prix des matières premières et alimentaires augmente de 32 % sur la même période.

C'est évidemment une crise majeure, et je pense qu'on n'en parle pas encore assez. On ne peut pas mesurer tous les effets parce qu'il y en aura beaucoup qui seront reportés sur l'année prochaine. Aussi des effets sur les finances de la ville, que ce soit de futures indexations automatiques de salaire qu'à la récente annonce du bureau du plan qui table sur un probable redépassement de l'indice pivot en octobre 2022. Et des impacts encore inconnus sur des fournitures concrètes de gaz et électricité sur la livraison 2022.

Je sais que c'est un exercice très difficile, j'ai vu qu'il y avait des augmentations qui ont été budgétées. Je pense que vous avez très bien fait, mais nous verrons dans le compte comment celui-ci va déjà répondre par rapport aux prévisions de budget de chauffage et d'électricité par exemple en 2021, sur la part d'augmentation qui est relative à 2021. À ce jour c'est encore impossible à dire et à chiffrer.

Cette crise énergétique, qui s'ajoute à une crise sanitaire et qui est à cheval sur plusieurs années budgétaires, comme vous l'avez rappelé Madame la Directrice financière, on peut dire que le contexte des communes est quand même très tendu. Je prends comme exemple récemment, si vous avez un peu suivi les dernières semaines, les nombreux plans Oxygène qui ont été élaborés et déployés dans les grandes villes wallonnes. Si j'ai bien lu, il y a 50 millions de déficit financés pour la ville de Charleroi par le plan Oxygène de la Région wallonne. Ça nous dit où on se trouve, mais ça n'empêche pas la ville d'Arlon d'augmenter ses dotations, singulièrement celle du CPAS qui est en 1^{ère} ligne de cette crise économique majeure, avec 8 % d'augmentation par rapport au compte 2020.

Malgré des récentes fluctuations, le Fonds des Frontaliers, et des Communes de son côté, offre des perspectives relativement très pérennes. Le Fonds des Frontaliers atteindra très probablement les 9,1 millions d'euros en 2023 – j'espère ne pas me tromper – et celui des Communes dépassera les 15 millions, également en 2023. C'est-à-dire une augmentation pour la prochaine année budgétaire de 800.000 € sur une année.

Au final, on doit regarder sur le temps long, comme Monsieur le Bourgmestre l'a dit, surtout pour lisser les disparités d'enrôlement de l'impôt et des fluctuations de ces fonds, c'est-à-dire le solde de tous les exercices confondus. Et comme Monsieur le Bourgmestre a parlé de l'Union des Villes et Communes, je me permettrais de rappeler une statistique de l'UVCW, qui en fournit d'excellentes tout le temps, qui dit que sur la période 2011-2018, le bas de laine des communes - le solde à l'exercice global – a fondu de moitié. À Arlon, le solde global en 2015 était de 2,4 millions d'euros, et aujourd'hui il est à 5,5 millions d'euros. Il a donc plus que doublé, malgré des mesures de soutien en période de confinement et de relance qui ont été très bien utilisées, à bon escient.

Contrairement à ce que j'ai pu lire, je pense personnellement que la Ville est bien gérée, mais si ce montant de 5,5 millions d'euros n'est pas entièrement mobilisable pour des raisons aujourd'hui de trésorerie, n'en demeure pas moins un très joli amortisseur de ces effets à venir dont je parlais au début, et dont on ne peut pas tout compter aujourd'hui. Il doit à ce titre être surveillé de très près. Je vous remercie pour votre écoute et je voulais surtout, Madame la Directrice financière, vous féliciter pour ce 1^{er} budget communal mené de main de maître.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 01er décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande des dites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu l'envoi via eComptes de l'annexe covid 19 ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

Par 19 voix pour et 8 voix contre (M. J.-M. TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme V. WAGNER, M. B. ROBERT, M. R. TIMMERMANS) pour le budget ordinaire et

Décide :

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	58.165.980,11	10.791.430,55
Dépenses exercice proprement dit	58.143.551,97	11.660.730,55
Boni / Mali exercice proprement dit	22.428,14	-869.300,00
Recettes exercices antérieurs	5.509.677,36	28.773.477,76
Dépenses exercices antérieurs	7.657,13	27.161.650,40
Prélèvements en recettes	0,00	2.345.035,76
Prélèvements en dépenses	0,00	0,00
Recettes globales	63.675.657,47	41.909.944,07
Dépenses globales	58.151.209,10	38.822.380,95
Boni / Mali global	5.524.448,37	3.087.563,12

1. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	65.057.018,95	0,00	1.543.471,25	63.513.547,70
Prévisions des dépenses globales	57.997.905,34	5.965,00	0,00	58.003.870,34
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	7.059.113,61	0,00	1.549.436,25	5.509.677,36

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	3.787.725,00 €	(Conseil communal 16/12/2021)
Fabriques d'église	106.000,00 € (Saint Donat)	21/10/2021
	124.252,00 € (Saint Martin)	21/10/2021
	10.655,84 € (Fouches)	21/09/2021
	9.177,37 € (Sampont)	21/10/2021
	10.118,75 € (Barnich)	21/09/2021
	8.300,97 € (Sterpenich)	18/11/2021
	12.393,75 € (Freylange)	21/10/2021

4.606,67 € (Udange)	21/10/2021
13.673,04 € (Stockem)	21/10/2021
11.605,55 € (Heinsch)	21/10/2021
7.914,75 € (Viville)	21/09/2021
8.306,94 € (Toernich)	21/10/2021
9.886,49 € (Bonnert)	21/10/2021
9.886,49 € (Waltzing)	21/10/2021
8.371,94 € (Guirsch)	18/11/2021
6.072,02 € (Autelhaut)	21/09/2021
10.314,69 € (Weyler)	21/09/2021

Zone de police	3.433.029,94 €	(Conseil de la zone de police le 06/12/2021)
Zone de secours	1.455.137,63 €	(non voté à ce jour)

4. Budget participatif : oui/~~non~~ (préciser éventuellement les articles concernés)

138/124-02 – Budget participatif

138/721-60/20221024 – Budget participatif

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

Monsieur MAGNUS – Pour le budget extraordinaire, il y a deux manières de le présenter : on présente uniquement les nouveautés, et ce sont donc 2 colonnes différentes dans votre budget extraordinaire, où on est à 11.667.730 € - vous le retrouvez dans la totalité des investissements dans le cadre de votre budget extraordinaire.

Si vous allez un peu plus à droite et un peu plus bas, vous trouvez un montant de 38 millions. C'est évidemment tout ce qui a été décidé aussi dans les années précédentes et qui n'a pas encore été attribué et pas encore notifié.

On trouve ainsi dans ce budget de 38 millions, avec les exercices antérieurs, la tour-clocher de Saint-Martin dont on vient de parler, pour plus de 8 millions. C'est quelque chose qui date de 2020.

Le 2^{ème} poste le plus important que l'on vient de présenter aujourd'hui, c'est le Hall 1 de la Spetz pour un montant de 4.230.000 €, mais il doit encore passer par différentes étapes, entre autres la plus importante qui est l'étape ministériel, qui doit le signer.

Nous avons la nouvelle crèche à la rue de Sesselich, qui est un projet de 2020, subsidié également de manière intéressante avec au budget 2.135.000 €.

Nous avons les terrains de football de Fouches pour 1.400.000 €.

L'enveloppe extérieure de la piscine de la Spetz pour 1.200.000 €.

On vient de parler du réaménagement du village de Guirsch.

Nous arrivons seulement aux nouveaux projets pour 2022, comme l'achat des immeubles de l'OCASC au Galgenberg, pour 1.000.000 €. On trouvait que c'était vraiment intéressant, même l'Échevine des Logements qui nous a expliqué cela. C'est évidemment très intéressant d'acheter ce genre d'appartement qui, compte tenu du prix, revient à 47.000 € par appartements. Si on double ce chiffre pour arriver à une rénovation complète, on arrive à 100.000 € pour un appartement. Ce sont donc des logements que nous souhaiterons louer sans doute par l'IAS, mais qui pourront être loués à des personnes qui ont des revenus moyens inférieurs - ce ne sera pas du logement social - mais aussi pour des gens qui ont des difficultés à se loger à Arlon, compte tenu de la hauteur des loyers qui était, je crois, important.

Nous avons également la rénovation du Blokker pour 2.000.000 €. Je crois que là aussi c'est quelque chose que nous avons tous souhaité. Tous les partis politiques ont participé à cette opération de rénovation urbaine avec différentes fiches techniques. Le Blokker était dedans, nous avons acheté ce bâtiment. On a vu les subsides qu'on pouvait en avoir – on était pratiquement à 70 %. Ici, 2.000.000 €, c'est beaucoup. On a vu une 1^{ère} esquisse mais on vous la partagera aussi parce qu'on doit refaire une réunion qui avait été postposée parce que l'auteur de projet ne savait pas venir, mais on doit se revoir dans le cadre de la commission de rénovation urbaine pour reparler ensemble de ce projet-là, avec du commerce en bas et des appartements en haut. C'est aussi un objectif que nous avons tous de repeupler notre centre-ville.

Je ne vais pas repasser tous les points en revue. Dans ce qui est encore dans le PIC, au-dessus du million : l'entretien extraordinaire des voiries, qui est maintenant quelque chose d'habituel ; la rue Hammelsmarsch ; l'aménagement de la Maison des Jeunes, on voudrait bien avancer là-dedans, mettre la Maison des Jeunes à la rue des Déportés et pouvoir avoir un peu plus d'espace pour le service ESPAS, qui en a également bien besoin ; on a l'entretien extraordinaire des trottoirs ; on a parlé de la rue de la Cova, etc. Je ne vais pas tous les passer en revue, vous les avez, vous aussi, dans vos différents documents. Il y a un peu de tout : du culte, du sport, des voiries, de l'enseignement, des crèches, etc.

C'est un budget à l'extraordinaire fort bien rempli, avec beaucoup d'ambition et des sources de financement où nous devons tous ensemble aller chercher un maximum de subsides. Je crois que c'est absolument nécessaire pour pouvoir réaliser ces beaux projets que je viens de vous expliquer.

Madame SCHMIT – J'ai une question par rapport aux crèches. C'est un très beau projet mais j'aurais aimé savoir si, au vu des chèques-crèche toujours d'application avec le Grand-Duché, est-ce que le taux de fréquentation des crèches a un peu réaugmenté ?

Madame LECOMTE - Le dispositif chèque-service Accueil au Grand-Duché est bien implémenté. Je ne sais pas si c'est déjà d'actualité, mais on rapporte même que les crèches étaient gratuites ou qu'il y aurait une gratuité qui s'instaurerait. Ce serait donc pire encore que ce qui est aujourd'hui d'actualité.

Par rapport à nous et au taux de fréquentation, nos crèches sont complètes. On peut effectivement accueillir 200 enfants dans les différentes structures. En tout état de cause on conserve le personnel des crèches, donc si on y investit, ce n'est pas en vain. On continue à avoir un taux d'occupation et de remplissage important.

Par rapport au taux de couverture, le rapport qu'il y a entre le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de fréquenter les crèches. Il faut savoir qu'en Province de Luxembourg et sur Arlon, on a un taux de couverture extrêmement important. Cela signifie que ceux qui fond le job, ce sont les communes, et en l'occurrence la commune d'Arlon, puisque ce n'est plus viable pour le privé, compte tenu de la situation Covid.

Monsieur WALTZING – Avant de féliciter le Collège par rapport à ce budget, je vais regarder Madame D'AMBROSIO et la féliciter pour son 1^{er} exercice et pour la rapidité à laquelle elle répond aux questions. Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous répondre par email, mais un grand merci.

Si vous vous souvenez, pour le budget fin 2020, je parlais des tableaux blancs interactifs pour expliquer qu'un budget ne reflète pas tout ce qu'il y a derrière, et les intentions qu'il y a. cette année, si vous me le permettez, j'aimerais commencer par une conclusion rapide que m'a donné Monsieur TURBANG lors de la préparation du budget. Sa phrase a été « *Cette année, ce n'était franchement pas marrant* ». Pour expliquer ce message, ce que l'on ne voit pas en lisant le budget, le report

budgétaire à l'extraordinaire, c'est quand même 10 millions d'euros d'une année à l'autre. Le nombre de projet reporté est de 17. Tout cela amène des frustrations des habitants. Vous avez parlé de Barnich avec les rues de Hammelsmarsch et de l'Eau ; l'aménagement du centre de village de Guirsch qui était prévu l'année dernière ; l'aménagement de l'égouttage de Bonnert et de la voirie rue de la Cova, etc.

Il y a aussi la lenteur de mise en œuvre des décisions qui sont prises. Je citerai quelques exemples, dus aux maladies et aux absences des employés communaux, des indisponibilités des entrepreneurs, voire des surcouts liés au Covid. Aujourd'hui nous avons 55 projets en cours d'exécution, 37 projets attribués, 15 réceptionnés en 2020 et 1 seul réceptionné en 2021. Je crois que ça résume tout.

La commune avance et les idées ne s'arrêtent pas pour autant. Cela ne transpire pas dans le budget, mais la chasse permanente aux subsides et autres subventions continue. Car oui, l'orientation de la stratégie dépend des subsides, et la réalisation finale de ces travaux est évidemment conditionnée par l'obtention de ces subsides.

En 2022, les travaux qui seront subsidiés partiellement ou quasi totalement représentent une enveloppe de 23 millions d'euros, pour un montant subsidié de 14,5 millions. Je prends par exemple la création de la future crèche, rue de Sesselich, c'est 2 millions d'euros subsidiés à hauteur de 42 %. Nous avons parlé du Blokker, c'est 2 millions d'euros subsidiés à hauteur de 60 % pour la surface commerciale, et 80 % pour le logement qualitatif prévu aux étages. Nous n'avons pas parlé de Wallonie Cyclable, avec un subside de 1,2 millions, pour un investissement de 1,8 millions. Récemment le parc récréatif de l'Hydriion, 2 millions pour un investissement de 2,5 millions. Ensuite nous avons parlé de Guirsch et du parc Gaspar.

S'ajoute à ces nombreuses demandes d'octroi de subvention Infrasports, mais aussi le budget qui est demandé pour le Hall Polyvalent, et ainsi soutenir tout l'événementiel pour savoir ce que l'on va faire du Hall Polyvalent. Il y a bien sûr les écoles, Monsieur LAQLII en a parlé : le projet d'immersion 2021-2024 qui est en cours pour l'école de Schoppach, et la concrétisation pour le Galgenberg ; il y a la poursuite de l'extrascolaire qui s'étend même avec des ateliers le mercredi après-midi. On revient avec la crèche de Sesselich, avec l'extension de l'école de Stockem, les écoles de Heinsch et de Frassem qui vont être rénovées, l'isolation des toitures des écoles.

On continue aussi à travailler au niveau du développement durable : il y a bien sûr les choses visibles car proches de nous, comme la démarche Zéro Déchet. Mais si on regarde un peu plus loin de notre commune, il y a des réinvestissements dans nos forêts. Si vous regardez dans l'extraordinaire, il y a un budget de 200.000 € pour les replantations avec le DNF.

On travaille aussi vis-à-vis des plus fragiles. On a parlé de la dotation du CPAS. On a parlé rapidement de l'extension de la Knippchen, mais cela signifie quand même que nous arriverons à plus de 140 lits. Il y a des services supplémentaires comme pour les personnes désorientées, mais je ne rentre pas dans les détails. Pour les personnes moins aisées, il y a les deux blocs de l'OCASC.

Si je fais un saut par rapport au budget ordinaire, concernant le Fond des Frontaliers, je trouve que l'on passe un peu vite sur ce sujet. Vous savez que je suis très sensible à tout ce qui touche à l'effet de la frontière sur notre commune. Par rapport à ce sujet-là, on croirait revenir au temps des certificats verts, remis en question par le Gouvernement. On sait que le Fond des Frontaliers va augmenter en 2022, mais on change les règles en 2021. Résultat : 1.242.000 € en moins. Le Fond est augmenté de 41 % en 2022, pour atteindre 48 millions d'euros, mais quasiment 0 % en plus est prévu pour la Province de Luxembourg – On va passer de 34 millions à 35 millions. J'en viens à me demander si les décideurs gouvernementaux connaissent notre Province, et si les communes lointaines - je parle des 509 autres communes de notre pays, hors Province de Luxembourg – qui vont toucher les autres

13 millions d'euros, vont également investir dans la dépollution du site de Viville, ou si le besoin se fait sentir, de réaliser le contournement de Sterpenich pour le passage à niveau.

Conclusion : il n'y a pas 1 € de plus qui va arriver en 2022 par rapport au montant initial budgétisé en 2020. Ce n'est même pas 1 € de plus, mais 37.000 € en moins, pour 41 % en plus. Certains disent via les médias que cela semble être équitable – je fais référence à certains messages entendus de nos Députés de communes voisines - mais est-ce équitable de laisser ce chef-lieu se débrouiller seul lorsqu'il y a des problèmes de mobilité dans toute notre province ? Je fais référence aussi à la motion que nous avons faite pour Monsieur GILKINET pour le P+R de Ville. Arlon est au bout de l'entonnoir de cette mobilité vers le Grand-Duché et certains sont contents de voir qu'il y a des euros qui partent vers d'autres provinces et qui ne nous aideront pas à résoudre les problèmes. Allez dire ça aux villages de Weyler, Autelhaut, Stehnen, Barnich, Sterpenich... Allez leur dire qu'il faudra attendre pour financer des radars, des trottoirs ou faire intervenir la police quand il y a besoin, parce qu'il n'y a pas assez d'argent. Parce que les enveloppes sont parties vers les 509 autres communes qui sont loin de chez nous.

Soyons sérieux. Après on viendra s'étonner que le budget ordinaire est mis à mal, mais qui subit le plus l'effet de la frontière ? L'effet de la frontière, parlons-en. D'ailleurs, un grand merci à notre service urbanisme de travailler sur le dynamisme et la quiétude de notre commune via une urbanisation nécessaire mais réfléchie et respectueuse de l'environnement. Pour ce faire nous pourrions bientôt nous reposer sur le Schéma de Développement communal, un Schéma de Développement commercial et, si vous l'avez vu au niveau du budget, il y aura aussi un Guide communal d'Urbanisme. Il s'agit bien d'une urbanisation réfléchie qui amène des centimes additionnels à notre budget. Chaque fois que je pense aux centimes additionnels, je pense toujours à Monsieur GAUDRON. Ils ne cessent d'augmenter avec des prévisions d'évolution de plus de 2 % par an. Cela représente 18 % de notre budget.

Lorsque je lisais ce 9 décembre que le Gouvernement wallon a approuvé une série de plan d'actions pour les villes de plus de 50.000 habitants, il y a plus de 280 millions qui vont être consacrés par la Wallonie à des projets de rénovations énergétiques, de logement, de mobilité, de cohésion sociale, et de végétalisation. Il s'agit là de toute la problématique du chef-lieu de la province. Mais à nouveau notre province est inconnue des décideurs, alors qu'il aurait été tout simple, comme pour les autres statuts de chef-lieu, de rajouter Arlon. Même si cela reviendra en 2024, comme ils le disent, avec une enveloppe nettement moins de 110 millions.

En conclusion, je ne vais pas vous parler de ce que j'ai entendu en revenant de Libramont, où on parlait de Ath et de ses problèmes financiers suite aux inondations, au Covid, etc. Ils en sont même à supprimer la prime des employés communaux. Je ne vous reparlerai pas non plus des tableaux blancs interactifs. Simplement, j'espère qu'en 2022, pour le Collège, les Conseillers communaux, et surtout les employés communaux et l'ensemble de la population, qu'on revienne à la normale et que ce soit franchement plus marrant.

Monsieur GIGI – Quand on voit un budget extraordinaire, il y a les grands projets qui structurent la mandature. Dans ce budget-ci, il y a 2-3 projets sympas qu'il faudrait mettre plus en avant. Le 1^{er} est la plantation d'un verger à l'arboretum. Il y a déjà un autre verger qui existe dans la commune, sur le site de la Cova, où je trouve que mettre un petit coup de projecteur serait intéressant parce que c'est un endroit vraiment chouette pour les citoyens. Le fait d'en avoir un second à l'arboretum est vraiment un point positif.

Le 2^{ème} projet qui a l'air sympa mais pour lequel j'aimerais avoir des éclaircissements de Madame l'Echevine, c'est le projet de végétalisation de la place Didier. J'ai vu que c'était inscrit au budget mais qu'est-ce qu'il y a derrière cela ?

Madame LAMESCH – Derrière ce projet, on en a déjà parlé, il y a une réflexion par rapport à la rénovation ou non des 9 jets au niveau de la place Didier, avec des frais très importants pour la rénovation qui devront de toute façon être faits pour les autres fontaines. De là est venue la réflexion de partir plutôt sur un projet de végétalisation.

Il y a deux possibilités, une 1^{ère} qui serait de réserver un espace important et de faire différents aménagements un peu plus mineurs autour. Une 2^{ème} possibilité qui est de réaliser une sorte de kiosque végétalisé. On va soumettre les deux idées à l'avis de la population et nous ferons ensuite la mise en œuvre en 2022.

Monsieur GIGI - C'est bien la place des fontaines devant chez Goffinet ?

Madame LAMESCH - Oui, ce sont les fameux 9 jets.

Monsieur GAUDRON – J'ai deux questions et une réflexion plus globale. À la page 10, au groupe fonction 789, je vois que vous avez prévu un budget de 70.000 pour la mise en éclairage du terrain de football de l'Avenue de Longwy. Je m'interrogeais sur l'utilité d'une telle dépense, alors qu'en parallèle, dans le Schéma de Développement sportif, on évoque que ce terrain est peut-être amené à disparaître.

Monsieur MAGNUS – Je vais vous répondre simplement sur l'aspect financier et Monsieur LAFORGE peut éventuellement compléter si j'ai oublié quelque chose. Il est évident que nous n'allons pas mettre 70.000 € si c'est pour supprimer le terrain demain. On s'est renseigné sur les possibilités qu'il y avait pour éclairer le terrain : il y a beaucoup de jeunes qui sont là et c'est un peu dommage qu'ils ne puissent pas profiter plus de ce terrain, quand il fait noir à 17h pendant cette saison-ci. On a bien compris la demande du club, mais nous avons été attentifs à ce que ce système d'éclairage puisse être transporté ailleurs. Voilà la réponse financière.

Monsieur LAFORGE - Il y a une demande du FC Arlon de pouvoir occuper les terrains le soir. Le temps que tout se fasse au niveau du Schéma de Développement sportif, je pense que l'éclairage sera bien utilisé.

Monsieur GAUDRON – Au groupe fonction 939, il y a un article crédité de 45.000 € pour la mise en place d'un Schéma d'orientation local Neufchâteau, je suppose que c'est la rue de Neufchâteau. Quel est l'objectif de ce projet ?

Monsieur TURBANG – En fait si on regarde sur le plan de secteur actuel, le Schéma d'orientation local qui est défini à cet endroit et qui couvre toute la zone jusqu'au contournement, c'est-à-dire à partir du rond-point du magasin Facq, où il y a un SOL qui n'est plus d'actualité. On se rend bien compte que la rue de Neufchâteau devient aujourd'hui un accès important d'Arlon, et on veut redéfinir toute cette zone. Sachant que derrière tout cela il y aura d'autres investissements qui seront faits aussi, par exemple on parle de forêts nourricières qui risquent d'arriver derrière, etc. On est donc en train de revoir toute la possibilité de modifier ce Schéma d'orientation local, car on estime qu'il est un peu obsolète aujourd'hui.

Monsieur GAUDRON – Est-ce que c'est entre autres l'idée de répondre à un échange de mails qu'on a pu avoir avec l'ensemble du Conseil récemment ?

Monsieur TURBANG - Non c'est une idée qui avait déjà germé dans l'esprit du Collège depuis un petit bout de temps, mais ça pouvait justement s'intégrer dans le cadre de l'échange de mails.

Monsieur GAUDRON – J’ai entendu les questionnements « *Est-ce qu’au final ce n’est pas surtout pour l’ordinaire qu’il faut s’inquiéter, et que tout va bien pour l’extraordinaire ?* ». Je n’ai pas exactement la même lecture.

Premièrement, l’augmentation du salaire des agents est une charge supplémentaire pour la commune, mais l’indexation des salaires a lieu pour l’ensemble des travailleurs. Cela va donc avoir aussi un impact sur l’IPP et sur notre Fond des Frontaliers. Cela serait surtout intéressant de voir la balance dans sa globalité.

Deuxièmement, l’extraordinaire vient au final directement influencer l’ordinaire au niveau de la charge de la dette, vu que c’est bien à l’ordinaire que celle-ci se trouve. Au niveau de la charge de la dette, il y a des éléments qui m’inquiètent. J’ai fait les mêmes calculs que Monsieur le Bourgmestre, mais je n’utiliserai pas les mêmes années de référence. On est à une charge de la dette de 10.667.000 € qui va passer l’année prochaine à 11.400.000 €, soit une augmentation de 800.000 €. En effet, c’est le relatif qu’il faut regarder à ce niveau-là, donc on va arriver à 19,64 %, là où en 2016 on était 17,97 %. Même en relatif c’est une augmentation de la charge de la dette de plus de 10 %.

Monsieur MAGNUS - Est-ce que vous pouvez donner les chiffres sur lesquels vous vous êtes basé pour 2016 ? Parce que j’ai une charge de la dette de 9.256.534 € pour un budget total de 48.344.737 €.

Monsieur GAUDRON - J’ai pris les chiffres qui se trouvent dans l’annexe au compte.

Monsieur MAGNUS - Combien avez-vous en charge de la dette ?

Monsieur GAUDRON – 9.256.534,76 €.

Monsieur MAGNUS - Et en total des dépenses ?

Monsieur GAUDRON – Je prends par rapport aux recettes.

Monsieur MAGNUS - La dette est une charge ; une dépense, ce n’est pas une recette.

Monsieur GAUDRON - Je prends la dette par rapport à l’ensemble des recettes. Cela donne le pourcentage de la dette en comparatif des recettes globales de l’exercice propre, où on est à 51.485.203 €.

Monsieur MAGNUS - On est bien d’accord que la dette fait partie des dépenses et est donc proportionnelle aux dépenses.

Monsieur GAUDRON - Je constate à ce niveau-là que la charge de la dette par rapport aux recettes de la commune a augmenté de 10 % entre 2016 et aujourd’hui. Ça a son importance parce que la capacité de remboursement de la dette que l’on a dépend de nos recettes.

Monsieur MAGNUS – Moi, je prends la dette par rapport aux autres charges de dépense. Il y a autre chose que je ne comprenais pas : quand vous dites que l’augmentation des salaires va avoir un impact sur le Fond des Frontaliers, je ne vois pas le rapport entre les salaires que nous payons à nos fonctionnaires et le Fond des Frontaliers.

Monsieur GAUDRON – L’inflation n’est pas limitée à la Belgique. S’il y a une inflation également au Luxembourg, il y a augmentation des salaires luxembourgeois aussi, et donc augmentation du Fond des Frontaliers.

Monsieur MAGNUS - Non, le Fond des Frontaliers est fixe.

Monsieur GAUDRON - Plus maintenant, depuis la nouvelle réforme.

Monsieur MAGNUS - Nous aurons 5 % chaque année.

Monsieur GAUDRON - C'est notamment parce qu'il y a cette augmentation des salaires qu'ils peuvent se permettre de dire qu'il y a une augmentation, parce que c'était repris en fonction des montants payés globalement par les frontaliers. L'un dans l'autre c'est la même chose.

Monsieur MAGNUS - Le Fond des Frontaliers est un montant indexé de 5 %, mais fermé, donc il y a aura évidemment une variation entre les communes. On aura peut-être un peu plus ou moins, en fonction de si on a plus ou moins de frontaliers. Mais cela ne va pas évoluer en fonction de l'index des salaires en Belgique.

Monsieur GAUDRON - L'indexation des 5 % est fixée en fonction de cela. Avant c'était un système tous les 3 ans, où on regardait à chaque fois la masse globale des salaires des frontaliers.

Monsieur MAGNUS - Cela n'a pas été indexé.

Monsieur GAUDRON - Avant c'était indexé tous les 3 ans.

Monsieur MAGNUS - C'est pour cela qu'il y a eu une erreur de la part du Fédéral lorsqu'ils nous ont envoyé l'évaluation en 2020. À mon avis, il y a eu une mauvaise interprétation du Fédéral de la convention, donc si même eux se sont trompés...

Monsieur GAUDRON – Au final, la répartition entre les communes se fait aussi en fonction des revenus réels des frontaliers.

Monsieur MAGNUS - Absolument.

Monsieur GAUDRON - Donc si nos frontaliers gagnent plus, cela joue aussi.

Monsieur MAGNUS - Il n'y a pas que nos frontaliers, les autres aussi.

Monsieur GAUDRON - Pour continuer, je voulais citer Madame la Directrice financière, tout en la remerciant pour le travail effectué, qui rappelle dans le rapport de la Commission qu'il faut rester prudent et que l'équilibre budgétaire peut à tout moment être renversé en cours d'année.

Je voulais amener d'autres chiffres, c'est le solde à rembourser pour l'ensemble de la dette de la commune. On sera au 1^{er} janvier 2022 à 96 millions d'euros ; au 1^{er} janvier 2020, on était à 84 millions d'euros – vous voyez déjà l'augmentation ; et on nous annonce pour le 1^{er} janvier 2023, 129 millions d'euros.

Comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, le résultat global de l'exercice ne souffre pas de trop sur l'exercice parce qu'on va reprendre 2,3 millions d'euros sur nos réserves, ce qui joue évidemment par rapport à cela.

Monsieur MAGNUS - Pouvez-vous m'expliquer les 2,3 millions ?

Monsieur GAUDRON - Ce sont les 2,3 millions qui sont prévus dans les annexes.

Monsieur MAGNUS - J'ai expliqué que nous allions prendre dans les fonds de provision.

Monsieur GAUDRON - C'est bien les 2,3 millions des fonds de provision.

Monsieur MAGNUS - Non, nous allons prendre 1,6 millions dans le fond de provision. Regardez à l'avant avant-dernière page, vous avez les provisions de 1.603.000 €.

Monsieur GAUDRON - Moi, je vois dans les annexes « Provisions du solde de fond de réserve au 31/12 », 500.000 €.

Monsieur MAGNUS - C'est le fond de réserve et non le fond de provision.

Monsieur GAUDRON - Je parlais de fond de réserve, il me semble. Donc le fond de réserve au 31/12 va passer à 500.000 €, là où au début il était de 2.800.000 €. On prend bien 2.300.000 € sur ce fond de réserve.

Globalement c'est une situation qui est inquiétante, d'autant plus que la charge de la dette par rapport à tout l'Espace Léopold ne se retrouve pas dans ce calcul-là. On a entendu vos calculs mais je ne les partage pas, notamment par le fait qu'on ne sait pas dire aujourd'hui qu'elle sera la mobilité dans 15-20 ans. Donc dire qu'à l'horizon des 25 prochaines années on va rester sur un modèle basé sur l'automobile, qui va venir se parquer en centre-ville sur des parkings payants, je pense que c'est une hypothèse de travail qui ne tient pas la route.

Ensuite, on voit aussi qu'on parle au final de 6,3 millions d'euros d'emprunts, ce qui représente à peine un peu plus du tiers des dépenses globales. Certes il y a des subsides, mais qui ont été basculés de la rue Paul Reuter au parking.

Monsieur MAGNUS - Pas du tout. On a complètement épuisé les fonds Feder, et je parle sous le contrôle de Madame STEVART. C'était 6 millions au total, 2 millions pour là devant et 4 millions pour là-bas.

Monsieur GAUDRON - Mais entre la 1^{ère} décision de la Région wallonne et la situation actuelle, il y a eu un transfert de subsides d'un élément à un autre.

Monsieur MAGNUS - Alors vous connaissez des choses que j'ignore. J'ai toujours entendu 2 millions ici en face et 4 millions là-bas. Cela veut dire 1,8 millions et 3,6 millions. S'il vous plaît Monsieur GAUDRON, quand vous avancez quelque chose, venez avec des preuves ! Vous avancez des transferts, donc si c'est vrai, venez avec les preuves.

Monsieur GAUDRON - J'entends bien que cette analyse vous dérange mais c'est une réalité.

Monsieur MAGNUS - Non pas du tout. Je trouve jusque que ce n'est pas assez bien préparé et que vous ne connaissez pas le dossier, c'est tout.

Monsieur GAUDRON - Je ne partage pas votre analyse mais chacun se fera l'avis qu'il veut. Tout cela pour dire que la situation financière est inquiétante. J'entends dire que vous avez été rassuré par le CRAC. Je crains par contre que dans X année, on se retrouve sous CRAC et là ce ne sera vraiment pas drôle pour la commune d'Arlon.

Monsieur MAGNUS - Mais nous sommes sous CRAC !

Monsieur GAUDRON - Il y a différents niveaux de CRAC, vous le savez bien.

Monsieur MAGNUS - Si nous avons eu une réunion avec le CRAC, vous croyez que c'est parce que Madame NEMERY me trouve sympathique ? De nouveau vous affirmez quelque chose, et c'est faux.

Monsieur GAUDRON - On est bien d'accord sur le fait qu'il y a différents niveaux de suivi du CRAC, et je vous mets en avant que nous aurons un suivi plus approfondi si nous continuons dans cette trajectoire.

Monsieur MAGNUS - On ne va pas en avoir une, on l'a déjà.

Monsieur GAUDRON - Alors montrez-moi les documents.

Monsieur MAGNUS – Que voulez-vous comme documents ? Les questions que Madame NEMERY nous a posées ?

Monsieur GAUDRON - Le type de suivi du CRAC que nous avons.

Monsieur MAGNUS – Nous avons eu une réunion lundi avec Madame NEMERY qui nous a posé une série de questions. Elle nous a demandé où nous allions dans l'engagement du personnel, et c'est le Directeur général qui a répondu. Pour la dette, c'est moi qui ai répondu. Elle m'a répondu textuellement « *Je n'ai pas de problème avec votre dette* ». Nous sommes sous plan de gestion.

Monsieur GAUDRON – Tout cela pour finir avec différents dossiers, différents projets que l'on retrouve dans ce budget ; certains dossiers que je trouve positifs, notamment l'aménagement de la Plaine des Manœuvres, la dotation augmentée pour le CPAS, la mise en place du Guide communal d'urbanisme, et l'installation de fontaines à eau potable sur le territoire de la commune. Vous l'aurez compris, j'ai plus de réserves sur la Régie communale autonome, et un élément que je n'ai pas soulevé dans les articles et qui me posait aussi question, c'est la rénovation de la sonorisation en ville. D'un point de vue quiétude des riverains, je ne trouve pas que ce soit un choix d'investissement intéressant.

Monsieur MAGNUS - Si vous me le permettez, c'est vraiment une demande pressante des commerçants de la Grand-Rue et de la Gestion Centre-Ville en particulier. Maintenant je peux comprendre la quiétude des gens qui habitent au 1^{er} étage, c'est différent.

Monsieur GAUDRON - Tout cela pour vous dire que nous nous abstiendrons à l'ordinaire et nous voterons contre le budget extraordinaire.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 01er décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu l'envoi via eComptes de l'annexe covid 19 ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

Par 18 voix, une abstention (Mme P. SCHMIT) et 8 voix contre (M. J-M. TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme V. WAGNER, M. B. ROBERT, M. R. TIMMERMANS) pour le budget extraordinaire

Décide :

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	58.165.980,11	10.791.430,55
Dépenses exercice proprement dit	58.143.551,97	11.660.730,55
Boni / Mali exercice proprement dit	22.428,14	-869.300,00
Recettes exercices antérieurs	5.509.677,36	28.773.477,76
Dépenses exercices antérieurs	7.657,13	27.161.650,40
Prélèvements en recettes	0,00	2.345.035,76
Prélèvements en dépenses	0,00	0,00
Recettes globales	63.675.657,47	41.909.944,07
Dépenses globales	58.151.209,10	38.822.380,95
Boni / Mali global	5.524.448,37	3.087.563,12

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	71.400.288,45	0,00	21.934.255,97	49.466.032,48
Prévisions des dépenses globales	68.312.725,33	0,00	21.934.255,97	46.378.469,36
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	3.087.563,12	0,00	0,00	3.087.563,12

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	3.787.725,00 € (Conseil communal 16/12/2021)	
Fabriques d'église	106.000,00 € (Saint Donat)	21/10/2021
	124.252,00 € (Saint Martin)	21/10/2021

10.655,84 € (Fouches)	21/09/2021
9.177,37 € (Sampont)	21/10/2021
10.118,75 € (Barnich)	21/09/2021
8.300,97 € (Sterpenich)	18/11/2021
12.393,75 € (Freylange)	21/10/2021
4.606,67 € (Udange)	21/10/2021
13.673,04 € (Stockem)	21/10/2021
11.605,55 € (Heinsch)	21/10/2021
7.914,75 € (Viville)	21/09/2021
8.306,94 € (Toernich)	21/10/2021
9.886,49 € (Bonnert)	21/10/2021
9.886,49 € (Waltzing)	21/10/2021
8.371,94 € (Guirsch)	18/11/2021
6.072,02 € (Autelhaut)	21/09/2021
10.314,69 € (Weyler)	21/09/2021

Zone de police	3.433.029,94 €	(Conseil de la zone de police le 06/12/2021)
Zone de secours	1.455.137,63 €	(non voté à ce jour)

4. Budget participatif : oui/~~non~~ (préciser éventuellement les articles concernés)
 138/124-02 – Budget participatif
 138/721-60/20221024 – Budget participatif

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

21. Site anciennes sablières de Schoppach - Abrogation du périmètre de réservation de la rue de Lorraine

Monsieur TURBANG – C'est une demande de Madame FOURMEAUX, qui est la directrice générale du SPW – Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui sollicite l'avis du Conseil communal sur le projet d'abrogation.

Il faut savoir que l'article D.II.43 du CoDT permet au Gouvernement d'abroger un périmètre de réservation, pour autant que l'impact d'une désinscription du périmètre ait été évalué. Cette évaluation a eu lieu de façon indépendante dans le cadre du RIE et déposée auprès du Gouvernement en novembre 2020. Cela concernait principalement la révision du plan de secteur concernant la zone d'activités économiques de Weyler-Hondelange sur les communes d'Arlon et de Messancy. On y avait également intégré la zone économique mixte qui se trouve face à la rue de Lorraine. L'enquête publique a été organisée du 28/09 au 12/11.

Concernant la zone, on a l'Avenue du Bois d'Arlon, la N82, la E411, etc. Cela concerne plus particulièrement toute la zone économique mixte, et principalement la voirie rue de Lorraine.

Il faut savoir qu'à l'origine le plan de secteur, qui date d'avril 1979, comporte principalement sur impression des zones de réservations de voirie. En 1979, la N82 n'existait pas, ainsi que la rue de Lorraine. On venait de donner le premier coup de pelle à la E411, et on l'a finalisée en 1989. On constate aujourd'hui que le périmètre de réservation actuel se superpose à la voirie actuelle, à une zone d'espace vert, et pour le SOL, à une zone d'habitat largement mise en œuvre. Si vous regardez

sur la partie droite, il y a une partie des bâtiments d'Idelux qui sont construits ; il y a également des logements et des habitations. En face nous avons la zone d'aménagement communale concertée à caractère économique. Cette zone de réservation au plan de secteur a pour incidence qu'aucune construction n'est possible à l'intérieur de leur limite. Cela a pour conséquence de réduire significativement la superficie disponible, de limiter l'activité économique, d'imposer un important recul aux futurs bâtiments qui viendraient s'implanter sur ce site, et de diminuer fortement le caractère structurant de cette artère d'entrée de la ville. Même remarque que je faisais par rapport à la route de Neufchâteau, cela risque à terme de devenir un boulevard d'accès à l'entrée de la ville d'Arlon.

Si je prends le plan de secteur d'origine, nous avons dessiné en 1979 des voiries qui n'existaient pas encore, mais nous avons fait des zones de réservation. Nous avons dit que nous ne pouvions rien construire sur toute la zone autour des futures voiries. Nous avons été assez loin, jusque Weyler. Si on regarde toutes ces zones-là, ainsi que le long de la E411, ce sont toutes des zones de réservation, qui permettaient de définir des endroits où on allait faire des voiries. Rien de défini mais nous avions une bande qui était prévu.

Si on regarde aujourd'hui dans la simplification du plan de secteur – il a été simplifié lors de la création de Géoportail – on constate que la zone de réservation est réduite et fait environ 25 m de part et d'autre de la voirie. Sur cette partie qui est en zone urbanisable, si on tient compte de la zone de réservation qui était prévue à l'origine, on a un tas de bâtiments qui se trouvent déjà dans cette zone de réservation. Vous allez me dire « *Pourquoi ne peut-on pas construire de la même façon que l'on a fait de ce côté-là* » ? Tout simplement parce qu'on est en train d'établir un Schéma d'orientation local sur toute cette zone, et le problème du SOL est qu'il ne peut pas déroger à ce périmètre de réservation. C'est assez théorique mais c'est comme ça.

Aujourd'hui on a la rue de Lorraine, avec de part et d'autre environ 25 m et 30-32 m de chaque côté, ce qui n'empêchera absolument pas de modifier la voirie dans le futur, de l'élargir, d'en faire un boulevard avec des trottoirs et des pistes cyclables, et également avec des arbres que l'on retrouvera au milieu de cette voirie. Quand on regarde ce qui avait été prévu à l'origine, ce périmètre de réservation fait 150 m, donc 75 m de part et d'autre de la voirie. Il est évident que si on regarde ici, on a les bâtiments de l'hôtel, les bâtiments d'Idelux, et différentes maisons. De côté ci on se retrouve dans la même situation. C'est clair que si on doit y construire une zone d'activités économiques mixte à cet endroit-là, il va falloir ramener les fronts de bâtisse à cet endroit, ce qui est quand même une perte assez importante quand on voit le type d'entreprise qui va venir s'y installer.

Une petite parenthèse que je voudrais faire. Au niveau de la largeur qui a été définie en son temps, les 150 mètres, il faut savoir qu'ils ont été définis un peu partout. Si on regarde encore le long de la E411, on a encore le même problème.

Ce que l'on vous demande aujourd'hui, et ce que la Région wallonne demande au Conseil, c'est de valider tout simplement ce périmètre de réservation au plan de secteur.

Après discussion, le Conseil communal :

*Considérant le courrier du 27/10/2021 de Mme A. FOURNEAUX, Directrice générale du SPW – Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, sollicitant l'avis du Conseil communal sur le projet d'abrogation du périmètre de réservation de la rue de Lorraine à ARLON ;
Considérant que conformément à l'article D.II.43 du CoDT, le Gouvernement peut abroger un périmètre de réservation pour autant que l'impact d'une désinscription du périmètre ait été évalué ;
Considérant que cette évaluation a eu lieu de façon indépendante dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales réalisé dans le cadre d'une autre révision de plan de secteur visant*

l'inscription de zones d'activité économique à Weyler-Hondelage sur les communes d'Arlon et de Messancy et déposé auprès du Gouvernement en novembre 2020 ;

Considérant que ce rapport sur les incidences environnementales y évaluée, au niveau des pages 339 à 346, les incidences éventuelles de la désinscription du périmètre de réservation inscrit au niveau de la rue de Lorraine à Schoppach ;

Considérant que cette évaluation n'ayant pas fait l'objet d'une participation du public sous la forme d'une enquête publique, il a été décidé de mettre à enquête publique la proposition d'abrogation et l'évaluation environnementale nécessaire ;

Considérant que l'enquête publique a été organisée du 28/09/2021 au 12/11/2021 ;

Considérant que les documents suivants ont été soumis à enquête publique :

- *une note de contextualisation,*
- *la carte reprenant le périmètre à abroger,*
- *l'extrait du rapport sur les incidences environnementales (RIE) de la révision « Arlon Weyler » réalisée par le bureau « PISSART » et évaluant les incidences environnementales de la désinscription du périmètre de réservation inscrit en surimpression de la rue de Lorraine (pp 339 à 346 de rapport) ;*
- *la copie des avis émis lors de l'élaboration du rapport sur les incidences environnementales (RIE) de la révision « Arlon Weyler » ;*

Considérant que le Collège a approuvé le procès-verbal de clôture d'enquête en sa séance du 29/11/2021 ;

Considérant l'avis favorable daté du 16/04/2021 du SPW Economie, Emploi et Recherche – Direction de l'Équipement des parcs d'activités libellé comme suit « [...] Au vu de ce qui précède, la Direction de l'équipement des parcs d'activités émet un avis favorable en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sur base de la proposition d'Idelux qui réduit la superficie de l'extension du PAE de Weyler Hondelage et met en œuvre la ZACCe de variante de Schoppach ainsi que sur la nouvelle répartition entre ZAEI et ZAEM et la suppression des trois périmètres de réservation » ;

Considérant l'avis favorable daté du 15/04/2021 du CESE Wallonie - Pôle Environnement libellé comme suit : « [...] le Pôle est, à ce stade, favorable :

- *aux périmètres compensatoires C.2 de Viville, C.4 de Sterpenich, C.1 de Messancy (dans la variante proposée dans le RIE) ;*
- *au principe d'abrogation des périmètres de réservation de la E25, de la N82 et de la rue de Lorraine (N852) à hauteur de la ZACCe de Schoppach [...] » ;*

Considérant l'avis favorable daté du 16/04/2021 du CESE Wallonie - Pôle Aménagement du Territoire libellé comme suit : « [...] le Pôle est favorable à l'abrogation des zones de réservation proposées à la suppression dans le RIE. Elle est totalement justifiée : les infrastructures routières sont en effet réalisées, et certaines font obstacles à l'éventuelle mise en œuvre de la ZACCe de Schoppach [...] » ;

Considérant que les réclamations émanent de riverains de la Drève de l'Arc-en-ciel, que leurs arguments portent sur :

- *le maintien d'une largeur suffisante pour ne pas compromettre l'élargissement éventuel de la voirie et de ses équipements techniques ;*
- *le maintien d'une zone tampon sous forme de couvert boisé destiné à masquer les futurs bâtiments qui sont envisagés par IDELUX au sein du périmètre actuel de la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique, ainsi qu'aux nuisances sonores qui s'y développeraient ;*

Considérant que les avis des 3 instances consultées par le Ministre sont pertinents ;

Considérant que le plan de secteur d'origine comporte en surimpression des zones de réservation de voiries en bordure du site ;

Considérant que le périmètre de réservation actuel se superpose à la voirie actuelle, à une zone d'espaces verts, et pour le solde, soit à de la zone d'habitat largement mise en œuvre, soit à de la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique ;

Considérant que ces surimpressions correspondent à la N82 (non construite à l'époque), à la rue de Lorraine, N852 (non construite à l'époque) et à l'E411 mise en service l'année d'adoption du plan de secteur) ;

Considérant que ces trois zones de réservation bien qu'ayant disparu du Plan de secteur coordonné, n'ont pas fait l'objet de révision visant à les supprimer, qu'il faut donc les considérer comme toujours existantes ;

Considérant que la surimpression de ces zones de réservation au plan de secteur a pour incidence qu'aucune construction n'est possible à l'intérieur de leurs limites ce qui a pour conséquences de réduire significativement la superficie disponible pour l'activité économique, d'imposer un important recul aux futurs bâtiments qui viendraient s'implanter sur ce site et de diminuer fortement le caractère structurant de cette artère d'entrée dans la Ville ;

Considérant que la suppression de ces périmètres n'exclut en rien des travaux ultérieurs sur les voiries réalisées (intégration de trottoirs, de plantations d'arbres, de pistes cyclopédestres) dans la mesure où le domaine public est largement dimensionné, que des plantations restent possibles en bordure de la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique ;

Par 21 voix pour, 3 contre (Mme I. CHAMPLUVIER, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET) et 3 abstentions (M. R. GAUDRON, Mme V. WAGNER, M. B. ROBERT)

Décide d'approuver la modification du plan de secteur visant à supprimer au plan de secteur le périmètre de réservation de la rue de Lorraine.

Monsieur MAGNUS – Après le budget, je voudrais m'associer à vous pour remercier notre Directrice financière de son travail, ce n'était pas un exercice facile et c'est la première fois qu'elle présentait un budget, avec une équipe qui l'a aidée. Merci pour l'aide que vous m'avez apportée ces derniers jours, et des réflexions que nous avons pu avoir ensemble à propos du budget. Je voudrais également associer à ces remerciements le Directeur du Département technique qui nous a fait une multitude de tableaux pour que l'on s'y retrouve. Madame STEVART et Monsieur LECLERCQ ont également participé à nos réunions financières, parce que c'est important. Merci beaucoup pour l'aide que vous nous avez apportée cette année.

+ + +

00h00 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS suspend à nouveau la séance pour raisons sanitaires

+ + +

00h05 : Monsieur le Bourgmestre Vincent MAGNUS rouvre la séance

+ + +

22. Approbation du budget pour l'exercice 2022 de l'Eglise Protestante Evangélique d'Arlon

Le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 6, § 1^{er}, VIII, 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le décret du 5 mai 1806 relatif au logement des ministres du culte protestant et à l'entretien des temples, l'article 2 ;

Considérant que le budget ne correspond pas, en certains articles et qu'il convient dès lors d'adapter, comme détaillé dans le tableau repris ci-après, le montant des allocations suivantes :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)	Remarques
R15	Supplément de la commune pour les frais ord. Du culte	7.066,69€	8.189,53€	Suite à la modification ci-dessous
R18	Excédent présumé de l'exercice courant	5.993,31€	4.220,47€	5.695,50€ (reliquat du compte 2020)- 1.475,03€ (Art 18 budget 2021)= 4.220,47€

- Approuve les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;
- Décide d'arrêter le budget 2022 de l'Eglise Protestante Evangélique d'Arlon comme suit:

Recettes ordinaires totales	17.789,53€
• dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.189,53€
Recettes extraordinaires totales	4.220,47€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.220,47€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	13.290€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.720€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	22.010€
Dépenses totales	22.010€
Résultat	0€
-Total des Recettes :	22.010€
-Total des Dépenses :	22.010€
-Excédent :	0€

- Vu que l'intervention communale ordinaire représente pour :
 - Arlon : 45,48% > 3.727,85€
 - Virton : 18,41% > 1.507,7€
 - Musson : 3,61% > 295,65€

- Aubange : 6,85% > 560,99€
- Messancy : 3,24% > 266,16€
- Fauvillers : 2,16% > 176,9€
- Martelange : 1,80% > 147,41€
- Attert : 2,88% > 235,86€
- Bastogne : 15,52% > 1.271,01€

A l'unanimité

Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2022 de l'Eglise Protestante Evangélique du Pays d'Arlon

23. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl "Jeunesse Autelbas" pour l'année 2021

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2021 ;

Vu que l'ASBL Jeunesse Autelbas nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de son précompte immobilier, exercice 2021, ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

A l'unanimité

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2021 à l'ASBL Jeunesse Autelbas pour un montant de 795,60€.

24. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation du commerce "LOCKED UP" dans une cellule commerciale du centre-ville d'Arlon

Monsieur MAGNUS – C'est une prime communale de 3.000 €, donc l'ensemble des partis politiques ont pu s'exprimer par mail, parce qu'on ne pouvait pas faire de réunion, pour le commerce à la rue de Poste, 3.

Madame FROGNET - On ne sait pas ce que c'est comme commerce. Je suis allée voir tout-à-l'heure mais je ne l'ai pas trouvé.

Monsieur MAGNUS - Je suis content de votre question parce que j'ai moi-même regardé sur Google Map, et je n'ai pas trouvé non plus. C'est au 1^{er} étage. J'ai tout le dossier de candidature. Je vais vous lire ce que c'est comme concept « *Ouverture d'un escape room, jeu d'évasion dans le centre d'Arlon. Un escape game est bien plus qu'un jeu, c'est une aventure grandeur nature à part entière* ». Il y en a déjà un à la rue de Neufchâteau, mais ils disent qu'ils ne sont pas concurrents parce que lorsqu'on l'a fait une fois, on ne veut pas le recommencer. Mais on a envie de refaire la même escape room avec un autre jeu, un autre endroit.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 19 décembre 2017 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale du centre-ville d'Arlon

Considérant la problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses villes, à savoir un nombre important de cellules commerciale vides en centre-ville ;

Considérant que la mise en place d'une prime communale à l'installation d'un commerce dans une cellule commerciale inoccupée est une aide significative pour les candidats « commerçant » et participe à la redynamisation du centre-ville, notamment par une plus grande variété de commerces et une attractivité ainsi renforcée ;

Vu le dossier introduit par le candidat-commerçant « LOCKED UP », Rue de la Poste n°3 à 6700 Arlon ;

Attendu que le dossier a été présenté, examiné et validé par le jury de sélection valablement composé;

Considérant l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2021;

Attendu que les projets sélectionnés par le jury peuvent bénéficier d'une prime couvrant 60 % des investissements admis HTVA avec un maximum de 3.000 euros par prime ;

Vu que le candidat-commerçant a fourni des factures et des preuves de paiement.

A l'unanimité

- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « LOCKED UP », Rue de la Poste n°3 à 6700 Arlon ;*
- *Décide que les différentes subventions seront engagées sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2021 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.*

25. Octroi d'une subvention à l'asbl "Nocturales" pour l'organisation d'un spectacle "Le Combat des Anges" qui se déroulera du 30 décembre 2021 au 3 janvier 2022

Monsieur MAGNUS - C'était un projet que nous avons accepté l'année passée, mais qui a dû être malheureusement reporté d'un an à cause du Covid. C'était un peu dommage parce qu'en ces temps moroses, ça avait déjà été fait il y a 2 ans et ça avait été fort apprécié par la population arlonaise. Il s'agit ici d'un subside important de 25.000 € mais c'est pour plusieurs représentations.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu que le Collège communal en sa séance du 18 octobre 2021 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 25.000 euros TVAC à Nocturales ASBL pour l'organisation d'un spectacle « Le Combat des Anges » qui se déroulera du 30 décembre 2021 au 3 janvier 2022 ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié est prévu à l'article 762/33206-02 intitulé subside spectacle « les nocturales » du service ordinaire du budget de l'exercice 2021 ;

Vu que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public, à un organisme qui a pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon et valoriser la richesse de l'ouverture culturelle Arlonaise. Nocturales ASBL prépare, comme chaque année la tournée spectacle « Noël des Cathédrales », cette année le spectacle « Le Combat des Anges »;

Considérant que la dépense est inférieure à 22.000€ HTVA, que l'avis de légalité de la directrice financière n'est dès lors pas requis ;

A l'unanimité

- *Décide d'octroyer une subvention de 25.000 euros à Nocturales ASBL pour l'organisation d'un spectacle « Le Combat des Anges » qui se dérouler du 30 décembre 2021 au 3 janvier 2022 ;*
- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33206-02 (subside spectacle « les Nocturales ») du service ordinaire du budget de l'exercice 2021 ;*
- *Décide que la liquidation du subside sera autorisée après réception des pièces justificatives.*

26. Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon

Monsieur LAFORGE - On vous demande aujourd'hui d'allouer un subside de 5.000 € au RTC Arlon pour l'organisation du tournoi international ITF Arlon, qui s'organisera du 2 au 9 janvier 2022. Ce subside a un double objectif : premièrement, de mettre en avant de jeunes espoirs du tennis au niveau international, et deuxièmement, de faire la promotion d'Arlon au même niveau.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courriel du 11 octobre 2021 de Mme Alice-Anne Jacquemin, Vice-Présidente du Conseil d'administration du RTC Arlon, "aliceanne.jacquemin" demandant un soutien financier pour l'organisation du tournoi international du 2 au 9 janvier 2022 + proposition de partenariat ;

Vu que le Collège communal en sa séance du 8 novembre 2021 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 5.000 euros sous réserve de l'accord du Conseil communal et à condition qu'Arlon apparaisse dans l'intitulé du tournoi ;

Considérant qu'un partenariat entre le RTC Arlon et la ville d'Arlon permettrait de se faire connaître en donnant son nom au tournoi (ITF Arlon) et permettrait au club de tennis d'accueillir une fois de plus un événement international.

A l'unanimité

- *Décide d'allouer un subside de 5.000€ au RTC Arlon à condition qu'Arlon apparaisse sur l'intitulé du tournoi.*
- *Décide que la subvention sera prévue sur l'article 764/33202-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2022 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives de l'utilisation de la subvention.*

27. Demande d'octroi de subvention auprès d'Infrasports préalable au projet d'équipement d'éclairage de deux terrains de football du club US Waltzing.

Monsieur LAFORGE - Conformément au décret sur les nouvelles infrastructures sportives, on doit remplir un dossier de recevabilité. Pour le remplir, on a besoin d'une délibération du Conseil communal où vous acceptez que l'on fasse la demande de subside. Ici c'est un des premiers projets du Schéma de Développement sportif, c'est-à-dire la mise en éclairage du terrain d'honneur, ainsi que le remplacement du vieil éclairage de la cendrée. Le budget est estimé à 90.000 € HTVA.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2021 portant exécution du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant l'arrêté du gouvernement wallon du 9 juillet 2015, relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Considérant que suite au nouveau décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, une demande d'octroi de subvention permettant de juger de la recevabilité du dossier doit être introduite à Infraspports sur base d'une délibération du Conseil Communal sollicitant cette subvention;

Considérant que la demande concerne l'éclairage des infrastructures du Football de US Waltzing sis rue Henri Le blondel à 6700 Arlon ;

Considérant que la rénovation porte sur :

Terrain d'honneur,

- La fourniture et pose de mâts et de spots ;
- La réalisation de tranchées afin de raccorder les spots sur le tableau électrique situé dans le bâtiment « buvette » ;
- Avoir un rendu de 80 lux uniforme sur le terrain.

Terrain secondaire,

- La fourniture et pose de spots Led en remplacement des spots halogènes existants ;
- Avoir un rendu de 80 lux uniforme sur le terrain.

Considérant que l'estimation des travaux s'élève à 90.000 € HTVA;

A l'unanimité

Décide de solliciter l'octroi de subvention auprès d'Infraspports pour le projet d'éclairage des terrains principaux du club de foot de l'US Waltzing.

28. Ratification des délibérations du Collège communal concernant la proposition de l'ONE relative au personnel des milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre de la gestion du coronavirus

Madame LECOMTE – Il vous est demandé ici de ratifier les délibérations du Collège concernant le paiement d'une prime Covid par l'ONE au PO, au bénéfice du personnel des crèches pour son rôle majeur dans la crise sanitaire, au niveau sociétal. Cette prime de remerciement prend la forme d'un échochèque de 250 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courrier de Monsieur Benoît PARMENTIER, Administrateur général de l'ONE, concernant l'octroi d'un échochèque aux travailleurs du secteur socio-sanitaire de première ligne qui ont joué un rôle majeur dans la gestion de la crise au niveau sociétal ;

Considérant que le décret du Parlement de la FWB du 14 juillet 2021 a instauré une prime de remerciement sous forme d'un échochèque de maximum 250 EUR au profit du personnel des milieux d'accueil de la petite enfance ;

Que l'ONE octroiera cette subvention exceptionnelle aux pouvoirs organisateurs au bénéfice du personnel des crèches ;

Que le Collège communal a, en ses séances des 24 septembre 2021 et 16 novembre 2021, approuvé l'octroi, une fois en 2021, desdits échochèques dont la valeur nominale est fixée à 250 euros, conformément aux conditions reprises à l'article 19 quater de l'arrêté royal du 28 novembre 2009

pris en application de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs ;

A l'unanimité

Ratifie les délibérations du Collège communal dont question.

Monsieur WALTZING – Avant que l'on arrive à la question de Monsieur TIMMERMANS, je voulais juste rectifier qu'il y avait plus d'un dossier qui avait été clôturé et réceptionné l'année dernière. Il s'agit de 15 dossiers. C'est la colonne Excel qui était trop étroite.

28.2. Demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour de M. le Conseiller communal R. TIMMERMANS concernant la fermeture du passage à niveau de Sterpenich

Monsieur TIMMERMANS – Ce vendredi 10 décembre, les habitants de Sterpenich et d'Autelbas-Barnich ont découvert dans leur boîte aux lettres le courrier de l'administration communale qui les invitait à participer à une consultation citoyenne concernant la fermeture du passage à niveau de Sterpenich.

Vous proposez deux scénarii pour la fermeture du passage à niveau de Sterpenich qui, à mon avis, sont tous les deux inadaptés.

Est-ce que vous cherchez à opposer les deux communautés villageoises de Sterpenich et d'Autelbas-Barnich ? On se pose la question. Diviser pour mieux régner. Pourquoi consulter seulement les habitants de ces deux villages, alors que la fermeture de ce passage à niveau pourrait impacter d'autres villages comme Autelhaut, Weyler, Stehnen, et même Hondelange si on va plus loin.

La solution A qui verrait la reconversion du chemin agricole reliant Sterpenich à Autelbas-Barnich, où il y a deux bandes de béton qui peut être emprunté uniquement par les piétons, les cyclistes et le charroi agricole. Cette solution-là ne ferait que reporter la charge de trafic de Sterpenich vers Autelbas-Barnich. Pour rejoindre Arlon, les automobilistes traverseraient le village d'Autelbas-Barnich de part en part pour rejoindre la N4, ou pire encore continueraient leur route en passant par Autelhaut et Stehnen. Bien sûr cela ferait un détour journalier aux habitants de Sterpenich d'au moins 4 kms, si pas plus.

Les habitants de Sterpenich qui traverseraient également Autelbas-Barnich pour atteindre leur village, repasseraient à ce moment-là devant l'école de Barnich-Sterpenich, et par le passage très étroit de la sortie de Barnich, rue de Sterpenich. Un passage très dangereux pour les enfants.

De plus, en changeant la vocation de ce chemin, on supprimerait un chemin de promenade utilisé par de nombreuses familles de Sterpenich et de Barnich. Un des seuls endroits où on peut de promener tranquillement.

Concernant la solution B qui ferait aboutir la nouvelle voirie à la rue de la Gendarmerie, il est évident que la plupart des automobilistes repartiraient vers Barnich (sauf les Sterpenichois et les résidents luxembourgeois). De nouveau cela augmenterait sensiblement le trafic devant l'école de Barnich-Sterpenich.

Pour les habitants d'Autelbas-Barnich, les deux solutions sont donc négatives. Vous leur demandez de choisir entre la peste et le choléra. La solution B serait une bonne idée, à condition de créer une nouvelle voirie qui partirait de la rue de la Gendarmerie vers la N4. Il faudrait envisager cette voirie

là avant d'arriver avec la voirie venant Sterpenich, car si on fait cette voirie-là plus tard, je suis sûr qu'elle ne se fera pas. Ne pas le faire, c'est rater une occasion unique d'assurer une jonction sans nuisance pour personne entre la N4 et la E411. Autrement les deux autres solutions vont accroître les problèmes dans les villages, où la sécurité routière n'est déjà pas top.

Je vous demande que cette enquête soit purement abandonnée, et reformulée dans d'autres termes. Si ce n'est pas le cas, il faudra avoir au minimum une transparence complète des résultats, voir qui a voté pour chaque projet. Il est évident que pour les Sterpenichois, le projet A les impacterait pas, ils devraient juste faire un petit détour et n'auraient plus de circulation dans leur village. Si vous avez bien compris ma démarche, les 2 solutions sont négatives pour les 2 villages.

Monsieur MAGNUS – Avant de passer la parole à notre Échevin de la mobilité et notre Échevin de l'urbanisme pour répondre clairement à cette question de prolongation de cette voirie vers la N4, je voudrais simplement rappeler une fois de plus que cette demande initiale vient d'Infrabel. Ce sont eux qui veulent fermer le passage à niveau, et non la commune.

Monsieur TIMMERMANS - Mais c'est la commune qui doit imposer des conditions à Infrabel.

Monsieur MAGNUS - Ce n'est pas tout à fait comme cela que ça se passe. Quand vous expropriez, les gens ne sont pas toujours d'accord. Le projet tel que présenté ici est financé par Infrabel, et non par la ville d'Arlon. Dans le projet qui allait éventuellement jusqu'à la N4, il y a déjà plusieurs années, ce n'était pas financé par Infrabel, mais par la ville d'Arlon. Peu importe l'aspect financier, il faudra quand même rappeler que c'est d'abord Infrabel qui veut supprimer un passage à niveau. Ensuite, j'ai bien entendu votre argumentation, ceci dit c'est la 1^{ère} fois que vous avez une intervention, donc nous n'avons pas non plus voulu être trop sévères vis-à-vis de vous. Sachez simplement qu'une petite ligne suffit. Ensuite vous nous avez réécrit après, on aurait pu dire que ça n'était pas arrivé dans les temps. On ne le fait pas non plus. Faites attention au délai.

Monsieur TURBANG – Je ne voudrais parler ici que de la partie aménagement du territoire, je ne vais absolument pas parler de la mobilité, de savoir si c'est la version A ou B qui est la meilleure. Ce n'est pas vraiment mon problème ici dans la présentation que je vais faire.

Je le rappellerai quelques fois, mais n'oublions pas que nous avons tous voté à l'unanimité le Schéma de Développement communal dans le courant du mois de mars de cette année. Vous me direz que c'est un avant-projet, mais nous l'avons tous voté et les différentes commissions ont pu à chaque fois y mettre des remarques.

Dans votre proposition, la question est de dire que l'on va recréer une voirie qui va partir d'ici pour rejoindre la N4. Cela veut dire qu'il y a déjà 5 voiries déjà perpendiculaires à la N4, et votre intention est d'en recréer une 6^{ème}. Par rapport à notre Schéma de Développement communal, si on regarde ici entre la N4 et la rue de la Gendarmerie, on se rend compte que nous sommes dans un couloir écologique à grand intérêt biologique. Toute cette zone a été définie dans le cadre du SDC, c'est-à-dire que recréer au départ une voirie comme ceci n'est pas possible. Ou bien il faut dire que l'on n'est plus d'accord avec ce qu'on a voté au mois de mars. On va donc remettre en cause un tas de choses. Pour le moment nous venons de lancer l'étude des Incidences environnementales, et dans ce cadre-là, c'est un point très sensible.

Un 2^{ème} aspect également, on se retrouve dans une zone de grand intérêt paysager, donc nous avons ici les 3 buts. On a la zone centrale, à droite de la rue Aldegonde, qui est de grand intérêt paysager.

Si je vais encore plus loin, et je passe les détails, nous avons en plus actuellement un réseau écologique qui prend à peu près la direction de votre voirie. Tout ceci est un réseau écologique avec, comme je l'ai dit, toute une zone d'intérêt paysager, avec une zone d'intérêt écologique.

Quelque part, je pense qu'il faut rester tout à fait clair par rapport à ce que nous avons voté au mois de mars. Si on nous demande aujourd'hui de recréer des voiries, alors que dans la déclaration de politique régionale, il est bien clair que l'on évitera au maximum de recréer. Je ne vois aujourd'hui pas l'intérêt d'aller recréer une voirie entre la N4 et la rue de la Gendarmerie, ou alors il faudra faire modifier notre SDC et mettre ce point-là à l'ordre du jour du bureau d'études, qui fait pour le moment l'étude des Incidences environnementales.

Monsieur TIMMERMANS - Est-ce que vous pensez qu'un intérêt écologique est plus important que la vie d'un enfant ? Je vous pose la question parce que si vous laissez 1.000 voitures traverser les villages, où les trottoirs sont pour la plupart absents ou très peu nombreux, cela deviendra très dangereux de circuler. On passe devant une école, c'est quand même important. Maintenant on parle d'un intérêt écologique ?! Je ne pense pas que ce soit une zone naturelle. D'accord il y a des champs et peut-être quelques arbres, mais pas un intérêt écologique à préserver. De plus, en passant au travers avec une route, on ne va pas non plus tout démolir. C'est mon avis. Je pense que c'est plus important de garder la sécurité des gens, des enfants, plutôt que de venir avec un quelconque intérêt écologique. S'il faut changer l'affectation du terrain, il faut le faire. Si on laisse la situation en l'état et qu'on laisse les voitures à Barnich, cela va devenir infernal. Je vous inviterai si cela se passe vers 16h-17h et vous essayerez de traverser la route. Déjà maintenant il y a beaucoup de monde, mais si en plus vous reportez encore une partie du trafic qui passait actuellement dans Sterpenich, cela va devenir tout à fait infernal.

Monsieur MITRI – Merci à Monsieur TURBANG pour sa présentation dans l'aspect urbanistique, rural et écologique. Concernant la mobilité, nous avons déjà discuté de cet aspect au Conseil, et beaucoup de fois nous avons insisté sur le fait que ce n'est pas une demande de la ville. Mais la ville constate que les villageois de Sterpenich, Barnich et Autelhaut sont très impactés par une circulation de transit. Même chose, nous sommes confrontés à une circulation vers le Luxembourg, où la densité est telle que les gens n'arrivent plus à aller au travail facilement.

Ce sont des choses qui sont parfois contradictoires. D'un autre côté les gens veulent arriver rapidement à leur travail, et de l'autre on voudrait que les gens continuent à vivre paisiblement là où ils vivent. Vous recevez régulièrement des courriers de tous les habitants de Barnich ou de Sterpenich - surtout aux rues de la Gendarmerie, de Graas, Sainte Aldegonde – où la densité est plus grande.

Le problème est que nous n'avons jamais mis à l'ordre du jour la fermeture. Infrabel est ensuite venu, pour des raisons qui leur sont propres, avec une décision prise chez eux et un budget subsidié européen, nous demander la fermeture du passage à niveau. Pour nous, il faut réfléchir, ne pas agir à la légère et voir quel serait le moindre mal dans tout ça. Le Collège a surtout voulu répondre à toutes les possibilités qui existent, en étudiant l'aménagement du territoire, les possibilités techniques et additives au niveau des aménagements dans les villages, etc. Beaucoup de réunions se sont organisées avec Infrabel.

Deux solutions ont émergé pour qu'ils puissent s'y investir, et ont été envoyées. Nous avons dit « *Nous, le Collège, ne voulons pas prendre de décision car on aimerait aussi l'avis des habitants* » par rapport à ces deux solutions, qui étaient les seules pour lesquelles Infrabel a dit « *On pourrait travailler là-dessus* ». Nous avons donc dit ok, et avec le principe communiquant, tout le monde était au courant. Infrabel a fait une réunion explicative aux riverains de Sterpenich et Barnich, et était prêt à en faire une 2^{ème}. Nous avons répondu « d'accord, on va faire cette consultation citoyenne, qui est une vraie interrogation au niveau de ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent. Le débat est là.

Il n'y a aucune décision de prise et exécutée s'il y a un choix à faire. Il y a une interrogation et il revient aux Collège et Conseil de terminer.

Monsieur TIMMERMANS - Vous demandez malgré tout aux habitants de choisir A ou B. Comme je vous l'ai dit, si aucune solution n'est bonne, que font les habitants ? Depuis que le papier a été distribué, mon téléphone n'arrête pas de sonner, ma boîte mail déborde, les gens sonnent à la porte, etc.

Monsieur MITRI - Je suis d'accord avec vous, et pour nous aussi, cela n'arrête pas.

Monsieur MAGNUS – C'est un de ces problèmes pour lequel il n'y a pas de bonnes solutions. Il y a plusieurs solutions mais aucune n'est bonne. Soit on se bat pour ne rien faire du tout, on laisse les choses en l'état et c'est une catastrophe pour les gens de la rue de Grass ; soit il est fermé, il n'y a pas de compensation. Alors que feront les voitures ? Elles passeront par la N4, la rue de Kleinbettingen, en essayant de rejoindre tant bien que mal l'autoroute, qui est déjà hyper bouché. Ce n'est pas une solution non plus. Il faut faire passer les voitures quelque part, par où les fait-on passer ? Nous avons déjà réfléchi par la route des Eoliennes, ce qui arrangerait les habitants de Hondelange qui pourraient rejoindre par là. Ceux de Barnich pourraient également rejoindre la rue des Eoliennes.

Monsieur TIMMERMANS - Les gens qui passeraient par là pour aller à Arlon traverseraient à nouveau le village de Barnich.

Monsieur MAGNUS - Les gens qui vont déposer leurs enfants à l'école de Barnich-Sterpenich ne vont pas aller à Barnich. Ils veulent aller au Luxembourg travailler, donc ils partiront vers Sterpenich.

Pourquoi avons-nous demandé aux citoyens des deux villages, et pas aux autres ? Nous avons eu cette discussion au Collège, pourquoi pas alors tous ceux de la commune ? Il y en a aussi qui habitent à Arlon et qui passent par la rue Sainte Aldegonde pour rejoindre l'autoroute.

Monsieur TIMMERMANS - Quand je parle des autres habitants, je parle des habitants d'Autelhaut, de Stehnen, de Weyler, car les gens risqueraient de passer par là.

Monsieur MAGNUS - Vous avez également parlé de Hondelange, mais ce n'est déjà plus notre commune. Choisir, c'est renoncer. À chaque fois que l'on prend une décision, on doit mesurer l'impact positif et négatif que ça a. C'est bien que les gens vous téléphone, mais il y a un numéro sur lequel on peut appeler, qui est chez Infrabel. Le numéro de contact est chez Infrabel. Il faut aussi qu'Infrabel se rende compte des difficultés que l'on a. Au début ils disaient qu'il fallait décider la semaine prochaine et mettaient une pression terrible sur nous. Ils disaient que ce n'était pas possible d'attendre 15 jours. Ils ont des fonds européens, ensuite ils ne veulent pas mettre un euro de plus, puis ils veulent bien, etc.

Monsieur TIMMERMANS - Dans quelle mesure la commune peut-elle imposer quelque chose à Infrabel ?

Monsieur MAGNUS - C'est en fonction du bon vouloir d'Infrabel. Certains nous disent de dire non pour les emmerder. Vous savez, si on dit non, je voudrais bien voir, quand ils vont aller exproprier les terrains agricoles, si les cultivateurs ne sont pas d'accord et vont en recours, combien de temps cela va durer.

Monsieur TIMMERMANS - Je n'ai pas dit que ce serait facile, il y a 1 km de voirie à faire.

Monsieur MAGNUS - Si un jour Infrabel dit « *Moi je le fais, je ne demande rien à personne* », « *On vous a proposé en 2022 telle ou telle solution, mais vous n'en avez voulu aucune* », « *C'était tellement compliqué pour leurs citoyens, alors nous avons abandonné le projet* » et puis qu'ils reviennent dans 5 ans et disent « *On le fait et puis c'est tout* ». Quel pouvoir a une commune, à part celui de dire non et de l'imposer dans une négociation ? Je ne sais pas.

Si demain, l'Europe l'impose – car c'est quand même dans ce cadre-là – en disant que c'est 160 km/h sur la ligne entre Bruxelles et Luxembourg, plus aucun passage à niveau, on fait un passage sous-voies, c'est tout... Je n'ai pas de réponse. Il y a plus de questions que de réponses dans ce dossier, donc on essaye d'écouter tout le monde.

Monsieur TIMMERMANS – C'est réducteur de demander aux gens de choisir A ou B, puis qu'après ils n'auront plus rien à dire puisqu'ils auront choisi.

Monsieur MITRI - Il y a aussi une partie des citoyens qui nous ont contacté en nous disant qu'ils étaient d'accord pour ceci ou cela, mais ce n'est pas représentatif. On ne sait pas réellement sonder quelle est l'intention des villageois par rapport à cette problématique. On le répète, Infrabel a demandé pour une question de sécurité et pour améliorer l'accès Bruxelles-Luxembourg. Si un jour on nous dit « *On ferme parce qu'il y a une augmentation des accidents sur le passage à niveau...* »

Monsieur TIMMERMANS - Je n'ai pas connaissance d'un accident qui aurait eu lieu sur ce fameux passage à niveau de Sterpenich. C'était peut-être il y a très longtemps, et c'est tant mieux. Pour les villageois, le train n'est plus quelque chose d'intéressant puisque ça passe à 160 km/h et ça ne s'arrête même plus. C'est plutôt quelque chose d'embêtant.

Monsieur WALTZING – Merci pour cette question car elle me tient également à cœur. Vous n'imaginez pas comme je suis contacté... La fois dernière Monsieur GAUDRON avait abordé le sujet, et j'avais demandé de faire un zoom arrière pour regarder le problème de la rue de Grass, qui devenait au final le problème de la Région. J'avais demandé de prendre le temps de la réflexion et d'éviter la précipitation. Pour cela, merci, car de rien, nous sommes passés à un passage sous voies. Donc d'un budget de 500.000 € - le maximum que la SNCB pouvait mettre – à un budget de 4,5 millions. La population se dit donc « *Continuons à tenir bon, parce qu'on va peut-être avoir ce qu'on est en droit d'espérer* ».

Déjà, quel que soit le projet, si route il y a, il faudrait qu'elle soit à charge de la Région et non que ce soit la commune qui soit en charge. Quand Monsieur TIMMERMANS dit qu'il y a un trafic infernal, je pense que vous le savez bien car Sterpenich se plaint régulièrement, et pour les autres villages, quand il y a un accident sur l'autoroute, c'est une catastrophe. Devant l'école, ce n'est pas une catastrophe, c'est carrément criminel.

Par rapport à un éventuel frein de coût que pourrait avoir la commune, je dis que ne rien faire coûte encore plus cher, car il faut faire des trottoirs, mettre des radars, avoir la police, etc. Faire ce petit tronçon-là coûterait donc normalement moins cher.

Une petite parenthèse pour le numéro de téléphone d'Infrabel, il faut appeler Infrabel à un autre numéro car sur celui-là, ils ne répondent pas.

Par rapport au projet A ou B, la population attend de comprendre ce qu'elle doit choisir. En fait, vous voyez que la population de Sterpenich est moins nombreuse que de Barnich ; la population de Sterpenich n'est pas égoïste, donc elle ne va pas voter A majoritairement, mais plutôt B. Néanmoins elle va se retrouver en minorité par rapport à Barnich, qui n'accepte aucune des solutions, ce que je

peux comprendre. On va donc arriver à un cas où le résultat va être que la majorité ne veut rien. Résultat final : nous n'aurons rien.

En fait il faudrait que la commune explique un peu les projets qui peuvent être proposés et, idéalement, indiquer que le projet B permettra à termes éventuellement de prolonger jusqu'à la N4, ce qui est véritablement la solution à envisager. Tout ça en mettant une garantie en disant – je vous rejoins totalement – que l'on ne va pas faire cela tout de suite car on ne sait pas. Personne ne sait le trafic qu'il va y avoir. On prenait l'exemple récemment de la baignoire : quand l'eau monte, elle doit s'écouler quelque part par un trop plein ou autre; ici, on ne sait pas, suivant cette route-là, par où les voitures vont partir.

Il faut quand même que la population soit rassurée que si le nombre de voitures devient trop élevée dans une direction ou l'autre, alors oui, ce tracé devra être réétudié.

Monsieur GAUDRON – Dans la continuité de ce que Monsieur WALTZING a dit, je pense que demander aux riverains de se prononcer sur un simple A4 n'est pas simple. Nous l'avons vu avec les explications de Messieurs MITRI et TURBANG, il y a pas mal de contraintes et toute une réflexion que vous avez menée. Donc eux se prononcer juste avec quelques lignes pour les deux projets, c'est compliqué.

C'est pour ça que je pense que ce serait intéressant s'il y a une présentation qui est faite aux habitants des villages, où on leur donne ce contexte et ces contraintes, pour les aider à se prononcer.

Monsieur MAGNUS - Il y a environ deux mois nous avons eu une réunion en vidéoconférence avec eux, mais ce n'était sans doute pas encore assez abouti dans notre esprit. Le groupe Ecolo est pour quelle solution ?

Monsieur GAUDRON - Si vous organisez la rencontre que je propose, je viendrai volontiers écouter les riverains et nous vous présenterons notre proposition. A l'heure actuelle, sur base de la carte que les riverains ont reçu, je comprends qu'ils aient du mal à se prononcer.

Monsieur MAGNUS - Mais vous seriez pour la solution qui consisterait à aller jusqu'à la N4 ?

Monsieur LAQLII – Pour le moment nous n'avons pas de proposition claire. Nous avons 2 choix, A ou B, donc demander à la population de choisir entre A et B, je trouve cela hasardeux.

Monsieur MAGNUS - Aujourd'hui je vous demande si vous êtes pour la solution qui vient d'être proposée par Monsieur TIMMERMANS, de relier jusqu'à la N4 ?

Monsieur LAQLII - On ne se prononce pas aujourd'hui pour quelque solution.

Monsieur MAGNUS – Vous êtes contre mais vous n'osez pas le dire. Quand on fait de la politique, on doit choisir à un moment donné. Je vous pose une question mais vous ne voulez pas me répondre.

Monsieur LAQLII – Je ne veux pas dire ce que je pense.

Monsieur TIMMERMANS - Je voudrais juste repréciser pour le plan B qu'il ne suffira pas de faire uniquement cette jonction-là, en cas de forte circulation. Imaginons que l'on vienne avec la route jusqu'à la rue de la Gendarmerie, je pense que je serai au home ou plus que cela avant que cette jonction avec la N4 soit faite. Pour moi, cette jonction avec la N4 doit être un préliminaire. Il faut d'abord faire cela et puis faire l'autre route, autrement c'est clair que ce ne sera jamais fait.

Monsieur WALTZING – Quelle est la probabilité que rien ne soit fait ? Si jamais la majorité de la population de Barnich décide qu'il n'y ait ni A ni B, et si Infrabel décide de faire alors qu'il n'y a pas de solution proposée, il ne faut pas que rien ne soit fait. Comment les agriculteurs iront-ils de l'autre côté des rails ?

Monsieur MAGNUS – C'est le problème d'Infrabel.

Monsieur WALTZING - Nous sommes des Conseillers communaux et nous devons entourer notre population pour les guider. Il ne faudrait pas qu'il n'y ait rien qui se passe parce qu'eux ont pensé que, si ce n'est ni A ni B, il y aura peut-être C.

Monsieur MAGNUS – On ferait remarquer à un certain moment à certains qu'ils disent « *Vous tergiversez tellement* », « *Il y a beaucoup d'avis différents* », « *Vous ne savez pas prendre votre décision* », et finalement on abandonne. Ils sont un peu liés par le budget de l'Europe de 500.000 €. C'est un peu comme notre fond FEDER, c'est-à-dire que c'est affecté à un projet bien précis. Ils ne peuvent pas prendre les 500.000 € demain et les mettre dans le Hainaut. De plus ils ont des délais, un peu comme nous avec notre Espace Léopold. C'est ça qui les pousse à nous pousser dans les cordes, mais à un certain moment, s'ils ne savent pas, ils ne savent pas.

Monsieur WALTZING - Donc ils pourraient ne rien faire, même ne pas fermer le passage à niveau ?

Monsieur MAGNUS - Oui, c'est Infrabel qui décide.

Monsieur WALTZING - Quel risque prenons-nous à ne pas voter ?

Monsieur TRIFFAUX – Le souvenir juridique que j'ai de ces dossiers d'il y a quelques années, notamment du cas de Stockem, c'est que la commune peut refuser la fermeture du passage à niveau. Infrabel ne peut pas décider comme ça, sans l'accord du Conseil communal, décider de fermer le passage à niveau. Ça ils ne peuvent pas le faire. D'ailleurs vous comprenez bien que s'ils sont prêts à faire des efforts financiers comme ceux qu'ils proposent, c'est bien parce qu'ils savent que l'on peut bloquer la fermeture du passage à niveau si on le veut.

Monsieur MAGNUS – Ils pourraient revenir en arrière et ne rien faire, c'est ça que je dis.

Monsieur TRIFFAUX - Ils ont besoin de l'accord du Conseil communal d'Arlon pour fermer le passage à niveau. S'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de fermeture de ce passage à niveau. Voilà le souvenir juridique que j'ai de ce type de dossier.

Autrement je voulais simplement dire, comme tout le monde, que le bulletin de vote met un peu les gens au pied du mur. C'est soit la solution A ou la solution B. Ils ont même pas la possibilité de voter ni pour le A ni pour le B, car le bulletin de vote ne le prévoit pas. Je ne suis pas sûr que beaucoup de gens vont comprendre qu'ils peuvent ne choisir aucun des deux.

Je trouve aussi que le Collège est fort spectateur dans cette affaire. C'est un peu comme s'il passait les plats d'Infrabel à la population et qu'ils vont s'arranger ensemble. Je pense qu'il faudrait effectivement faire comme on l'a dit, une réunion avec la population qui présente toutes les options.

Monsieur MAGNUS - Il faut qu'Infrabel accepte de l'organiser, mais on peut encore leur demander. On est peut-être un peu plus dans le dossier mais vous ne vous rendez pas compte que c'est Infrabel qui décide in fine. Je vais revoir au niveau de l'aspect juridique, si Infrabel peut fermer ou pas, s'il peut ou pas y avoir un passage à niveau sans l'avis d'une commune. Je ne m'avance pas là-dedans.

J'entends ce que vous dites et si c'est le cas, tant mieux pour lui cela nous protège et ça nous laisse plus de temps.

Madame GOFFINET - Je voulais confirmer que je n'ai pas non plus connaissance qu'il y ait une demande d'autorisation de la commune pour fermer un passage à niveau, d'autant qu'à ma connaissance la commune de Steinfort va subir la même chose. Je voulais répondre à une intervention de Monsieur WALTZING, suite à notre dernière discussion au sein du Conseil communal, où on avait évoqué le rôle de la Région. Je m'étais permise d'interroger le Ministre de la Mobilité en charge de cette problématique puisqu'il y a quand même un impact sur tout le trafic de transit, mais qui a aussi un lien entre la N4 et un échangeur autoroutier. Selon lui, ce n'est pas du tout un problème de la Région, donc il n'y aura pas d'investissement de la Région sur une quelconque voirie. C'est un problème purement communal parce qu'il n'y a aucun lien entre l'échangeur et une voirie régionale - pourtant la N4 est tout près - et que le problème qui concerne Sterpenich est essentiellement lié au transit frontalier pour lequel il y a des solutions, notamment pour toutes les personnes qui viennent du nord d'Arlon. Je résume ce qui a été dit : « *Ils n'ont qu'à utiliser le train et les propositions de mobilité qui sont en gare d'Arlon. Pour les gens de Sterpenich et d'Autelbas, ils peuvent tout à fait prendre le train à Steinfort ou utiliser les moyens du réseau transfrontalier luxembourgeois pour aller vers le Luxembourg.* » Vous voyez que si on espère avoir une aide du côté de la Région, ce n'est pas gagné.

Monsieur MAGNUS – Je crois que l'on confond parfois Région et Infrabel. Dans le projet B, c'était financé par Infrabel, et non par la Région wallonne.

Monsieur WALTZING - Et la route qui sera faite ?

Monsieur MAGNUS - Par la commune.

Monsieur WALTZING - Cela doit devenir une route régionale pour justement les pousser eux à aller plus tard vers la N4. Cela ne doit surtout pas devenir communal parce que nous resterons dans le même problème que l'on a aujourd'hui, c'est que la seule sortie d'autoroute débouche sur une route communale. Il faut essayer de sortir de cela.

Monsieur MAGNUS - C'est encore une difficulté en plus. Ce ne sera pas quand Monsieur TIMMERMANS sera au home, mais bien plus tard.

Monsieur MITRI – Simplement pour dire à Monsieur TIMMERMANS qui demande d'arrêter le processus de consultation, que c'est impensable. Le Collège a pris sa décision et il est impensable de l'arrêter. On va attendre le 13 janvier et, à ce moment-là, le Collège statuera en fonction des réponses et de toutes ces discussions.

Monsieur SAINLEZ – Concernant le délai, j'avoue qu'il serait intéressant de savoir, comme le dit Monsieur TRIFFAUX, par rapport à l'autorisation du Conseil communal. Est-ce qu'on n'envisagerait pas, si le temps nous est permis, une extension du PCM relative à ce problème avec Transitec ? Ils ont justement l'expertise de modélisation de ces problèmes de circulation, et qu'il y a des données que l'on ne voit pas forcément, notamment les données balises GPS, etc. Cela pourrait peut-être être intéressant d'avoir un avis complémentaire à ce sujet-là. Transitec - ou d'autres - est un des bureaux spécialisés en la matière. Je ne dis pas que ça solutionnerait la chose mais ça mériterait en tout cas des éclaircissements complémentaires. Cela va impacter quelque part aussi d'autres points de la mobilité à Arlon, donc on est dans un problème assez général.

Monsieur MAGNUS – Merci pour ces différentes réflexions qui ont nourri le débat et nos réflexions. On verra lors de la prochaine étape ce que les habitants ont décidé malgré tout. De plus nous avons

encore une réunion avec Infrabel où ils doivent encore nous préciser certaines choses. Monsieur MITRI n'a pas encore reçu toutes les réponses à ces questions.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courrier du 10 décembre 2021 de M. René TIMMERMANS, Conseiller communal, Pour vous, demandant l'inscription d'un point à l'ordre du jour concernant la fermeture du passage à niveau de Sterpenich ;

Etant donné qu'il a transmis une note explicative :

"Ce vendredi 10 décembre, les habitants de Sterpenich et d'Autelbas-Barnich ont découvert dans leur boîte aux lettres le courrier de l'administration communale appelant à une consultation citoyenne concernant la fermeture du passage à niveau de Sterpenich.

Vous proposez deux scénarii pour la fermeture du passage à niveau de Sterpenich qui à mon avis sont tous les deux inadaptés.

La solution A qui verrait la reconversion du chemin agricole reliant Sterpenich à Autelbas-Barnich en voirie tout trafic débouchant au Laïperwee.

- Ne ferait que reporter la charge de trafic de Sterpenich vers Autelbas-Barnich. Pour rejoindre Arlon, les automobilistes traverseraient le village de part en part pour rejoindre la N4 ou pire encore continuerait leur route en passant par Autelhaut et Stehnen*
- Cela supprimerait un chemin de promenade utilisé par de nombreuses familles*

La solution B, nouvelle voirie aboutissant rue de la Gendarmerie

- Arrivés sur la rue de la Gendarmerie, il est évident que la grosse majorité des automobilistes continuera sa route en passant par Autelbas-Barnich. (Sauf bien sûr les Luxembourgeois et les Sterpenichois)*
- Cela augmenterait sensiblement le trafic devant l'école de Barnich-Sterpenich*

*Donc pour les habitants d'Autelbas-Barnich les deux solutions sont négatives, vous leur demandez donc de choisir entre la peste et le choléra. La solution B serait une bonne idée à condition de créer une nouvelle voirie qui rejoindrait la N4 **avant** d'envisager la fermeture du passage à niveau et j'insiste AVANT et pas dans un avenir plus ou moins proche et incertain !!!" ;*

À l'unanimité

Prend acte.

28.1. Octroi d'une subvention à l'opération Viva for life

Monsieur MAGNUS - Vous savez qu'il y a Viva for Life qui vient le 20 décembre, et donc, puisque toutes les villes où ils passent donnent quelque chose, on a comparé et on se proposait de donner 2.000 €, ce qui est une bonne moyenne. C'est quand même pour les œuvres de Viva for Life.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu que la crise sanitaire a aggravé la situation de nombreuses familles précarisées ce qui met en péril le développement, la santé et le bien-être de 80.000 enfants à Bruxelles et en Wallonie ;

Considérant que la Ville d'Arlon tient à soutenir les familles les plus touchées par la pandémie;

Vu l'article 762/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2021 ;

A l'unanimité

Décide :

- *D'approuver l'urgence pour ce point qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour ;*
- *Décide d'octroyer et de liquider une subvention de 2.000 € à l'opération VIVA FOR LIFE ;*
- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2021 ;*

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
clôture la séance publique à 01 heure.*

+ + +